



**PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de Beauce-Sartigan
Cahier des annexes**

2016-2020

ANNEXES – TABLE DES MATIÈRES

Annexe 1 : Références utilisées – Description du territoire de planification	1
Annexe 2 : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles.....	5
Annexe 3 : Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles.....	9
Annexe 4 : Détails des services de l'écocentre de La Guadeloupe	13
Annexe 5 : Détails des tarifs au LET de Saint-Côme-Linière	17
Annexe 6 : Note technique - Inventaire des quantités des matières résiduelles générées.....	21
Annexe 6a : Rapport annuel 2013 des activités de la RICBS.....	59
Annexe 7 : Bilan du premier PGMR.....	79
Annexe 8 : Problématiques et choix des mesures.....	93
Annexe 9 : Plan d'action 2016-2020 détaillé	105
▪ Annexe 9.a : Secteur Résidentiel	105
▪ Annexe 9.b : Secteur ICI	113
▪ Annexe 9.c : Secteur de la CRD	117
▪ Annexe 9.d : Suivi et mise en œuvre.....	121
Annexe 10 : Fiches des mesures	125
Annexe 11 : Indicateurs de suivi et de mise en œuvre	159

ANNEXE 1

Références – Description du territoire de planification

PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE

Coordonnées :

- Répertoire des municipalités du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT)

Superficie terrestre

- Statistiques Canada, Profil du recensement de la population en 2011
- Institut de la statistique du Québec, Profils statistiques par région et MRC géographiques
- Répertoire des municipalités du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT)

PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

Population totale, densité de population et perspectives démographiques

- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, décret de population de 2014, basé sur les estimations de juillet 2013.
- Statistiques Canada, Profil du recensement de la population en 2011
- Statistiques Canada, Profil du recensement de la population en 2006
- Institut de la Statistique du Québec (ISQ), Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031
- Institut de la statistique du Québec (ISQ), Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996 à 2013, selon le découpage géographique au 1er juillet 2013
- Institut de la statistique du Québec, Profils statistiques par région et MRC géographiques
- Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011
- Statistique Canada, profil du recensement 1981-2006, selon le découpage du 1^{er} janvier 2006
- Site internet des municipalités, du CLD de la région ou de la MRC

PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE

Ménages, emplois, niveau de scolarité, âge, langue, revenus, employés et industrie

- Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011
- Institut de la statistique du Québec (ISQ), Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996 à 2013, selon le découpage géographique au 1er juillet 2013

- Institut de la statistique du Québec, Profils statistiques par région et MRC géographiques
- Institut de la statistique du Québec, Revenu disponible des ménages et ses composantes, et Revenu disponible des ménages et ses composantes par habitant

Fosses septiques

- Données fournies par la MRC ou les municipalités

Unités d'occupation et type d'habitation

- Sommaire des rôles de l'évaluation foncière pour l'exercice financier 2013

Recensement des ICI de la MRC

Site internet d'Emploi Québec – recherche des ICI par code SCIAN

ANNEXE 2

Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles

MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles

INTERVENANTS	Coordonnées	Localisation MRC	Hors MRC	Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
Organismes gouvernementaux et parapublics							
MDELCC (Ministère du développement durable, de l'environnement, et de la lutte contre les changements climatiques Direction Régionale Capitale-Nationale et Chaudière Appalaches	1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100, Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone : 418 644-8844		X	Québec	Planification GMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	N/A
RECYC-QUÉBEC	Siège social 300, rue Saint-Paul, bureau 411 Québec (Québec) G1K 7R1 Téléphone : 418 643o 0394		X	Québec	Planification GMR	Politique régionale de gestion des matières résiduelles et informations	N/A
Organismes municipaux							
MRC Beauce-Sartigan	2727, boul. Dionne Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y1 Téléphone: 418 228-8418	X		Saint-Georges	Services aux citoyens	Planification régional Révision du PGM	
La Guadeloupe	483, 9e Rue Est La Guadeloupe (Québec) G0M 1G0 Téléphone: 418 459-3342	X		La Guadeloupe	Services aux citoyens	Programme de gestion des matières résiduelles (ordures ménagères)	Écocentre de La Guadeloupe
Lac-Poulin	Lac Poulin (Québec) G0M 1P0 Téléphone: 418 228-7585	X		Lac-Poulin	Services aux citoyens	Programme de gestion des matières résiduelles (ordures ménagères)	
Notre-Dame-des-Pins	2790, 1re Avenue Notre-Dame-des-Pins (Québec) G0M 1K0 Téléphone: 418 774-9718	X		Notre-Dame-des-Pins	Services aux citoyens	Programme de gestion des matières résiduelles (ordures ménagères)	Ressourcerie
Saint-Benoît-Labre	216, route 271 Saint-Benoît-Labre (Québec) G0M 1P0 Téléphone: 418 228-9250	X		Saint-Benoît-Labre	Services aux citoyens	Programme de gestion des matières résiduelles (ordures ménagères)	Ressourcerie
Saint-Côme-Linière	1375, 18e Rue Saint-Côme-Linière (Québec) G0M 1J0 Téléphone: 418 685-3825	X		Saint-Côme-Linière	Services aux citoyens	Programme de gestion des matières résiduelles (ordures ménagères)	Points de dépôts - RDD, ressource
Saint-Éphrem-de-Beauce	34, route 271 Sud, bureau 101 Saint-Éphrem-de-Beauce (Québec) G0M 1R0 Téléphone: 418 484-5716	X		Saint-Éphrem-de-Beauce	Services aux citoyens	Programme de gestion des matières résiduelles (ordures ménagères, matières recyclables, matières organiques, etc.)	Points de dépôts - RDD
Saint-Évariste-de-Forsyth	495, rue Principale C.P. 39 Saint-Évariste-de-Forsyth (Québec) G0M 1S0 Téléphone: 418 459-6488	X		Saint-Évariste-de-Forsyth	Services aux citoyens	Programme de gestion des matières résiduelles (ordures ménagères)	
Saint-Gédéon-de-Beauce	102, 1re Avenue Sud Saint-Gédéon-de-Beauce(Québec) G0M 1T0 Téléphone: 418 582-3341 6	X		Saint-Gédéon-de-Beauce	Services aux citoyens	Programme de gestion des matières résiduelles (ordures ménagères)	Ressourcerie
Saint-Georges	11 700, boul. Lacroix Ville Saint-Georges (Québec) G5Y 1L3 Téléphone: 418 228-5555	X		Saint-Georges	Services aux citoyens	Programme de gestion des matières résiduelles (ordures ménagères)	Points de dépôts - RDD, ressource
Saint-Hilaire-de-Dorset	847, rue Principale Sud Saint-Hilaire-de-Dorset (Québec) G0M 1G0 Téléphone: 418 459-6872 Télécopieur: 418 459-6882	X		Saint-Hilaire-de-Dorset	Services aux citoyens	Programme de gestion des matières résiduelles (ordures ménagères)	
Saint-Honoré-de-Shenley	499, rue Principale Saint-Honoré-de-Shenley (Québec) G0M 1V0 Téléphone: 418 485-6738	X		Saint-Honoré-de-Shenley	Services aux citoyens	Programme de gestion des matières résiduelles (ordures ménagères)	Points de dépôts - RDD, ressource
Saint-Martin	131, 1re Avenue Est Saint-Martin (Québec) G0M 1B0 Téléphone: 418 382-5035	X		Saint-Martin	Services aux citoyens	Programme de gestion des matières résiduelles (ordures ménagères)	Points de dépôts - RDD, ressource
Saint-Philibert	376, rue Principale Saint-Philibert (Québec) G0M 1X0 Téléphone: 418 228-8759	X		Saint-Philibert	Services aux citoyens	Programme de gestion des matières résiduelles (ordures ménagères)	
Saint-René	778, route Principale Saint-René (Québec) G0M 1Z0 Téléphone: 418 382-5226	X		Saint-René	Services aux citoyens	Programme de gestion des matières résiduelles (ordures ménagères)	
Saint-Simon-les-Mines	3338, rue Principale Saint-Simon-les-Mines (Québec) G0M 1K0 Téléphone: 418 774-3317	X		Saint-Simon-les-Mines	Services aux citoyens	Programme de gestion des matières résiduelles (ordures ménagères)	
Saint-Théophile	644, rue du Collège C.P. 10 Saint-Théophile (Québec) G0M 2A0 Téléphone: 418 597-3998	X		Saint-Théophile	Services aux citoyens	Programme de gestion des matières résiduelles (ordures ménagères)	
Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS)	695, rang Saint-Joseph Saint-Côme-Linière (Québec) G0M 1J0 Téléphone: 418 685-2230	X		Saint-Côme-Linière	Services aux citoyens	Programmes de gestion des matières résiduelles	Écocentre de la RICBS LET de la RICBS
Groupes environnementaux							
N/A							
Organismes communautaires ou entreprises d'économie sociale							
Cartonek	1332 boul. Vachon Nord (Québec) G6E 1N3		X	Sainte-Marie	Recyclage	Tri et conditionnement des tubulures d'érablière	
Entreprises de collecte et transport des matières résiduelles							
Services sanitaires DF de Beauce	1825, 95e rue Saint-Georges (Québec) G5Y 8J1	X		Saint-Georges	Collecte et transport	Collectes et gestion des ordures et des matières recyclables, vente et location d'équipements, tri	Centre de tri des débris de CRD
Services sanitaires DF de Beauce	17 100 boul. Lacroix Saint-Georges (Québec)	X		Saint-Georges	Collecte et transport	Collectes et gestion des ordures et des matières recyclables, vente et location d'équipements, tri	Centre de tri des débris de CRD
Ferme MNR inc.	3, rue Hamel Saint-Éphrem-de-Beauce	X		Saint-Éphrem-de-Beauce	Collecte et transport	Collecte et transport des ordures ménagères	
Matrec	139 181ième Rue Beauceville (Québec) G5X 2S9		X	Beauceville	Collecte et transport	Collecte et transport des matières recyclables	Écocentre Beauceville

MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles

INTERVENANTS	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
		MRC	Hors MRC				
Entreprises de mise en valeur des matières résiduelles							
Recycle City	2180, rue Claude-Greffard, Sherbrooke (Québec) J1H 5H1 Téléphone : 819 346-2111		X	Sherbrooke	Recyclage	Tri et conditionnement des matières recyclables	Centre de tri des matières recyclables
Entreprises d'élimination des matières résiduelles							
Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS)	695, rang Saint-Joseph Saint-Côme-Linière (Québec) G0M 1J0 Téléphone: 418 685-2230	X		Saint-Côme-Linière	Élimination	Opération du LET	Écocentre de la RICBS LET de la RICBS
Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM)	400, boul. de la Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0 Téléphone : 819 373-3130		X	Saint-Etienne-des-Grès	Élimination	Opération du LET	LET Saint-Etienne-des-Grès
Entreprise de traitement spécifiques des matières résiduelles							
Entreprises de collecte et transport des boues							
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	843, avenue du Palais Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0 Téléphone : 418 397-4358		X	Saint-Joseph-de-Beauce	Gestion des boues municipales	Collecte des boues municipales	Centre de traitement régional des boues de fosses septiques (étangs aérés de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce)
Entreprises de traitement des boues et des eaux							
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	843, avenue du Palais Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0 Téléphone : 418 397-4358		X	Saint-Joseph-de-Beauce	Gestion des boues municipales	Traitement et valorisation des boues municipales	Centre de traitement régional des boues de fosses septiques (étangs aérés de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce)
Commissions scolaires							
Commission scolaire de Beauce-Etchemins	1925, 118e Rue Saint-Georges (Québec) G5Y 7R7 Téléphone : 418 228-5541 ou 418 386-5541	x		Saint-Georges			

ANNEXE 3

Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles

MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles

INFRASTRUCTURES			Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité 3 RVE	Matières résiduelles acceptées	Territoire desservi	Secteur desservi	Quantité traitée (t/an)	Certificat d'autorisation MDDELCC	Quantité autorisée maximale (t/an)
Catégories des installations	Propriétaire de l'installation	Exploitant de l'installation	Adresse l'installation	MRC	Hors MRC								
Mise en valeur des matières résiduelles													
Centre de tri des matières recyclables	Régie intermunicipales de récupération de l'Estrie	Recycle City	2180, rue Claude-Greffard, Sherbrooke (Québec) J1H 5H1 Téléphone : 819 346-2111		X	Sherbrooke	Recyclage	Matières recyclables (chartre RECYC-QUÉBEC)	Ville de Sherbrooke et ses arrondissements, MRC de Memphrémagog, MRC du Val-Saint-François, MRC du Haut-Saint-François, MRC de Coaticook, MRC des Sources	Résidentiel, ICI	~ 33 000 tonnes / an	N/A	N/A
Écocentre de La Guadeloupe	La Guadeloupe	La Guadeloupe	23e Avenue La Guadeloupe (Québec) Téléphone : 418 459-3347	X		La Guadeloupe	Recyclage	Résidus de construction, rénovation, démolition (Bois, matériaux granulaires, métal, fer, aluminium) Matériel électronique, peinture et solvants, appareils électriques et électroménagers, gazon, feuilles mortes, branches et résidus d'émondage et matières recyclables de la collecte sélective	La Guadeloupe	Citoyens, entrepreneurs	Non connu	N/A	N/A
Écocentre de la RICBS	RICBS	RICBS	695, rang Saint-Joseph Saint-Côme-Linière (Québec) Téléphone : 418 685-2230	X		Saint-Côme-Linière	Recyclage	Résidus de construction, rénovation, démolition (Bois, gypse, vinyle, portes et fenêtres, métaux ferreux et non ferreux, carton souillé, matières recyclables) Ampoules et tubes fluorescents, Encombrants ménagers	Municipalités membre de la RICBS	Citoyens, entrepreneurs	~ 624 tonnes en 2013	N/A	N/A
Écocentre de Beauceville	MRC de Robert-Cliche	Matrec	184, 181e (Parc Industriel), Beauceville (Québec) Téléphone : 418 774-5275		X	Beauceville	Recyclage	Résidus CRD, encombrants, matériel informatique, RDD, résidus verts (branches et feuilles), plastique agricole, pneus Matières refusées : Pelouse	Beauceville	Citoyens, entrepreneurs		N/A	N/A
Centre de tri des débris de construction, de rénovation et de démolition	Services Sanitaires Denis Fortier inc.	Services Sanitaires Denis Fortier inc.	3878, boul Frontenac E, Thetford Mines, QC G6H 4G2 (Québec) Téléphone : 418 332-2880		X	Thetford Mines	Recyclage	Peintures, huiles, piles, Pneus, Débris de CRD, métaux (fer, aluminium, cuivre), Bois, Branches, Feuilles mortes, Vieux vêtements Déchets d'halocarbures (fréon) : thermopompe,	Thetford Mines	Citoyens, entrepreneurs	Non connu	N/A	N/A
Centre de tri des débris de construction, de rénovation et de démolition	Services Sanitaires D.F de Beauce	Services Sanitaires D.F de Beauce	1825 95e Rue, Saint-Georges de Beauce, (Québec) G5Y 8J1 Téléphone : 418 228-1279		X	Saint-Georges de Beauce	Recyclage	Peintures, huiles, piles, Pneus, Débris de CRD, métaux (fer, aluminium, cuivre), Bois, Branches, Feuilles mortes, Vieux vêtements Déchets d'halocarbures (fréon) : thermopompe, réfrigérateur, air climatisé... Déchets volumineux réutilisables : chaise, matelas, vélo, jouets... Plastiques, verre, gros rebuts réutilisables, Carton	Saint-Georges de Beauce	Citoyens, entrepreneurs	Non connu	N/A	N/A
Centre de réemploi - ressourcerie	Comptoir Régional de Beauce	Comptoir Régional de Beauce	12 425, 1re avenue /12 505, 10e avenue, Saint Georges (Québec)	X		Saint Georges (secteur est)	Réemploi	Textiles, jouets, petits électroménagers	Saint Georges (secteur est)	Résidentiel, ICI	---	---	---
Centre de réemploi - ressourcerie	Entraide Diabétique du Québec	N/A	Métro Laval Veilleux : 17 850, boul. Lacroix Carrefour Saint-Georges : 8585, boul. Lacroix Pharmacie Proxim : 899, 17e Rue Walmart : 750, 107e Rue Stationnement du Centre-ville (côté rivière) : 11 400 1re avenue Pharmacie : 899, 17e Rue	X		Saint Georges	Réemploi	Textiles, jouets, petits électroménagers	Saint Georges	Résidentiel, ICI	---	---	---
Centre de réemploi - ressourcerie	Ressourcerie Beauce-Sartigan	N/A	Fromagerie La Pépîte d'or : 17 520, boul. Lacroix Quincaillerie André Lessard : 777, 150e Rue Boucherie Beauce Boeuf : 15 275, 1re Avenue Maxi: 8200, boul. Lacroix IGA Rodrigue et Filles : 1950, 6e Avenue	X		Saint Georges	Réemploi	Textiles, jouets, petits électroménagers	Saint Georges	Résidentiel, ICI	---	---	---
Centre de réemploi - ressourcerie	Comptoir de la Fraternité	Comptoir de la Fraternité	2235, 6e Avenue Saint-Georges (Québec)	X		Saint Georges (secteur ouest)	Réemploi	Textiles, jouets, petits électroménagers	Saint Georges (secteur ouest)	Résidentiel, ICI	---	---	---
Points de dépôts - RDD	Centre Rénovation A. Lessard St-Georges (Rona)	N/A	777, 150e Rue, Saint-Georges (Québec)	X		Saint-Georges	Recyclage	Résidus domestiques dangereux (RDD)	Saint-Georges	Résidentiel, ICI	---	---	---
Points de dépôts - RDD	Matco Ravary Inc. (Quincaillerie Fecteau) (BMR)	N/A	9050, boul. Lacroix Saint-Georges (Québec)	X		Saint-Georges	Recyclage	Résidus domestiques dangereux (RDD)	Saint-Georges	Résidentiel, ICI	---	---	---
Points de dépôts - RDD	La COOP Saint-Georges	N/A	715, boul. Dionne, Saint-Georges (Québec)	X		Saint-Georges	Recyclage	Résidus domestiques dangereux (RDD)	Saint-Georges	Résidentiel, ICI	---	---	---
Points de dépôts - RDD	Stationnement arrière de l'Hôtel de ville (collecte annuelle par RICBS)	N/A	11 700, boul. Lacroix, Saint-Georges (Québec)	X		Saint-Georges	Recyclage	Résidus domestiques dangereux (RDD) Produits électroniques, pneus, métaux	Saint-Georges	Résidentiel, ICI	---	---	---
Centre de réemploi - ressourcerie	Arrière Caisse populaire	N/A	1324, rue Principale, Saint-Côme-Linière (Québec)	X		Saint-Côme-Linière	Réemploi	Textiles, jouets, petits électroménagers	Saint-Côme-Linière	Résidentiel, ICI	---	---	---
Centre de réemploi - ressourcerie	Salle paroissiale	N/A	1547, 19e Rue, Saint-Côme-Linière (Québec)	X		Saint-Côme-Linière	Réemploi	Textiles, jouets, petits électroménagers	Saint-Côme-Linière	Résidentiel, ICI	---	---	---
Points de dépôts - RDD	La COOP St-Côme-Linière	N/A	1312, 13e Rue, Saint-Côme-Linière (Québec)	X		Saint-Côme-Linière	Recyclage	Résidus domestiques dangereux (RDD)	Saint-Côme-Linière	Résidentiel, ICI	---	---	---
Points de dépôts - RDD	Lieu de dépôt permanent	N/A	Adresse du LET (Québec)	X		Saint-Côme-Linière	Recyclage	Résidus domestiques dangereux (RDD)	Saint-Côme-Linière	Résidentiel, ICI	---	---	---
Points de dépôts - RDD	Aréna St-Côme-Linière (collecte annuelle par RICBS)	N/A	1517, 19e Rue, Saint-Côme-Linière (Québec)	X		Saint-Côme-Linière	Recyclage	Résidus domestiques dangereux (RDD) Matériel électroniques, pneus, métaux	Saint-Côme-Linière	Résidentiel, ICI	---	---	---
Points de dépôts - RDD	Quincaillerie Le Roy (Rona)	N/A	36, route 271 nord, Saint-Éphrem-de-Beauce (Québec)	X		Saint-Éphrem-de-Beauce	Recyclage	Résidus domestiques dangereux (RDD)	Saint-Éphrem-de-Beauce	Résidentiel, ICI	---	---	---
Points de dépôts - RDD	La COOP Alliance	N/A	470, route 271 sud, Saint-Éphrem-de-Beauce (Québec)	X		Saint-Éphrem-de-Beauce	Recyclage	Résidus domestiques dangereux (RDD)	Saint-Éphrem-de-Beauce	Résidentiel, ICI	---	---	---
Centre de réemploi - ressourcerie	Municipalité Saint-Martin	N/A	Sous-sol du centre municipal de Saint-Martin	X		Saint-Martin	Réemploi	Textiles, jouets, petits électroménagers	Saint-Martin	Résidentiel, ICI	---	---	---
Points de dépôts - RDD	Garage municipal de Saint-Martin	N/A	45, 6e Rue est Saint-Martin (Québec)	X		Saint-Martin	Recyclage	Résidus domestiques dangereux (RDD) Matériel électroniques, pneus, métaux	Saint-Martin	Résidentiel, ICI	---	---	---
Centre de réemploi - ressourcerie	Sous-sol de l'église de Saint-Gédéon-de-Beauce	N/A	101, 1re Avenue Sud Saint-Gédéon-de-Beauce (Québec)	X		Saint-Gédéon-de-Beauce	Réemploi	Textiles, jouets, petits électroménagers	Saint-Gédéon-de-Beauce	Résidentiel, ICI	---	---	---
Centre de réemploi - ressourcerie	Magasin COOP St-Gédéon	N/A	105, boul. Canam sud Saint-Gédéon-de-Beauce (Québec)	X		Saint-Gédéon-de-Beauce	Réemploi	Résidus domestiques dangereux (RDD)	Saint-Gédéon-de-Beauce	Résidentiel, ICI	---	---	---

MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles

INFRASTRUCTURES			Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité 3 RVE	Matières résiduelles acceptées	Territoire desservi	Secteur desservi	Quantité traitée (t/an)	Certificat d'autorisation MDDELCC	Quantité autorisée maximale (t/an)
Centre de réemploi - ressourcerie	Comptoir familial	N/A	289, route Shenley Ouest Saint-Honoré-de-Shenley (Québec)	X		Saint-Honoré-de-Shenley	Réemploi	Textiles, jouets, petits électroménagers	Saint-Honoré-de-Shenley	Résidentiel, ICI	—	—	—
Points de dépôts - RDD	A. Champagne (Rona)	N/A	477, rue Principale, Saint-Honoré-de-Shenley (Québec)	X		Saint-Honoré-de-Shenley	Recyclage	Résidus domestiques dangereux (RDD)	Saint-Honoré-de-Shenley	Résidentiel, ICI	—	—	—
Points de dépôts - RDD	Aréna St-Honoré	N/A	453, rue Ennis Saint-Honoré-de-Shenley (Québec)	X		Saint-Honoré-de-Shenley	Recyclage	Résidus domestiques dangereux (RDD) Matériel électroniques, pneus, métaux	Saint-Honoré-de-Shenley	Résidentiel, ICI	—	—	—
Centre de réemploi - ressourcerie	Ressourcerie Beauce-Sartigan	N/A	Hôtel de ville: 2790, 1re Avenue Saint-Benoît-Labre (Québec)	X		Saint-Benoît-Labre	Réemploi	Textiles, jouets, petits électroménagers	Saint-Benoît-Labre	Résidentiel, ICI	—	—	—
Centre de réemploi - ressourcerie	Ressourcerie Beauce-Sartigan	N/A	Hôtel de ville: 216, route 272 Notre-Dame-des-Pins (Québec)	X		Notre-Dame-des-Pins	Réemploi	Textiles, jouets, petits électroménagers	Notre-Dame-des-Pins	Résidentiel, ICI	—	—	—
Élimination des matières résiduelles											Quantité traitée (t/an)	Durée de vie	Quantité autorisée
Lieu d'enfouissement technique (LET)	Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS)	Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS)	695, rang Saint-Joseph Saint-Côme-Linière (Québec) G0M 1J0	X		Saint-Côme-Linière	Élimination	Ordures ménagères	municipalités membres de la Régie	Résidentiel, ICI	~ 25 000 tonnes	2026	2 779 000 m3 Capacité restante : 2 446 199 m3 en 2013
Lieu d'enfouissement technique (LET)	Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM)	Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM)	400, boul. de la Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0 Téléphone : 819 373-3130		X	Saint-Étienne-des-Grès	Élimination	Ordures ménagères	Municipalités non membres de la Régie (Saint- Éphrem-de-Beauce et La Guadeloupe)	Résidentiel, ICI	~ 210 000 tonnes/an	Durée de vie excède 2024	6 042 000 m3 Aucune limitation annuelle
Centre de transbordement	Services Sanitaires Denis Fortier inc.	Services Sanitaires Denis Fortier inc.	3878, boulevard Frontenac Est, Thetford Mines (Québec) G6H 4G2 Téléphone : 418 332-2880		X	Thetford Mines	Élimination	Ordures ménagères	Municipalités non membres de la Régie (Saint- Éphrem-de-Beauce et La Guadeloupe)	Résidentiel	N/A	N/A	N/A
Traitement des eaux usées et des boues									Débit moyen (m3/j)	Date de mise en opération			
Station mécanisée (Disques biologiques)	Municipalité Notre-Dame-des-Pins	Municipalité Notre-Dame-des-Pins	—	x		Notre-Dame-des-Pins	Traitement des eaux usées et des boues	Eaux usées municipales	747,00	09/1986	—	—	—
Station mécanisée (Boues activées)	Municipalité Saint-Georges	Municipalité Saint-Georges	—	x		Saint-Georges	Traitement des eaux usées et des boues	Eaux usées municipales	19500,00	12/1986	—	—	—
Étangs aérés	Municipalité La Guadeloupe	Municipalité La Guadeloupe	—	x		La Guadeloupe	Traitement des eaux usées et des boues	Eaux usées municipales	1350,00	12/1986	—	—	—
Étangs aérés (parois verticales)	Municipalité Saint-Benoît-Labre	Municipalité Saint-Benoît-Labre	—	x		Saint-Benoît-Labre	Traitement des eaux usées et des boues	Eaux usées municipales	299,90	03/2005	—	—	—
Étangs aérés	Municipalité Saint-Côme-Linière	Municipalité Saint-Côme-Linière	—	x		Saint-Côme-Linière	Traitement des eaux usées et des boues	Eaux usées municipales	1200,00	09/1986	—	—	—
Étangs aérés	Municipalité Saint-Éphrem-de-Beauce	Municipalité Saint-Éphrem-de- Beauce	—	x		Saint-Éphrem-de-Beauce	Traitement des eaux usées et des boues	Eaux usées municipales	1120,00	11/1986	—	—	—
Étangs aérés	Municipalité Saint-Gédéon-de-Beauce	Municipalité Saint-Gédéon-de- Beauce	—	x		Saint-Gédéon-de-Beauce	Traitement des eaux usées et des boues	Eaux usées municipales	1023,00	10/1983	—	—	—
Étangs aérés	Saint-Honoré-de-Shenley	Saint-Honoré-de-Shenley	—	x		Saint-Honoré-de-Shenley	Traitement des eaux usées et des boues	Eaux usées municipales	930,00	12/1986	—	—	—
Étangs aérés	Municipalité Saint-Martin	Municipalité Saint-Martin	—	x		Saint-Martin	Traitement des eaux usées et des boues	Eaux usées municipales	1126,00	09/1986	—	—	—
Étangs aérés (parois verticales)	Municipalité Saint-Théophile	Municipalité Saint-Théophile	—	x		Saint-Théophile	Traitement des eaux usées et des boues	Eaux usées municipales	208,00	05/1998	—	—	—
Centre de traitement régional des boues des installations septiques	Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	—		x	Saint-Joseph-de-Beauce	Traitement des eaux usées et des boues	Eaux usées municipales Boues de fosses septiques	160	—	—	—	—

ANNEXE 4

Détails des services de l'écocentre de La Guadeloupe



TARIFICATION

TARIFICATION		
NATURE DES OBJETS	RÉSIDENTS	NON RÉSIDENTS
Articles d'utilité courante en petit volume (déchets secs, plastiques, carton, bois, verre)	Gratuit	0,30\$ / kg
Meubles encombrants non métalliques (table, meubles de salon, matelas, base de lit, étagères, meubles intégrant un téléviseur, etc)	5.00\$ / objet	5.00\$ / objet
Téléviseurs, écran cathodique d'ordinateur, équipements informatiques	5.00\$ / objet	5.00\$ / objet
Matériaux de construction (résidus de démolition ou travaux, équipements non métalliques de plomberie, chauffage, ventilation, électricité, fenestration, isolant, revêtement de vinyle, bois de palette, bois traité, bois peint ou vernis, etc)	0,20\$ / kg	0,30\$ / kg
Bardeau d'asphalte et recouvrement bitumineux (membrane, etc)	0,20 / kg	0,30\$ / kg
Matériaux, meubles et équipements métalliques (poêle, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, BBQ, tôle, vieux fers, aluminium)	Gratuit	Gratuit
Pneus (format agriculture, industriel ou commercial refusé)	Gratuit	Gratuit
Tubulure d'érablière	Non autorisé	Non autorisé
Branches et résidus d'émondage	Gratuit	Non autorisé
Gazon, feuilles mortes, et autres résidus de jardin	Gratuit	Non autorisé
Matériaux granulaires souillés (brique, béton, asphalte, roc)	Gratuit	Non autorisé
Peintures, solvants (non industriels)	Gratuit	Gratuit
Huiles usées (industrielle, mécanique, hydraulique, cuisson)	Gratuit	Gratuit

Le client devra payer comptant sur place (la municipalité ne soutient pas le crédit)

- Celui qui livre le matériel est responsable du paiement (la municipalité ne facture pas les tiers)
- Cette tarification est en vigueur depuis le 1er août 2014

HORAIRE DE L'ÉCO CENTRE

15 avril au 15 octobre

Journée	Heures d'ouverture
Mardi et Jeudi	18h00 à 20h00
Vendredi	13h00 à 18h00
Samedi	9h00 à 16h00

À NOTER:

- Une preuve de résidence ou une copie de permis de construction peuvent être exigées.
- Les résidus dangereux d'origine commerciale ou industrielle sont refusés
- Les pneus doivent être déjantés et propres

ANNEXE 5

Tarifs au lieu d'enfouissement technique de Saint-Côme-Linière

Information sur le LET de la RICBS (2014)
Heures d'ouverture du LET
Lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30
Tarif pour la disposition des matières résiduelles acceptables
91 \$ la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles transportées au moyen d'un camion à ordures conventionnel (benne) par ou pour une municipalité membre de la Régie
109 \$ la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles transportées par un moyen autre qu'un camion à ordures conventionnel (benne)
91 \$ la tonne métrique pour disposer de boues produites par un système d'épuration des eaux provenant d'une municipalité membre de la Régie
2 \$ le kilogramme pour disposer d'animaux ou parties d'animaux morts
200 \$ la tonne métrique pour disposer de boues et autres résidus provenant de scierie (analyses requises)
Un montant de 21,30 \$ la tonne métrique sera chargé, en plus des tarifications ci-haut mentionnées, à la suite de redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles (gouvernement du Québec)
Un taux de 400 \$ la tonne métrique sera chargé à tout transporteur qui disposera à la Régie, à l'insu des gestionnaires et/ou des employés de la Régie, des matières résiduelles provenant d'une municipalité étrangère à la Régie
Tarif pour le transport
Un tarif minimal de 25 \$ sera chargé pour chaque voyage disposé par un entrepreneur
Un tarif minimal de 10 \$ sera chargé pour chaque voyage disposé à l'écocentre
Tarif pour l'utilisation des différents équipements de la Régie
Machinerie pour déplacer les voyages : 10 \$ par utilisation
Couteau à déglacer : 30 \$ par utilisation
Pesée : 15 \$ par utilisation
Matières refusées
La terre contaminée, peu importe son degré de contamination ou sa provenance, sera refusée;

ANNEXE 6

Note technique – Inventaire des matières résiduelles générées

1 PRÉALABLE

L'utilisation de données réelles disponibles auprès de la MRC de Beauce-Sartigan a été privilégiée pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire. En l'absence de données disponibles, les estimations ont été effectuées à l'aide de l'outil de calcul développé par RECYC-QUÉBEC et le MDDELCC en vue de la révision des PGMR.

Présentation de l'outil de calcul :

La méthodologie mise au point pour l'estimation des quantités par l'outil de calcul a fait consensus au sein du comité de travail constitué de représentants de RECYC-QUÉBEC et du MDDELCC. L'outil permet d'estimer les quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par catégorie de matières ainsi que selon leur provenance. Des indicateurs socioéconomiques ont été définis afin de permettre la meilleure évaluation possible des quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées sur le territoire. Il s'agit de la population pour le secteur résidentiel, du nombre d'employés pour le secteur ICI et de la valeur des permis de bâtir pour le secteur des résidus de CRD.

Les estimations sont effectuées à partir de données unitaires issues d'une revue de la littérature. Les hypothèses de calcul et la méthodologie complète utilisées sont disponibles sur le site de RECYC-QUÉBEC :

La version 1 – BÊTA a été utilisée pour réaliser l'inventaire des quantités de matières résiduelles de la MRC Beauce-Sartigan

1.1 DONNÉES UTILISÉES DANS L'OUTIL DE CALCUL – RECYC-QUÉBEC

Territoires	Population 2013
MRC de Beauce-Sartigan	52 156

Source : ISQ, Estimation de la population des MRC, 1er juillet 2013

Nombre d'unités d'occupation (u.o.) par type de logement

Type de logements	MRC
Multi logement (10 logements et plus) et condos :	1 703 u.o
Plex (entre 2 et 9 logements) :	5 090 u.o
Unifamilial :	14 680 u.o
Chalets, maisons de villégiature :	773 u.o
Total	22 246 u.o

Territoire	Valeur des permis à bâtir 2013
MRC de Beauce-Sartigan	88 808 k\$

Source : ISQ,

Nombre d'employés (k emp.)		
Région administrative Capitale-Nationale		382,1 k emp.
Secteur de la production de biens		46,1 k emp.
	<i>Agriculture</i>	2,8 k emp.
	<i>Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz</i>	0,0 k emp.
	<i>Services publics</i>	1,7 k emp.
	<i>Construction</i>	17,8 k emp.
	<i>Fabrication (manufacturier)</i>	22,6 k emp.
Secteur des services		386,0 k emp.
	<i>Commerce</i>	54,3 k emp.
	<i>Transport et entreposage</i>	14,4 k emp.
	<i>Finance, assurances, immobilier et location</i>	28,7 k emp.
	<i>Services professionnels, scientifiques et techniques</i>	35,4 k emp.
	<i>Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien</i>	13,8 k emp.
	<i>Services d'enseignement</i>	34,0 k emp.
	<i>Soins de santé et assistance sociale</i>	57,6 k emp.
	<i>Information, culture et loisirs</i>	14,1 k emp.
	<i>Hébergement et restauration</i>	26,1 k emp.
	<i>Autres services</i>	14,9 k emp.
	<i>Administrations publiques</i>	42,8 k emp.

Source : Statistiques Canada, enquête sur la population active 2012, adaptée par l'ISO

2 SYNTHÈSE DES DONNÉES DISPONIBLES

Pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles de la MRC Beauce Sartigan, les quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées proviennent essentiellement des statistiques de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS) pour l'année 2013, et notamment du rapport annuel de l'année 2013. Les quantités de matières résiduelles des municipalités de la MRC des Etchemins ont été soustraites sur la base d'un ratio de population.

Des questionnaires ont été transmis aux responsables de chaque municipalité de la MRC pour compiler les données sur les modalités de collecte, les quantités et les coûts de gestion des matières résiduelles en 2013.

L'année de référence pour les valeurs fournies ainsi que les valeurs estimées est 2013.

Quelques généralités

Quantités totales générées = Quantités récupérées + Quantités éliminées

$$\text{Taux de récupération (\%)} = \frac{\text{Quantités récupérées (tonnes) rejets exclus}}{\text{Quantité générées (tonnes)}}$$

Les principales données utilisées pour le bilan de masse sont les suivantes :

- Questionnaires transmis aux municipalités
- Rapport annuel 2013 de la RICBS de 2013;

2.1 DONNÉES DE LA RICBS

Composition et quote-part des municipalités membres

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'habitants en 2013 selon le décret de population pour 2014 pour chaque municipalité membre de la Régie. Le dénombrement est basé sur des estimations faites par l'Institut de la statistique du Québec en date du 1er juillet 2013.

Tableau 1 : Quote part des municipalités membres de la RICBS

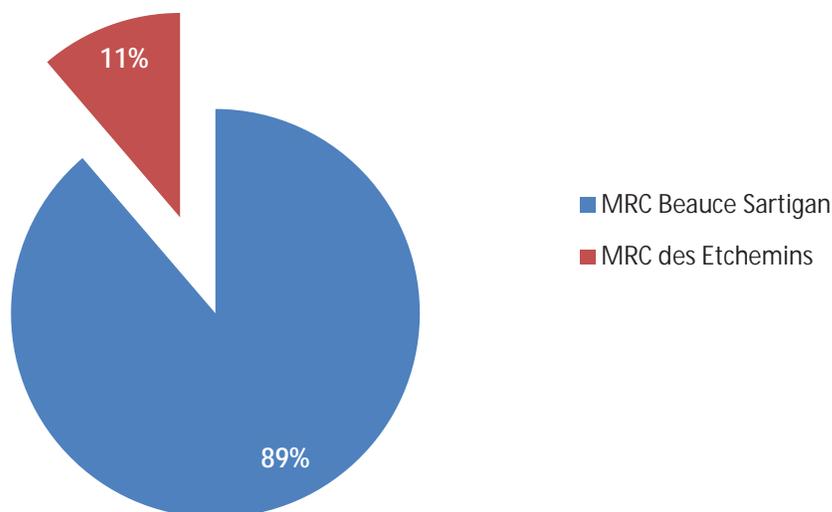
Municipalité	Population totale 2013	Proportion %	
La Guadeloupe	1 806	3,2 %	MRC Beauce Sartigan
Lac-Poulin	138	0,2 %	
Notre-Dame-des-Pins	1 324	2,4 %	

Municipalité	Population totale 2013	Proportion %	
Saint-Benoît-Labre	1 581	2,8 %	
Saint-Côme-Linière	3 314	5,9 %	
Saint-Évariste-de-Forsyth	521	0,9 %	
Saint-Gédéon-de-Beauce	2 286	4,1 %	
Saint-Georges	32 187	57,4 %	
Saint-Hilaire-de-Dorset	100	0,2 %	
Saint-Honoré-de-Shenley	1 624	2,9 %	
Saint-Martin	2 486	4,4 %	
Saint-Philibert	369	0,7 %	
Saint-René	718	1,3 %	
Saint-Simon-les-Mines	535	1,0 %	
Saint-Théophile	745	1,3 %	
Saint-Prosper	3 679	11 %	MRC des Etchemins
Saint-Zacharie	1 772		
Sainte-Aurélie	917		

Source : Population des municipalités du Québec, décret 2014- Institut de la statistique du Québec (ISQ), Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet 2013

NOTE : la facturation des services fournis par la Régie aux municipalités membres est basée sur une quote-part de population issue du décret de population publié dans la Gazette officielle du Québec et consultable sur le site internet du MAMOT. Ces données sont la référence pour l'application des lois et des règlements ainsi que pour la gestion des programmes gouvernementaux.

Figure 1 : Composition de la RICBS en 2013 selon la population



Pour la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, seule municipalité non membre de la Régie en 2013, aucune donnée sur les quantités de matières résiduelles produites sur son territoire n'a été fournie dans le cadre de la révision du PGMR. Pour cette municipalité, les quantités de matières résiduelles ont donc été extrapolées à partir des données des autres municipalités membres.

La municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a 2610 habitants en 2013, soit environ 5 % de la population totale de la MRC Beauce-Sartigan (52 156 habitants).

Quantités s de matières résiduelles éliminées

Les quantités de matières résiduelles éliminées proviennent du rapport annuel du LET de Saint-Côme-Linière, exploité et propriété de la Régie.

Les tableaux ci-dessous synthétisent les quantités de matières enfouies pour chaque municipalité membre pour l'année 2013.

Tableau 2 : Évolution des quantités éliminées au LET de Saint-Côme-de-Linière de 2008 à 2013- secteur résidentiel

Municipalités membres	2008	2009	2010	2011	2012	2013
La Guadeloupe	456	527	554	541	527	553
Lac Poulin	48	51	53	53	52	62
Notre-Dame-des-Pins	471	452	452	489	479	482
Saint-Benoit Lâbre	518	557	586	614	594	616

Municipalités membres	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Saint-Côme-Linière	1 046	1 026	1 056	1 064	997	1 038
<i>Sainte-Aurélie</i>	<i>281</i>	<i>270</i>	<i>288</i>	<i>291</i>	<i>281</i>	<i>311</i>
Saint-Évariste de Forsyth	238	234	238	242	239	244
Saint-Gédéon de Beauce	758	823	833	833	824	804
Saint-Hilaire de Dorset	24	24	25	26	30	29
Saint-Honoré de Shenley	644	633	602	660	612	635
Saint-Martin	907	866	884	941	953	980
Saint-Philibert	87	77	82	83	82	87
<i>Saint-Prosper</i>	<i>1 301</i>	<i>1 256</i>	<i>1 194</i>	<i>1 299</i>	<i>1 254</i>	<i>1 258</i>
Saint-René	201	195	215	211	207	209
Saint-Simon-les-Mines	128	121	122	127	128	138
Saint-Théophile	281	282	279	276	241	249
<i>Saint-Zacharie</i>	<i>545</i>	<i>530</i>	<i>509</i>	<i>503</i>	<i>490</i>	<i>510</i>
Ville Saint-Georges	12 471	12 006	12 168	12 193	11 855	12 141
TOTAL	20 406	19 931	20 139	20 446	19 845	20 345

Source : RICBS, 2013

Tableau 3 : Synthèse des quantités éliminées pour la RICBS

Quantité enfouie 2013 (tonnes)	Régie RICBS	MRC Beauce Sartigan (Municipalités membres)	Proportion %
Bacs roulants	20 345	18 266	90 %
Conteneurs roll off ou autres	1 320	890	67 %
Boues municipales	7	0	0 %
Total	21 672	19 156	88 %

Source : Rapport annuel 2013, RICBS

Quantités de matières recyclables récupérées par la collecte sélective

La composition des matières recyclées, expédiées par le centre de tri est synthétisée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Composition des matières recyclées au centre de tri 2013

Catégories	Composition des matières recyclables collectées (collecte sélective) ¹
Papier et carton	67,5 %
Métal	4,2 %
Plastique	10,6 %
Verre	17,7 %
Total	100,0 %

Source : Outil de calcul, RECYC-QUÉBEC

Les rejets du centre de tri qui représentent environ 6 % du tonnage total des matières recyclables collectées.

2.2 MRC DE BEAUCE SARTIGAN

Quantités s de matières résiduelles éliminées

Le tableau ci-dessous synthétise la quantité totale des matières résiduelles éliminée pour le secteur résidentiel (collecte en bacs roulants) pour la MRC Beauce Sartigan, en incluant Saint-Éphrem-de-Beauce.

Tableau 5 : Synthèse des quantités éliminées, secteur résidentiel

MUNICIPALITÉS	Quantité enfouie 2013 (tonnes)
La Guadeloupe	553
Lac-Poulin	62
Notre-Dame-des-Pins	482
Saint-Benoît-Labre	616
Saint-Côme-Linière	1 038
<i>Saint-Éphrem-de-Beauce (extrapolation sur la population)</i>	<i>956</i>
Saint-Évariste-de-Forsyth	244
Saint-Gédéon-de-Beauce	804
Saint-Georges	12 141
Saint-Hilaire-de-Dorset	29
Saint-Honoré-de-Shenley	635
Saint-Martin	980
Saint-Philibert	87

¹ Composition moyenne des extrants du centre de tri

MUNICIPALITÉS	Quantité enfouie 2013 (tonnes)
Saint-René	209
Saint-Simon-les-Mines	138
Saint-Théophile	249
Total	19 222

Source : RICBS, compilation réalisée par Chamard

La figure suivante montre la répartition des matières éliminées du secteur résidentiel selon leur provenance géographique.

Figure 2 : Provenance des matières résiduelles éliminées, secteur résidentiel

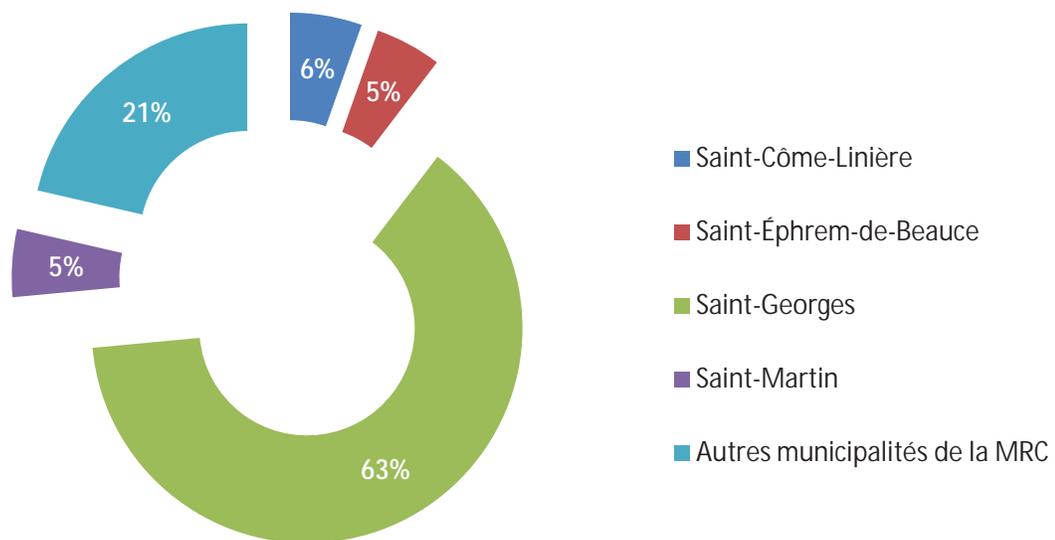
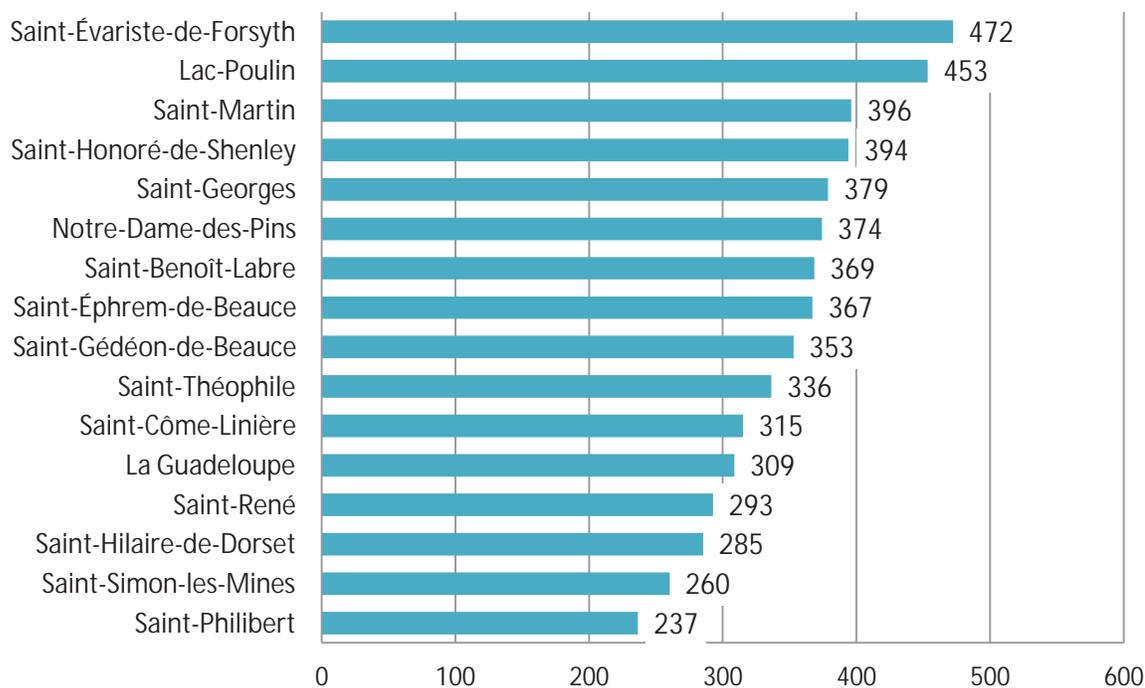


Figure 3 : Taux d'élimination en kg/hab./an par municipalité, secteur résidentiel



Le tableau ci-dessous synthétise la quantité totale des matières résiduelles éliminées du secteur ICI (conteneurs) pour la MRC Beauce Sartigan, en incluant Saint-Éphrem-de-Beauce.

Tableau 6 : Synthèse des quantités éliminées pour la MRC Beauce-Sartigan, secteur ICI

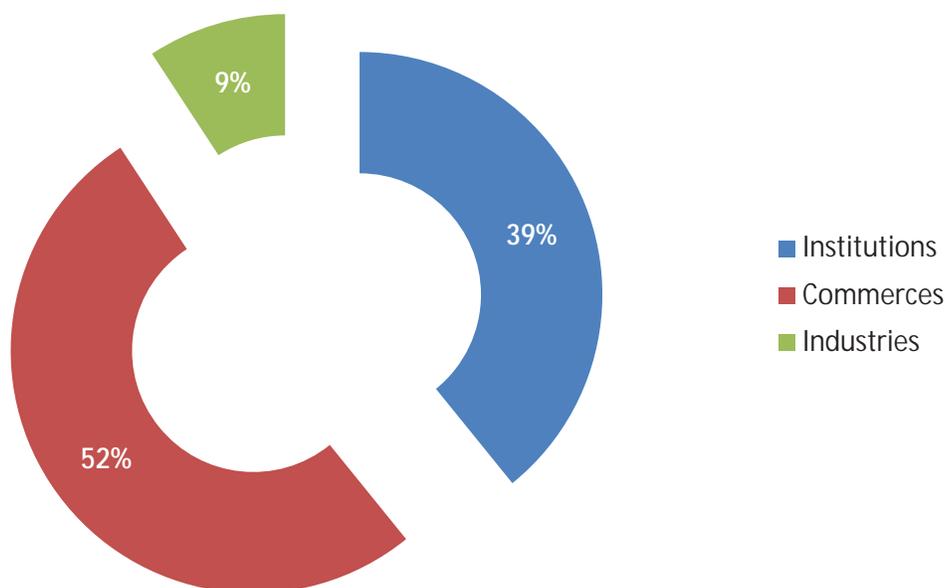
MUNICIPALITÉS	Quantité enfouie 2013 (tonnes)
La Guadeloupe	0,0
Lac-Poulin	0,0
Notre-Dame-des-Pins	0,0
Saint-Benoît-Labre	1,6
Saint-Côme-Linière	0,0
<i>Saint-Éphrem-de-Beauce</i>	<i>Non connu</i>
Saint-Évariste-de-Forsyth	0,0
Saint-Gédéon-de-Beauce	0,8
Saint-Georges	885,8
Saint-Hilaire-de-Dorset	0,0
Saint-Honoré-de-Shenley	2,2
Saint-Martin	0,0
Saint-Philibert	0,0
Saint-René	0,0

MUNICIPALITÉS	Quantité enfouie 2013 (tonnes)
Saint-Simon-les-Mines	0,0
Saint-Théophile	0,0
Total	890

Source : RICBS, Compilation réalisée par Chamard

La figure suivante montre la répartition des matières éliminées du secteur ICI selon leur provenance géographique.

Figure 4 : Provenance des matières résiduelles éliminées, secteur ICI



Quantités de matières recyclables récupérées par la collecte sélective

Les quantités de matières recyclables récupérées par la collecte sélective proviennent du tonnage déclaré par l'entrepreneur responsable de la collecte et du transport de ces matières au centre de tri.

Le tableau ci-dessous synthétise la quantité totale des matières recyclables récupérées par la collecte sélective provenant du secteur résidentiel (bacs en chargement frontal et latéral) pour la MRC Beauce Sartigan, en incluant Saint-Éphrem-de-Beauce.

Tableau 7 : Synthèse des quantités de matières recyclables récupérées par la collecte sélective, secteur résidentiel

MUNICIPALITÉS	Quantité récupérée 2013 (tonnes)
La Guadeloupe	285
Lac-Poulin	16
Notre-Dame-des-Pins	155
Saint-Benoît-Labre	170
Saint-Côme-Linière	355
<i>Saint-Éphrem-de-Beauce (Extrapolation sur la population)</i>	297
Saint-Évariste-de-Forsyth	59
Saint-Gédéon-de-Beauce	260
Saint-Georges	3 997
Saint-Hilaire-de-Dorset	9
Saint-Honoré-de-Shenley	191
Saint-Martin	266
Saint-Philibert	32
Saint-René	54
Saint-Simon-les-Mines	48
Saint-Théophile	73
Total	6 267

Source : Régie RIBCS, compilation réalisée par Chamard

Le tableau ci-dessous synthétise la quantité totale des matières recyclables récupérées par la collecte sélective provenant du secteur ICI (conteneurs « Roll-Off ») pour la MRC Beauce Sartigan, en incluant Saint-Éphrem-de-Beauce.

Tableau 8 : Synthèse des quantités de matières recyclables récupérées par la collecte sélective, secteur ICI

MUNICIPALITÉS	Quantité récupérée 2013 (tonnes)
La Guadeloupe	0,00
Lac-Poulin	0,00
Notre-Dame-des-Pins	0,00
Saint-Benoît-Labre	25,66
Saint-Côme-Linière	0,00
<i>Saint-Éphrem-de-Beauce</i>	7,28
Saint-Évariste-de-Forsyth	0,00
Saint-Gédéon-de-Beauce	0,00
Saint-Georges	120,65

MUNICIPALITÉS	Quantité récupérée 2013 (tonnes)
Saint-Hilaire-de-Dorset	0,00
Saint-Honoré-de-Shenley	0,00
Saint-Martin	0,00
Saint-Philibert	0,00
Saint-René	0,00
Saint-Simon-les-Mines	0,00
Saint-Théophile	0,00
Total	154

Source : Régie RIBCS, compilation réalisée par Chamard

Autres quantités de matières résiduelles

Le rapport annuel 2013 de la RICBS fournit les quantités de matières résiduelles qui sont valorisées, notamment les arbres de Noël, les feuilles mortes, les résidus domestiques dangereux (RDD), les encombrants ménagers. Un bilan sur les matières qui transitent par l'écocentre de Saint-Côme-linière est détaillé, comme les métaux ferreux et non ferreux, le carton, les résidus de bois.

2.3 AJUSTEMENTS DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES ET ÉLIMINÉES

Estimation des quantités d'ICI assimilables dans les quantités du secteur résidentiel

Les données moyennes québécoises estiment la part des « petits » ICI à 9,8 % pour les quantités récupérées (collecte sélective) et à 21,4 % pour les quantités éliminées (collecte des ordures). Ces matières résiduelles sont soustraites des données du secteur résidentiel et comptabilisées avec celles provenant du secteur ICI.

Tableau 9 : Proportion des ICI assimilables dans la collecte municipale résidentielle

	Quantité récupérée par la collecte sélective (tonnes)	Quantité enfouie (tonnes)
Total	6 270	19 222
Total (ICI assimilables exclus)	5 656	15 108
<i>Proportion des ICI assimilables</i>	<i>9,8 %</i>	<i>21,4 %</i>

Source : Étude de caractérisation résidentielle de RECYC-QUÉBEC, 2010

3 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Les matières résiduelles d'origine résidentielle prises en compte dans l'inventaire sont :

- Les matières recyclables;
- Les matières organiques;
- Les boues municipales;
- Les matières résiduelles nécessitant une gestion spécifique :
 - Textile;
 - Contenants consignés
 - Pneus usagés
- Les autres matières résiduelles :
 - Résidus domestiques dangereux (RDD)
 - Résidus encombrants métalliques et non métalliques
- Les rejets du centre de tri des matières recyclables et du centre de valorisation des matières organiques (si applicable).

La génération de certaines matières est documentée selon les données disponibles, mais les quantités ne seront pas incluses dans l'inventaire des matières résiduelles, notamment :

- Véhicules hors d'usage (VHU)²
- Sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles (lixiviats du LET)

NOTE : Il n'y a aucun centre de traitement, centre de tri des matières recyclables ou centre de valorisation des matières organiques sur le territoire de la MRC Beauce-Sartigan. Néanmoins, les rejets de ces installations reliés aux matières résiduelles de la MRC ont été estimés et intégrés pour répondre aux exigences des lignes directrices du MDDELCC.

² La quantité de véhicules hors d'usage (VHU) sera estimée à partir de l'outil de Calcul de RECYC-QUÉBEC aux fins d'information, mais ne sera pas intégrée dans l'inventaire final.

3.1 MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

Cet inventaire vise l'ensemble des résidus d'origine résidentielle produits par les résidents permanents et saisonniers à l'échelle du territoire de la MRC. En général, ces matières résiduelles sont intégrées dans des programmes de gestion municipale, à savoir des collectes municipales porte-à-porte ou des points de collectes spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente la source et le type de données utilisés pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel.

Tableau 10 : Sources des données pour l'inventaire des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie
Ordures ménagères (collecte des ordures)		
Quantité éliminée	Régie RICBS Rapport annuel 2013	Quantité acheminée au lieu d'enfouissement situé à Saint-Côme-de-Linière en 2013
Matières recyclables (collecte sélective)		
Quantité récupérée	Régie RICBS Rapport annuel 2013	Statistiques des matières recyclables récupérées (transmises par l'entrepreneur)
Composition des matières recyclables récupérées	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Composition des matières recyclées du centre de tri
Quantité et composition des matières recyclables éliminées	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Proportion des matières recyclables dans la collecte des déchets (calcul) et ventilation par catégorie PCPVM3
Matières résiduelles organiques		
Quantité récupérée	Régie RICBS Rapport annuel 2013	Statistiques sur la collecte des arbres de Noël, des feuilles mortes Programmes de réduction à la source (compostage domestique et herbycyclage)
Quantité éliminée	Calcul	Quantité générée – quantité récupérée
Quantité générée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Taux unitaire kg/u.o./an selon le type de logement et par matières

³ PCPVM : papier, carton, verre et métal

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie
Boues des stations mécanisées		
Quantité récupérée	Municipalités	Données obtenues des questionnaires transmis aux municipalités
Boues des étangs aérés		
Quantité récupérée	Municipalités	Données obtenues des questionnaires transmis aux municipalités
Boues de fosses septiques		
Quantité récupérée	MRC Beauce Sartigan	Estimation du volume de boues en provenance des installations septiques vidangées annuellement et destination
Véhicules hors d'usage (VHU)		
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	46,8 kg/pers./an
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	22 kg/pers./an <i>comptabilités dans le secteur ICI (rejets de procédés)</i>
Textiles		
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	3,3 kg/pers./an
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	3,1 % des matières éliminées (collecte des ordures)
Résidus domestiques dangereux		
Quantité récupérée	Régie RICBS Rapport annuel 2013	Statistiques sur la collecte des RDD (collectes spéciales itinérantes, dépôts permanents, écocentre)
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	0,22 % des matières éliminées (dans la collecte des ordures)
Résidus encombrants		
Quantité récupérée	Régie RICBS Rapport annuel 2013	Statistiques sur la collecte des encombrants ménagers
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Résidus encombrants métalliques : 0,8 % des matières éliminées (dans la collecte des ordures ménagères) Résidus encombrants non métalliques : 0,9 % des matières éliminées (dans la collecte des ordures)

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie
Rejets des centres de traitement		
Quantité éliminée	Régie RICBS Rapport annuel 2013	6 % des matières collectées
Résidus ultimes		
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	0,82 % des matières éliminées (dans la collecte des ordures)
Contenants consignés		
Quantité récupérée	<i>Calculateur de RECYC-QUÉBEC</i>	
Pneus usagés		
Quantité récupérée	<i>Calculateur de RECYC-QUÉBEC</i>	

3.2 MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Afin d'estimer les quantités de chaque type de matières recyclables récupérées par la collecte sélective et éliminées au lieu d'enfouissement technique, les données de composition présentées dans le tableau ci-dessous ont été utilisées.

Tableau 11 : Proportion des matières recyclables dans les matières résiduelles éliminées, secteur résidentiel

Catégories	Composition des matières recyclables éliminées (collecte des déchets)
Papier et carton	10,5 %
Métal	2,2 %
Plastique	8,1 %
Verre	2,8 %
Total	23,6 %

Source : Composition des matières recyclables éliminées : Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel, RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (ÉEQ), 2010

Le tableau ci-dessous synthétise le bilan de génération des matières recyclables du secteur résidentiel sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 12 : Estimation des quantités générées de matières recyclables — Secteur résidentiel, 2013

Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération %
----------------------	--------------	-------------	------------	------------------------

Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	3 589 t	1 586 t	5 175 t
Métal	223 t	332 t	555 t
Plastique	564 t	1 224 t	1 788 t
Verre	941 t	423 t	1 364 t
Total	5 317 t	3 565 t	8 882 t

Sur l'ensemble du territoire de la MRC, les « petits ICI »⁴ sont desservis par la collecte municipale des matières résiduelles et des matières recyclables. Ces commerces et petites entreprises sont équipés de bacs roulants identiques à ceux des résidences. Il est difficile d'estimer les quantités de matières résiduelles ou de matières recyclables provenant de ces secteurs, car ils sont collectés par le même camion, lors du même circuit de collecte.

3.3 MATIÈRES ORGANIQUES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Il n'y a pas de collecte de porte en porte des matières organiques pour le secteur résidentiel. Par contre, il est important de soulever les points suivants :

- Une collecte porte-à-porte des feuilles mortes est en place dans la plupart des municipalités membres. *2013, la quantité récupérée de feuilles mortes est estimée à environ 241 tonnes selon le rapport annuel de la RICBS. .*
- En parallèle, la régie favorise le compostage domestique et l'herbicyclage auprès de ses citoyens. Ces diverses activités de recyclage sur place ont un impact sur les quantités de matières organiques valorisées et éliminées. *Entre 2004 et 2013, près de 618 composteurs domestiques seraient opérationnels sur l'ensemble du territoire de la MRC.*

La quantité de matières organiques est estimée sur la base des données réelles disponibles et à partir de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. L'estimation est basée sur un indicateur en kg/u.o./an pour la génération de ces matières. Il prend en compte les différents types de logement et les programmes de gestion des matières organiques en place sur le territoire de la MRC (nombre de composteurs domestiques, réglementation spécifique, activités de sensibilisation).

Le tableau ci-dessous synthétise le bilan de la génération des matières organiques sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

⁴ On entend par « petits ICI » ou « ICI assimilables » les ICI dont les matières résiduelles générées sont semblables en proportion et en composition à celles générées par le milieu résidentiel.

Tableau 13 : Estimation des quantités générées de matières organiques— secteur résidentiel, 2013

Matières organiques	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération %
Branches et sapins de Noël	24 t	0 t	24 t	
Résidus verts	287 t	2 617 t	2 903 t	
Résidus alimentaires	62 t	3 942 t	4 004 t	
Autres résidus organiques ⁵	0 t	2 588 t	2 588 t	
Total	372	9 147	9 519	

3.4 RÉSIDUS DE MATIÈRES TEXTILES

La MRC ne dispose d'aucune donnée sur la récupération des matières textiles sur son territoire même s'il y a plusieurs centres de réemploi qui interviennent dans le réemploi des vêtements usagés.

La quantité de résidus de matières textiles générée sur le territoire est estimée à partir de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. L'estimation est faite grâce à un indicateur exprimé en kg/pers/an.

Le tableau ci-dessous synthétise le bilan de génération des résidus de matières textiles sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 14 : Estimation des quantités générées de résidus de matières textiles — Secteur résidentiel, 2013

Résidus de matières textiles	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération %
Total	172	569	741	

3.5 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Une partie des résidus domestiques dangereux (RDD) peut se retrouver dans les matières résiduelles (collecte des ordures) et être enfouie. Cette quantité éliminée est estimée à partir de l'Outil de calcul de

⁵ La catégorie « autres résidus organiques » comprend plusieurs types de matières organiques, dont certaines sont non compostables.

RECYC-QUÉBEC. La proportion des RDD dans la collecte des ordures est estimée à environ 0,22 % de la quantité éliminée⁶.

RDD « ordinaires »

Environ 185 tonnes de RDD ont été récupérées pour l'ensemble de la Régie et environ 176 tonnes provenaient de municipalités de la MRC Beauce Sartigan, selon le rapport annuel 2013 de la RICBS. Une partie des RDD est aussi récupérée par certains détaillants (RONA, Réno-Dépôt, Home-dépôt garage de mécanique, etc.) qui proposent des points de collecte permanents ou temporaires aux citoyens de la MRC. Cette proportion de matières résiduelles est difficile à estimer et à intégrer dans le bilan de masse.

La quantité de RDD éliminée est estimée à partir de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. Une partie des RDD peut se retrouver dans les matières résiduelles et être enfouie. Cette proportion des RDD dans la collecte des ordures est estimée à environ 0,22 % des quantités éliminées⁷.

Le tableau ci-dessous synthétise le bilan de génération des RDD sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 15 : Estimation des quantités générées de RDD — Secteur résidentiel, 2013

Résidus domestiques dangereux	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération %
Total	176	42	218	

Produits sous une Responsabilité élargie des producteurs (REP)

L'évolution récente de la responsabilité élargie des producteurs (REP) modifie entièrement le contexte québécois en ce qui concerne certains résidus domestiques dangereux (RDD), puisqu'ils doivent dorénavant faire l'objet de programmes spécifiques de récupération et de valorisation, financés et gérés par les entreprises qui les mettent sur le marché. On retrouve notamment cinq catégories de produits visés par une REP et dont la gestion relève d'un organisme de gestion reconnue : les produits électroniques, les lampes fluocompactes, les piles et les batteries, les huiles usées et les peintures.

⁶ Données provenant de l'étude de caractérisation sur l'élimination, 2011 (fournies par RECYC-QUÉBEC)

⁷ Données provenant de l'étude de caractérisation sur l'élimination, 2011 (fournies par RECYC-QUÉBEC)

L'élaboration du PGMR prend en compte les enjeux associés aux matières visées par une REP, mais l'inventaire des matières résiduelles n'inclut pas les quantités issues des programmes de récupération REP de façon exhaustive car ces données ne sont pas disponibles.

3.6 RÉSIDUS ENCOMBRANTS

Les résidus encombrants sont divisés en deux catégories : les résidus encombrants non métalliques (meubles, portes, bain, etc.) et les résidus encombrants métalliques.

La RICBS offre un service de collecte des encombrants sur appels depuis plusieurs années sur l'ensemble des municipalités membres. Ces matières collectées transitent par l'écocentre, et sont soit valorisées, soit envoyées au site d'enfouissement. Pour la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, les résidus encombrants étant collectés en même temps que les ordures, une certaine quantité se retrouve donc dans les matières résiduelles et est enfouie.

La quantité des résidus encombrants générée est estimée à partir de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC, car les données réelles sont partielles.

- Une partie des résidus encombrants peut se retrouver dans les matières résiduelles et être enfouie. La part des résidus encombrants métalliques et non métalliques dans la collecte des ordures est estimée respectivement à environ 0,8 % et 0,9 % des quantités éliminées⁸;
- la quantité de résidus encombrants métalliques récupérée est estimée à partir de l'outil sur la base d'un indicateur en kg/pers./an;
- la quantité de résidus encombrants non métalliques récupérée est celle récupérée par la collecte des encombrants de la RICBS.

Le tableau ci-dessous synthétise le bilan de génération des résidus encombrants sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 16 : Estimation des quantités générées de résidus encombrants— Secteur résidentiel, 2013

Résidus encombrants	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération %
Métalliques	1 147	154	1 301	
Non-métalliques	272	173	445	
Total	1 419	327	1 746	

⁸ Données provenant de l'étude de caractérisation sur l'élimination, 2011 (fournies par RECYC-QUÉBEC)

3.7 AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES NÉCESSITANT UNE GESTION SPÉCIFIQUE

Véhicules hors d'usage (VHU)

Il n'y a pas d'entreprise sur le territoire de la MRC qui traite les véhicules hors d'usage (VHU), résidus spécifiques.

Aux fins d'information, les quantités générées de VHU ont été estimées à partir de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC basé sur des taux unitaires d'estimation exprimé en kg/pers/an. La quantité récupérée de VHU serait d'environ 2 441 tonnes et la quantité éliminée de 1 679 tonnes, essentiellement sous forme de fluff, qui inclut les rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage)⁹

Contenants consignés

Le tableau ci-dessous présente les quantités de matières recyclables (contenants issus du système public de consigne).

Tableau 17 : Quantités récupérées de contenants consignés— Secteur résidentiel, 2013

	Poids (tonne métrique)	Taux par habitant (tonnes/hab)	Total MRC
Aluminium	11 829	0,00145	75,7
Plastique	5 948	0,00073	38,0
Verre	24 014	0,00294	153,6
Total	41 791		267,3

Source : *Calculateur contenants consignés, RECYC-QUÉBEC*

Pneus usagés

Le service de récupération des pneus hors d'usage est un programme administré par RECYC-QUÉBEC, qui a pour objectif de récupérer ces matières qui sont annuellement générées au Québec.

Le tableau ci-dessous présente les quantités de pneus hors d'usage récupérées sur le territoire de la MRC Beauce-Sartigan.

Tableau 18 : Quantités récupérées de pneus usagés— Secteur résidentiel, 2013

⁹ Cette quantité de matières éliminée est intégrée dans le bilan du secteur ICI.

Nombre pneus Auto	Nombre pneus Petit	Nombre pneus Camion	Tonnage
71 147	2 081	3 871	852,02

Source : *Calculateur pneus, RECYC-QUÉBEC*

Boues municipales

Les boues municipales sont divisées en trois catégories :

- Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM);
- Boues municipales d'étangs aérés (BEA);
- Boues de fosses septiques (BFS).

Pour les deux premières catégories, les municipalités ont facilement accès aux quantités réelles de boues générées ainsi que le mode de valorisation ou d'élimination. Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) compile les informations sur le fonctionnement des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (stations d'épuration et ouvrages de débordement en réseau) afin de s'assurer que ces ouvrages respectent les exigences environnementales auxquelles ils sont soumis¹⁰.

Boues municipales de stations d'épuration mécanisées

Le tableau ci-dessous synthétise la quantité de boues de stations biologiques mécanisées produites en 2013.

Tableau 19 : Estimation des quantités générées de boues de stations mécanisées, 2013

Municipalité	Traitement des boues	Siccité (%)	Quantité générée (tmh)	Valorisation / élimination
Notre-Dame-des-Pins	Déshydratation	25 %	285	Valorisation en compostage
Saint-Georges	Déshydratation	25 %	3 736	Valorisation en compostage

Source : *Questionnaires transmis aux municipalités, compilation réalisée par Chamard*

Boues municipales d'étangs aérés

¹⁰ Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAE), accessible à partir du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).

Les boues d'étangs aérés ne sont pas produites de façon continue, mais elles sont accumulées au fond des bassins. La vidange doit être réalisée environ tous les 10 ans, voire plus rapidement. La fréquence des vidanges ainsi que le volume de boues extraites peuvent varier selon plusieurs facteurs opérationnels et environnementaux.

Trois étangs aérés de la MRC ont été vidangés durant l'année 2013, à savoir ceux des municipalités de La Guadeloupe, Saint-Benoît-de-Labre et Saint-Théophile.

Le tableau ci-dessous synthétise la quantité de boues des étangs aérées produite en 2013

Tableau 20 : Estimation des quantités générées de boues des étangs aérés, 2013

Station	Siccité (%)	Quantité (t mh)	Destination
La Guadeloupe	25 %	5 735	Valorisation en compostage
Saint-Benoît-de-Labre	25 %	211	Valorisation en compostage
Saint-Théophile	25 %	50	Valorisation en compostage

Source : Questionnaires transmis aux municipalités, compilation réalisée par Chamard

Boues de fosses septiques

Toutes les boues de fosses septiques résidentielles présentes sur le territoire de la MRC sont acheminées aux étangs aérés de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce afin d'être traitées. Cette installation, située à l'extérieur du territoire de la MRC, est considérée comme le centre régional de traitement des boues de fosses septiques.

6 375 fosses septiques sont recensées sur le territoire de la MRC Beauce Sartigan. Les boues vidangées en 2013 de ces installations septiques sont incluses dans les boues générées par l'étang aéré de Saint-Joseph-de-Beauce.

3.8 Bilan secteur Résidentiel

Tableau 21 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel, 2013

Secteur Résidentiel	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération %
Papier et carton	3 589 t	1 586 t	5 175 t	69,4 %
Métal	223 t	332 t	555 t	40,2 %

Secteur Résidentiel	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération %
Plastique	564 t	1 224 t	1 788 t	31,5 %
Verre	941 t	423 t	1 364 t	69,0 %
Résidus verts	311 t	2 617 t	2 927 t	10,6 %
Résidus alimentaires	62 t	3 942 t	4 004 t	1,5 %
Autres résidus organiques	0 t	2 588 t	2 588 t	0,0 %
Véhicules hors d'usage	2 441 t	0 t	2 441 t	100 %
Textiles	172 t	569 t	741 t	23,2 %
Rejets des centres de tri	0 t	339 t	339 t	0,0 %
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	13 t	13 t	0,0 %
Résidus domestiques dangereux (RDD)	176 t	42 t	218 t	80,7 %
Encombrants métalliques	1 147 t	154 t	1 301 t	88,2 %
Encombrants non-métalliques	272 t	173 t	445 t	61,1 %
Résidus ultimes	0 t	112 t	112 t	0,0 %
<i>Contenants consignés</i>	267 t	0 t	267 t	-
<i>Pneus hors d'usage</i>	852 t	0 t	852 t	-
Total	11 016 t	14 113	25 129 t	43,8 %

Le tableau ci-dessous synthétise le bilan de génération des boues de tous types sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 22 : Estimation des quantités générées de boues — Secteur résidentiel, 2013

Boues municipales	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération %
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	3 016 t mh	0 t mh	3 016 t mh	100 %
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	7 491 t mh	0 t mh	7 491 t mh	100 %
Boues de fosses septiques (BFS)	1 897 t mh	0 t mh	1 897 t mh	100 %

Boues municipales	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération %
Total	12 404 t mh	0 t mh	12 404 t mh	100 %

Toutes les boues sont ramenées à une siccité de 20 % pour la synthèse de génération de tous les types de boues, ce qui explique les écarts entre les résultats détaillés par type de boues et le tableau de synthèse

4 SECTEUR INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire du secteur ICI sont :

- Les matières recyclables;
- Les matières organiques;
- Les résidus de transformation industrielle.

4.1 MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

Le tableau ci-dessous présente la source et le type de données utilisés pour réaliser l'inventaire des quantités générées par le secteur ICI.

Tableau 23 : Sources des données pour l'inventaire des quantités générées par le secteur ICI

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie
Matières recyclables		
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Taux en kg/an/employé par secteur SCIAN
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Taux en kg/an/employé par secteur SCIAN
Composition	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Application de la répartition par sous-secteur d'activité (secteur SCIAN) sur la base du nombre d'employés
Matières résiduelles organiques des industries agroalimentaires		
Quantité récupérée et éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Estimation sur la base d'indicateurs de génération par employé (Étude Solinov, 2012) et du nombre d'employés dans le secteur agroalimentaire sur le territoire de la MRC
Matières résiduelles organiques des commerces, institutions et autres industries		
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Hypothèse : pas de récupération des matières organiques
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Taux de génération en kg/an/employé selon les secteurs SCIAN
Composition	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Composition moyenne pour chaque type de matière organique

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie
Boues industrielles		
<i>Non applicable</i>		
Résidus spécifiques de transformation industrielle		
Quantité	Rapport annuel de la RICBS, 2013	Tubulures d'érablières
Autres matières résiduelles		
Non applicable		
Résidus ultimes		
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	3,82 % des matières éliminées

4.2 MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR ICI

Pour réaliser l'inventaire du PGMR, la quantité de matières recyclables du secteur ICI est estimée à partir de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. L'indicateur unitaire d'estimation le plus couramment utilisé pour exprimer la génération de matières résiduelles du secteur ICI est généralement en kg/an/employé et par secteur SCIAN.

Le tableau ci-dessous synthétise le bilan de génération des matières recyclables du secteur ICI sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 24 : Estimation des quantités de matières recyclables générées de matières recyclables- Secteur ICI, 2013

Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération %
Papier et Carton	4 513 t	4 260 t	8 773 t	51,4 %
Métal	487 t	580 t	1 067 t	45,6 %
Plastique	444 t	2 274 t	2 719 t	16,3 %
Verre	231 t	606 t	837 t	27,6 %
Total	5 675	7 720	13 395	42,4 %

Le tableau synthétise ces quantités de matières recyclables générées par les différents secteurs SCIAN (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord).

Tableau 25 : Composition des matières recyclables générées- Secteur ICI, 2013

		Généré (t)			
		Fibres (t)	Métal (t)	Plastique (t)	Verre (t)
Industriel		2 152	524	1 387	118
↪	<i>Agriculture</i>	376	92	242	21
↪	<i>Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz</i>	50	12	32	3
↪	<i>Manufacturier</i>	1563	380	1007	86
↪	<i>Utilités publiques</i>	0	0	0	0
↪	<i>Transport et entreposage</i>	164	40	106	9
Commercial		5829	481	1227	689
↪	<i>Hébergement et services de restauration</i>	1506	81	270	408
↪	<i>Commerce de gros et de détail</i>	4323	400	957	280
Institutionnel		791	62	104	29
↪	<i>Services et bureaux</i>	581	36	37	20
↪	<i>Services d'enseignement</i>	122	10	39	5
↪	<i>Soins de santé</i>	88	16	29	4
Total		8773	1 067	2719	837

4.3 MATIÈRES ORGANIQUES DU SECTEUR ICI

Les matières résiduelles produites par le secteur industriel sont étroitement associées aux activités propres à chaque secteur d'activité. Donc, les industries agroalimentaires (codes SCIAN 311-312), ainsi que les papetières (code SCIAN 322), sont les industries manufacturières générant le plus de matières organiques.

Outre les industries manufacturières spécialisées en transformation alimentaire et en fabrication de papier, les autres industries génèrent des résidus alimentaires assimilables à ceux du secteur résidentiel (résidus de table de leurs employés).

Industries agroalimentaires

L'estimation a été faite à partir de taux unitaire d'estimation (kg/employé/an) défini par l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC, sur la base d'une étude portant sur les matières organiques générées par les industries

de transformation alimentaire, conduite par le MDDELCC en 2012¹¹. Des portraits régionaux ont été produits, présentant diverses statistiques et indicateurs propres à chaque région administrative.

Des recherches approfondies ont été réalisées afin de déterminer le nombre d'employés moyen par type d'industrie agroalimentaire sur le territoire de la MRC dans les secteurs d'activités suivantes :

- Fabrication d'aliments pour animaux;
- Fabrication de produits laitiers;
- Fabrication de produits de la viande;
- Fabrication de boissons et produits du tabac.

Ainsi, les quantités récupérées ou éliminées pour la région Chaudière - Appalaches ont été extrapolées au nombre d'employés de ce secteur sur le territoire de la MRC Beauce Sartigan.

Tableau 26 : Estimation des quantités de matières organiques des industries de transformation agroalimentaires générées, 2013

Industries de transformation agro-alimentaires	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération %
Total	432	23	456	94,9 %

Selon les estimations de l'outil, il apparaît que les matières organiques (résidus de production et de transformation) issues d'industries agroalimentaires sont très bien valorisées avec un taux de récupération de plus de 98 %.

Boues industrielles

Il n'y a pas de boues d'origine industrielles générées sur le territoire de la MRC.

Commerces, institutions et autres industries

Pour les autres entreprises, l'estimation a été faite à partir de taux unitaire d'estimation (kg/employé/an) défini par l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. Il est entendu que les quantités de matières organiques éliminées équivalent à la génération totale de matières organiques, puisqu'aucun programme de récupération des matières organiques n'est effectif dans le secteur ICI sur le territoire de la MRC.

¹¹ Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation, MDDELCC, 2012.

Le tableau ci-dessous synthétise les quantités de matières organiques de ces secteurs.

Tableau 27 : Estimation des quantités de matières organiques générées des autres ICI, 2013

Commerces, institutions et autres industries	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Résidus verts	0	550 t	550 t
Résidus alimentaires	0	3 824 t	3 824 t
Autres résidus organiques	0	795 t	795 t
Total	0	5 168	5 168

4.4 Bilan secteur ICI

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'inventaire pour le secteur ICI

Tableau 28 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur ICI, 2013

Secteur ICI	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération %
Papier et Carton	4 513 t	4 260 t	8 773 t	51,4 %
Métal	487 t	580 t	1 067 t	45,6 %
Plastique	444 t	2 274 t	2 719 t	16,3 %
Verre	231 t	606 t	837 t	27,6 %
Industries de transformation agroalimentaire	432 t	23 t	456 t	94,9 %
Boues industrielles	0 t	0 t	0 t	-
Résidus verts (t)	0 t	550 t	550 t	0,0 %
Résidus alimentaires	0 t	3 824 t	3 824 t	0,0 %
Autres résidus organiques	0 t	795 t	795 t	0,0 %
Autres résidus (tubulures)	19 t	0 t	19 t	100 %
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	362 t	362 t	0,0 %
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t	-
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 679 t	1 679 t	0,0 %

Secteur ICI	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération %
Résidus ultimes	0 t	493 t	493 t	0,0 %
Total	6 126	15 447	21 573	28,4 %

5 SECTEUR CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) sont :

- Les agrégats;
- Le bois;
- Les autres résidus.

Les résidus d'agrégats¹² sont distingués des résidus non-agrégats¹³, car ces deux catégories ont des taux de récupération très variables. De plus, les non-agrégats sont divisés en deux types : le bois, matière visée par la *Politique de gestion des matières résiduelles* pour un bannissement de l'élimination prévu en 2014, et les autres résidus.

5.1 MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE ET HYPOTHÈSES

Cet inventaire vise tous les résidus de CRD à savoir ceux pouvant provenir de tous types de travaux de construction, de rénovation ou de démolition sur le territoire, qu'ils soient de nature résidentielle, commerciale, institutionnelle ou industrielle. Ces résidus peuvent donc se retrouver dans :

- La collecte municipale (en bordure de rue, destinée au LET);
- Les écocentres¹⁴;
- La collecte privée de résidus provenant du secteur des ICI;
- La collecte de résidus de CRD destinés aux centres de tri de matériaux secs ou au lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCCD).

Le tableau ci-dessous présente la source et le type de données utilisés pour réaliser l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD.

¹² Béton, asphalte, pierre, brique, etc.

¹³ Bois, gypse, bardeaux d'asphalte, verre plat, etc.

¹⁴ Provenant de travaux nécessitant des permis de rénovation ou de construction.

Tableau 29 : Sources des données pour l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie
Valeur des permis de bâtir en k\$	Institut de la Statistique du Canada	Valeur des permis de bâtir en k\$ pour 2013
Agrégats et non-agrégats		
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	
Composition	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	

5.2 ANALYSE DES DONNÉES DISPONIBLES

Aux fins de comparaison, les quantités de résidus de CRD éliminées et valorisées sont estimées à partir des données fournies par les installations qui reçoivent des résidus de CRD provenant du territoire de la MRC (écocentre et centres de tri de matériaux secs) pour l'année de référence 2013.

Les résidus de CRD d'origine résidentielle ou du secteur ICI peuvent être acheminés à plusieurs installations situés sur le territoire de la MRC ou à l'extérieur.

- Écocentre de Saint-Côme-Linière (exploité par la régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud). Notamment, la Régie loue des conteneurs « Roll-Off » pour entreposer les résidus de bois et autres résidus de CRD. Les matières sont ensuite acheminées à l'écocentre de Beauceville, exploité par Véolia¹⁵. Elles sont transbordées dans d'autres camions et transférées au centre de tri de matériaux secs à Québec.
- Écocentre de La Guadeloupe (exploité par la municipalité)
- Centre de tri de matériaux secs de Services Sanitaires Denis Fortier Inc. à Thetford Mines;
- Centre de tri de matériaux secs Services Sanitaires D.F. de Beauce Inc. à St-Georges-de-Beauce.

La seule donnée disponible dans le rapport annuel de la RICBS est la quantité de bois récupéré à l'écocentre de Saint-Côme-Linière et acheminé dans un centre de tri de matériaux secs à Québec.

¹⁵ Racheté par Matrec depuis 2014.

5.3 BILAN SECTEUR CRD

Pour réaliser l'inventaire, les quantités de résidus de CRD éliminées et récupérées sont estimées à partir de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. En effet, les données disponibles ne permettent pas de dresser un inventaire précis de la génération des résidus de CRD sur le territoire de la MRC.

L'estimation est faite à partir d'un indicateur basé sur la valeur des permis de bâtir en k\$ par an. Ce montant inclut toutes les demandes de permis déposées que ce soit pour des travaux de construction, de rénovation ou de démolition, et ce, quel que soit le type de construction (commercial, industriel, institutionnel ou résidentiel).

Tableau 30 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD selon la valeur des permis à bâtir en 2013

Secteur CRD	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération %
Agrégats	17 984 t	1 110 t	19 094 t	93,2 %
Gypse	41 t	1 081 t	1 122 t	3,6 %
Bardeaux d'asphalte	110 t	906 t	1 016 t	10,8 %
Autres	0 t	935 t	935 t	0,0 %
Bois de construction	4 263 t	2 362 t	6 625 t	64,3 %
Résidus de bois de transformation industrielle	<i>Non connu</i>	<i>Non connu</i>	<i>Non connu</i>	-
Total	22 397 t	6 394 t	28 792 t	77,8 %

6 BILAN TOTAL

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2013.

Tableau 31 : Synthèse de l'inventaire des quantités de matières résiduelles – MRC Beauce-Sartigan, 2013

MRC BEAUCE-SARTIGAN	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération %
Total secteur résidentiel	11 016 t	14 113 t	25 129 t	43,8 %
<i>Boues municipales</i>	12 404 tmh	0 tmh	12 404 tmh	100 %
Total secteur ICI	6 126 t	15 447 t	21 573 t	28,4 %
Total secteur CRD	22 397 t	6 394 t	28 791 t	77,8 %
Total	51 944 t	35 954 t	87 887 t	58,6 %

ANNEXE 6a

Rapport d'activités de la RICBS - 2013

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

RAPPORT ANNUEL 2013

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (15 municipalités membres), ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie a desservi en 2013, une population estimée à 55 491 personnes (décret 1218-2012 MAMROT – 09 janvier 2013).

BUDGET 2013

Les prévisions budgétaires pour l'année 2013 ont été établies à 4 067 788.00\$ en hausse de 7.96% par rapport à l'année 2012. L'année financière s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 1 072 122.91\$.

RÉUNIONS ET REPRÉSENTATIONS DIVERSES

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière onze (11) fois.

De plus, dix-neuf (19) réunions tels réunions de chantier, comités de travail, ou rencontres diverses ont été tenus, auxquels assistait au moins un (1) représentant du conseil d'administration.

RÉCUPÉRATION

Suite à un appel d'offres lancé en janvier 2010, le 12 mars de la même année la Régie a procédé à l'ouverture des trois (3) soumissions reçues. Après analyse, la Régie a adopté le 22 avril 2010 sa résolution #3991-10 accordant à Véolia ES matières résiduelles inc. le contrat de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables pour une période de 05 ans. Le 06 mai, un contrat engageant les deux (2) parties pour la période comprise à partir du 01 juin 2010 jusqu'au 31 mai 2015 inclusivement a été signé.

Cette collecte pêle-mêle est faite aux deux (2) semaines dans les secteurs résidentiels au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres. Des conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes sont placés dans les multi-logements, les industries, commerces et institutions (ICI). Ces conteneurs sont vidangés une fois/semaine.

Depuis le 01 juin 2010, les conteneurs utilisés appartiennent à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, sauf pour la municipalité de La Guadeloupe où c'est la municipalité qui s'occupe de fournir les conteneurs nécessaires à la récupération sur son territoire.

On peut placer dans ces bacs et/ou conteneurs les matières suivantes :

- Papiers et cartons;
- Cartons cirés (pinte de lait et de jus);
- Contenants en métal;
- Contenants en verre;
- Contenants en plastique rigide numérotés de 1 à 7 inclusivement;
- Contenants « Tetra pak » (jus Oasis);
- Sacs de plastique.

Au total, en 2013, cette collecte a permis de récupérer 6 741.30 tonnes métriques de matières, comparativement à 6 792.69 tonnes métriques en 2012.

ÉVOLUTION TONNAGE « RÉCUPÉRATION »
Selon les données transmises par l'entrepreneur

2004	-	4 960 276 Kg
2005	-	5 002 831 Kg
2006	-	5 422 720 Kg
2007	-	5 874 660 Kg
2008	-	6 391 790 Kg
2009	-	6 145 590 Kg
2010	-	6 438 405 Kg
2011	-	6 654 020 Kg
2012	-	6 792 690 Kg
2013	-	6 741 300 Kg

Ces tonnages ne tiennent pas compte des matières recyclables (papier et carton) ramassées par d'autres entreprises œuvrant dans ce secteur.

La majorité des dépenses pour cette activité a nécessité un déboursé de 1 087 153.83\$ dollars, réparti comme suit :

Publicité	23 566.84\$
Contrat	1 011 225.00\$
(collecte transport tri et conditionnement)	
Livraison des conteneurs	1 303.74\$
Pièces & Accessoires (bacs et conteneurs)	4 645.25\$
Argent placé dans Fonds entretien conteneur	14 668.13\$
Entretien conteneurs	2 425.79\$
Achat de bacs bleus	29 319.08\$

Il faut noter que les bacs bleus achetés sont revendus aux municipalités au prix coutant.

Il faut aussi noter que la dépense en publicité regroupe des honoraires de 17 431.05\$ versé à Image de Mark Inc. pour refaire l'image de la Régie, (site web, logo, etc.) pour l'ensemble des activités de cette dernière et pas seulement pour la récupération.

Le prix de revient la tonne métrique est donc de 156.92/TM

(Total des dépenses – achats de bacs)

Tonnage déclaré par l'entrepreneur

(1 087 153.83\$ - 29 319.08\$)

6 741.30 TM

Au 31 décembre 2013, il était déployé sur le territoire que dessert la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud :

- 22 798 bacs de 360 litres propriété de la Régie;
- 300/313 conteneurs de 02 vc propriété de la Régie;
- 120/131 conteneurs de 04 vc propriété de la Régie;
- 92/99 conteneurs de 06 vc propriété de la Régie;
- 118/126 conteneurs de 08 vc propriété de la Régie;
- 51/55 conteneurs de 09 vc propriété de la Régie;
- 02 conteneurs de 40 vc propriété d'entreprises.

Les 43 conteneurs vidangés mais n'appartenant pas à la Régie étaient déployés dans la municipalité de La Guadeloupe.

La Régie garde en inventaire des bacs bleus d'une capacité de 360 litres qu'elle vend aux municipalités au prix coûtant. Elle en a vendu 333 en 2013.

Prenez note qu'à chaque anniversaire du contrat soit le 01 juin de chaque année, le nombre de bacs 360 litres est révisé et ce nouveau calcul sert de base à la facturation pour l'année. Le nombre de conteneur à vider est révisé quant à lui mensuellement.

Au 31 décembre 2013, il restait en inventaire au siège social 336 bacs.

CONTENEURS

En 2009, suite à un appel d'offres public pour la fourniture de conteneurs neufs d'une capacité variant entre 02 et 09 verges cubes pour la récupération de matières recyclables, la Régie accordait majoritairement à Ladar Inc. ledit contrat (résolution #3842-09). Cette entreprise n'est plus en opération.

En 2011, la Régie est allée en appel d'offres sur invitation pour l'achat de conteneurs afin de combler ses besoins dans ce domaine. Le contrat a été accordé à ADP Conteneurs Inc. de St-Jérôme (résolution #4126-11). Cette entreprise a cessé ses opérations en 2012.

Compte tenu de l'inventaire de pièces de remplacement que la Régie possède pour ses conteneurs, il y avait lieu de trouver un fournisseur qui utilise lors de la fabrication de ceux-ci, des pièces pouvant être interchangeables avec l'inventaire que la Régie possède.

En décembre 2012, la Régie a acheté ses conteneurs (06 verges et 08 verges) de Quatrex Environnement Inc. de Laval, Qc, conteneur à peu de chose près identique à ceux achetés de ADP Conteneurs Inc.

Il n'y a eu aucun achat de conteneur en 2013.

Au 31 décembre 2013, la Régie avait en inventaire les conteneurs suivants:

08 – 02 verges cubes réguliers
01 – 02 verges cubes sur roues
12 – 04 verges cubes
11 – 06 verges cubes
00 – 08 verges cubes
00 – 09 verges cubes

Une commande a été passée (Rés. #4493-13) le 19-12-2013 pour acheter des conteneurs 8 verges cubes, lesquels ont été livrés en 2014.

RÉCUPÉRATION DES ARBRES DE NOËL

Conformément au mandat que vous m'avez confié par la résolution #4319-12 adoptée le 30 août 2012, nous avons procédé les 23 et 24 janvier 2013 à la collecte des arbres de Noël dans 12 municipalités différentes où des dépôts avaient été identifiés.

Le transport a été effectué par Transport Rolland Gauthier et fils Inc. de Saint-Théophile au coût de 100.00 \$ dollars l'heure. Le chauffeur du camion fut accompagné de Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier pour une journée et par Monsieur Rosaire Paquet, contremaitre pour une autre journée. Le ramassage a duré 14h15 pour un déboursé net de 1 567.14\$ dollars à cette entreprise. La dépense ne comprend pas les salaires des deux (2) employés de la Régie.

Tous les arbres ont été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu, 465, rang 6, à Saint-Benoît-Labre pour être transformés en huiles essentielles.

On estime à 5.83 tonnes métriques le nombre de sapins récupérés dans les dépôts (+/- 857 arbres x 6.80 kg chacun).

La Ville de Saint-Georges pour sa part, a effectué deux (2) collectes porte-à-porte sur l'ensemble de son territoire. Ces collectes ont permis de détourner 18.65 tonnes métriques de matières. Ces arbres ont également été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu.

Outre la Ville de Saint-Georges, quatre (4) municipalités n'avaient pas de dépôt. Ces municipalités sont Saint-Benoît-Labre, Lac Poulin, Saint-René et Saint-Hilaire de Dorset. Les gens de Saint-Benoît-Labre étaient invités à aller porter eux-mêmes leur sapin chez Monsieur Mathieu. Cependant, la Régie n'a pas ce tonnage.

En résumé, on estime avoir détourné au total environ 24.48 tonnes métriques de matières.

RÉCUPÉRATION DE FEUILLES MORTES

Pour la quatorzième année consécutive, la Régie a organisé une collecte de feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis dans la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion ainsi que sa remorque et se sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte. On estime à plus de 257 420 kg les matières qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs pour en faire du compost. Il faut aussi considérer que beaucoup de citoyens vont se chercher des feuilles directement dans les dépôts pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux, etc.), cependant la Régie ne possède pas ce tonnage.

De façon approximative, on estime avoir ramassé les tonnages suivants dans les municipalités participantes (35 chargements environ ont été effectués par la Régie).

Lac Poulin:	15 945 kg
St-Gédéon de Beauce:	9 975 kg
La Guadeloupe:	16 875 kg
St-Évariste de Forsyth:	690 kg
St-Prosper:	11 250 kg
St-Côme-Linière:	24 720 kg
St-Zacharie:	135 kg
St-Honoré:	5 235 kg
Ste-Aurélie:	4 695 kg
St-Théophile:	1 875 kg
St-Martin:	12 510 kg
St-Benoit Labre:	7 395 kg
	<hr/>
	111 300 kg

Pour sa part, la Ville de St-Georges a organisé durant 2 semaines une collecte porte à porte sur son territoire. Ces deux collectes ont permis de détourner de l'enfouissement 146 120 kg.

Les municipalités de St-Philibert, St-René, St-Hilaire de Dorset, St-Simon-les-Mines et Notre-Dame-des-Pins n'ont pas participé à ce programme de récupération.

On a estimé 15 kg/sac - 250 sacs/voyage

Tonnage détourné de l'enfouissement :

- plus de 257.42 TM en 2013
- plus de 278.40 TM en 2012
- plus de 266.76 TM en 2011
- plus de 206.00 TM en 2010
- plus de 243.88 TM en 2009
- plus de 230.57 TM en 2008

Pour l'année prochaine, la Régie aimerait faire collaborer davantage les municipalités en ce qui concerne la liste des preneurs. Nous aimerions que chacune des municipalités puissent référer à la Régie des preneurs afin de minimiser les déplacements (proximité dépôts – preneurs).

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ET AUTRES MATIÈRES (COLLECTE ITINÉRANTE ET DÉPÔT PERMANENT)

En 2013, la Régie organisait pour la dix-septième année consécutive, une collecte de résidus domestiques dangereux et autres matières sur son territoire. L'activité s'est tenu les 25 et 26 mai ainsi que les 01 et 02 juin 2013 aux endroits suivants :

1. Ville de Saint-Georges : 2 journées;
2. Saint-Prosper : 1/2 journée;
3. Saint-Côme-Linière : 1/2 journée;
4. Saint-Martin : 1/2 journée;
5. Saint-Honoré de Shenley : 1/2 journée.

Cette collecte, incluant les matières entreposées au cours de l'année dans le dépôt permanent et dans l'écocentre de la Régie, a permis la prise en charge de différentes matières comme suit :

Matières dangereuses +/- 12 439.50 kg : Cri Environnement Inc.

Peintures, huiles usées, antigel, certains aérosols, piles rechargeables, piles sèches +/- 26 530.50 kg : Laurentides Re/Sources

Batteries d'autos	+/- 5 340.00 kg :	Vendu à Récupération Noël Marois Inc. (+/- 350 unités)
Bonbonnes de propane 20 lbs	+/- 1 126.40 kg :	Disposé chez RapidGaz Inc. (Dany Larivière, Saint-Zacharie) (+/- 128 bonbonnes x 8.80 Kg/un)
Pneus	+/- 41 688.00 kg :	Disposé majoritairement via Entreprise Stéphan Nadeau, Saint-Georges (+/- 4 333 pneus x +/- 9.00 kg/un)
Systèmes informatiques, téléviseurs, systèmes audio-vidéo etc.	+/- 78 828.50 kg :	Disposé chez Cartonek Inc. – Ste-Marie (Programme ARPE – Québec)
Métaux (ferreux et non ferreux)	+/- 176 880.00 kg :	Récupération Noël Marois Inc.– St-Ephrem
Cartouches d'encre	+/- 36.30 kg :	SDR Cartouches – St-Georges
Tubes fluorescents	+/- 40 860.00 pl :	Laurentides Re/Sources
Lampes fluocompactes, HID, UV	+/- 1 061.00 un :	Laurentides Re/Sources
Petits moteurs, tondeuses, souffleuses, etc.	+/- 1 531.00 kg :	Divers preneurs

En plus des collectes itinérantes que la Régie organise à chaque printemps, il y a sur le territoire que dessert la Régie, douze (12) autres dépôts où les citoyens peuvent se départir, et ce, annuellement de reste de peinture et/ou d'huiles usées.

Ces endroits sont :

- Garage Simon Giguère, Ste-Aurélie
- Municipalité Notre-Dame-des-Pins
- Municipalité St-Gédéon de Beauce
- Quincaillerie Royal & Gilles, St-Benoit
- Quincaillerie BMR, Matco, Ravary Inc., St-Georges
- Quincaillerie Canac, St-Georges
- Quincaillerie André Lessard Inc., St-Georges
- Services Sanitaire DF de Beauce Inc.
- Coopérative Alliance, 6^{ème} Avenue St-Georges
- Canadian Tire, St-Georges (huile)
- Écocentre St-Prosper, 40e Rue
- Beauce Bac, St-Côme-Linière

Au total, il fut récupéré dans ces dépôts seulement, plus de 22 324.20 kg de matières en 2013 (source : Laurentides Re/Sources). Ceci ne comprend pas les quantités récupérées chez Canadian Tire et Coop Alliance de St-Georges.

Notez que la récupération de textiles et jouets est retirée de cette collecte itinérante depuis 2008. Nous recommandons aux citoyens d'aller porter ces matières dans les comptoirs d'entraide oeuvrant sur le territoire.

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Aucune séance de formation sur le compostage domestique n'a eu lieu en 2013.

Par les années intérieures, ces séances étaient données gratuitement aux citoyens, la Régie assumant les frais demandés par le formateur (rés. #3285-05).

Les citoyens qui assistent à ces formations reçoivent une attestation à cet effet et peuvent obtenir un composteur domestique à la Régie au prix coûtant. Certaines municipalités remboursent au citoyen un certain % du coût d'acquisition.

En 2013, la Régie a vendu deux (02) composteurs à des gens qui avaient déjà suivi cette formation.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite le lieu d'enfouissement situé dans le rang Saint-Joseph à Saint-Côme-Linière. Il a été enfoui par la Régie un total de 21 672.15 tonnes métriques au cours de l'année 2013 (baisse de 915.97 tonnes métriques). De ce tonnage, 20 344.91 tonnes métriques furent transportées par des bennes à déchets conventionnelles. 1 320.34 tonnes métriques ont été transportées soit par boîtes « roll off » ou par un autre genre de camion. De plus, la Régie a également enfouis 6.90 tonnes métriques de boues provenant de systèmes de traitement des eaux usées des municipalités membres de la Régie. Depuis 2003, la Régie n'accepte plus de terre contaminée à son lieu d'enfouissement peu importe le degré de contamination.

De ce total de 20 344.91 tonnes métriques transportées par bennes conventionnelles, le tonnage et la provenance est réparti comme suit :

<u>TONNAGE</u>	<u>PROVENANCE</u>
59.68 %	Ville Saint-Georges
6.18 %	Saint-Prosper
5.10 %	Saint-Côme-Linière
4.82 %	Saint-Martin
3.95 %	Saint-Gédéon de Beauce

Le reste (4 123.41 tonnes métriques ou 20.27%) est réparti parmi les autres municipalités.

En ce qui concerne les 1 320.34 tonnes métriques transportées par camions de type « Roll off » ou autres, 462.32 tonnes métriques provenaient du secteur commercial (98.57% de Ville Saint-Georges), 164.93 tonnes métriques de débris de construction/démolition (47.96% provenant de Ville Saint-Georges, 11.10% de St-Zacharie, 9.34% de St-Prosper et 7.50% de Saint-Côme-Linière), 82.17 tonnes métriques de déchets industriels (99.03% de Ville Saint-Georges), 348.75 tonnes métriques provenant d'institutions (100% de Ville Saint-Georges), 170.46 tonnes métriques ramassées par le camion de la Régie. De plus, 623.22 tonnes métriques de matériaux divers ont transité par l'écocentre de la Régie et furent apporté soit par le camion de la Régie, soit des particuliers ou des entreprises.

La Régie perçoit pour le Gouvernement du Québec des redevances pour chaque tonne métrique enfouie et transmet ces sommes quatre (4) fois par année au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. En 2013, la Régie a perçu et transmis 455 294.83\$. Une vérification (audit) du dossier a été faite par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et transmise au MDDEFP (copie de cet audit est disponible sur demande à la Régie).

Tous les coupons de pesée ainsi que le registre journalier sont conservés au siège social de la Régie et sont disponibles pour consultation.

Tout le tonnage enfoui a utilisé un espace de 18 844.88 mètres cubes dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce principalement dans les cellules 3, 4, 5 et 6 de la zone « H ». (Voir rapport de volumétrie signé par Monsieur Richard Poulin, arpenteur-géomètre en date du 30 janvier 2014).

La capacité autorisée à la condition #02 du décret #694-2000 était évaluée à 1 167 000 mètres cubes répartis dans 16 cellules sur une superficie totale d'environ 117 700 mètres carrés. Une demande de modification de décret a été déposée au MDDEFP le 29 octobre 2009, augmentant la capacité à 2 779 000 mètres cubes.

Le 23 juin 2010, le nouveau décret #525-2010 officialisait la démarche et portait la capacité à 2 779 000 mètres cubes tel que présenté et négocié lors du dépôt du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement.

Une cellule mesure environ 184 mètres linéaires par environ 40 mètres linéaires. Il y a actuellement 7 cellules aménagées dans la zone H sur une possibilité de 16. De ces 7 cellules, 4 sont remplies à 100%, 1 est remplie à +/- 70%, 1 est remplie à +/- 30% et 1 n'a pas encore été utilisée.

En 2014, il faudra envisager la préparation des plans et devis pour la construction de nouvelles cellules.

De la capacité autorisée au nouveau décret #525-2010 (2 779 000 mètres cubes), il reste au 31 décembre 2013 une capacité à utiliser de 2 446 199 mètres cubes.

Voir tableau de volumétrie en annexe :

**Décret #525-2010
Volume autorisé 2 779 000 mètres cubes**

Tableau A

	ANNÉE	ESPACE M ³	ESPACE CUMULATIF	CONTRIBUTION M ³	MONTANT ANNUEL/FIDUCIE	ARGENT DANS LA FIDUCIE AU 31/12
*	2002	11 988.00	11 988.00	2.91	34 885.08\$	0.00\$
	2003	36 835.00	48 823.00	2.91	107 189.85\$	0.00\$
	2004	42 162.00	90 985.00	2.91	122 691.42\$	0.00\$
	2005	25 997.00	116 982.00	2.91	75 651.27\$	0.00\$
**	2006	23 937.00	140 919.00	2.91	69 656.67\$	410 074.29\$
	2007	37 364.00	178 283.00	4.07	152 071.48\$	570 168.52\$
	2008	34 715.00	212 998.00	4.07	141 290.05\$	733 493.67\$
	2009	27 976.00	240 974.00	4.07	113 862.32\$	873 477.25\$
	2010	20 736.50	261 710.50	2.60	53 914.90\$	956 313.43\$
	2011	30 823.68	292 534.18	2.60	80 141.57\$	1 062 387.93\$
	2012	21 421.48	313 955.66	2.60	55 695.85\$	1 118 083.78\$
	2013	18 844.88	332 800.54	2.60	48 996.69\$	1 167 080.47\$

* L'enfouissement a débuté le 31 août 2002

** De 2002 à 2006 inclusivement la Régie a contesté sans succès certaines conditions relatives à la fiducie (imposition des revenus).

Pour recouvrir de façon journalière ce volume de matières résiduelles, la Régie a utilisé un total de 4 874.77 tonnes métriques de différentes matières réparties majoritairement comme suit : 0.00 tonnes métriques de « tuf » et 4 874.77 tonnes métriques de résidus provenant du centre de tri de matériaux de construction et démolition de Véolia Inc.

De plus, la Régie possède une toile de type « Voghel » achetée en 2002 au coût de 59 143.00\$ plus taxes pour le recouvrement journalier. En 2010, la Régie a modifié le système d'enroulement de cette toile le faisant passer d'électrique à hydraulique.

TRAITEMENT DES EAUX

La Régie Intermunicipale a octroyé à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. par sa résolution #4253-12 adoptée le 23 février 2012, un contrat d'une durée de 58 mois débutant le 01 mars 2012 pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière.

Le système de traitement des eaux est composé principalement de trois (3) étangs aérés et de deux (2) étangs non aérés, d'un (1) système de traitement Médiaflex – SMBR, d'un (1) bâtiment de désinfection, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services.

La Régie a également accordé par sa résolution #4379-13 adoptée le 24 janvier 2013, un mandat à la firme d'Ingénieurs Conseil Genivar Inc., afin d'assister la firme Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. dans l'opération du système de traitement des eaux de lixiviation.

Ce mandat (Genivar Inc.) comprend également le suivi du réseau de captage des biogaz (calibrage du réseau) et de la torchère, de même que la surveillance environnementale des biogaz. Les rapports produits par Genivar Inc. sont disponibles sur demande à la Régie Intermunicipale.

La Régie a confié à SNC Lavalin Inc. (résolution #4446-13 adoptée le 22-08-2013) le mandat d'échantillonner les rejets à la sortie de la torchère. Le rapport final produit par cette firme et daté de janvier 2014 s'intitule « Détermination de l'efficacité de destruction de la torchère du site d'enfouissement technique de Saint-Côme-Linière » est disponible sur demande à la Régie.

La chaudière utilisée pour le système de traitement Mediaflex – SMBR est alimenté principalement par le biogaz provenant des cellules 1-2-3 du lieu d'enfouissement ou par du gaz propane, ce qui permet de traiter les eaux de lixiviation 12 mois/an et de rencontrer les normes de rejet édictées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Lorsque l'eau est assez chaude pour être traité sans passer par la chaudière (période estivale), les biogaz sont brûlés dans une torchère.

Les rapports produits par Aquatech pour l'année 2013 sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sur les heures normales de bureau. Une copie a été transmise à la Direction Régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs à Sainte-Marie. Ce rapport comprend également les résultats d'analyses des eaux souterraines, des eaux de surfaces et de l'eau potable.

En 2012, la Régie a également procédé au remplacement d'une conduite des eaux de lixiviation et d'une vanne. Les travaux ont été réalisés par Excavation GNP Inc. de Victoriaville. Le rapport d'étanchéité de cette conduite et d'un regard, réalisé par Techni-Test Solutions Inc. daté du 11 février 2013 est disponible pour consultation au bureau de la Régie. De plus, en novembre 2013 la Régie a fait nettoyer ses conduites de lixiviat et vérifier leur étanchéité. Le rapport des travaux signé par Monsieur Guy Trottier, directeur général division environnement de Qualinet Environnement est disponible (noter que des travaux de réparation ou de remplacement du regard TR-28 sont prévus en 2014).

La Régie a également fait réaménager deux (2) puits d'observation (piézomètre) le 16 septembre 2013. Les travaux ont été faits sous la surveillance de LVM. Le rapport de ces travaux est disponible sur demande auprès de la direction générale de la Régie.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Depuis le 03 novembre 2003, la Régie offre un service de collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher, matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, bain, lavabo, toilette, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

De 2003 à 2008 lorsque ces « encombrants » étaient jugés encore utilisables, ils étaient offerts à un comptoir d'entraide local. En 2008, les principaux dirigeants des deux (2) comptoirs les plus connus ont répondu au représentant de la Régie qu'ils avaient des entrepôts pleins d'appareils ménagers et qu'ils ne pouvaient prendre même à titre gratuit ceux que la Régie leurs offraient. Depuis, la Régie met de côté les matières estimées « réutilisables » et essaie de les vendre elle-même. Ceux non utilisables sont dirigés via les conteneurs placés dans l'écocentre, vers des endroits spécialisés où ils seront traités de façon sécuritaire (téléviseurs, systèmes informatiques) ou valorisés (articles en bois et/ou en métal) ou enfouis dans notre lieu d'enfouissement (matelas, chaises en résine, divans, sofas, etc.).

En 2013, la Régie a répondu à 3 986 demandes, une augmentation de 5.48% par rapport à 2012, et a ramassé 461.78 tonnes métriques de matières. De ce nombre total de 3 986 demandes, la Régie a détourné pour valorisation 291.32 tonnes métriques de métaux, de bois, de meubles, de piles, et de systèmes informatiques, etc. Toutes ces matières ont transité par l'écocentre de la Régie. Enfin, 170.46 tonnes métriques d'autres matières (matelas, divans, sofas) non récupérables ont été éliminées dans le lieu d'enfouissement, faute de débouchés et ce sans transiter par l'écocentre.

OPÉRATION DE L'ÉCOCENTRE

L'opération de l'écocentre, c'est-à-dire l'ouverture au public, s'est faite à partir du mois d'avril 2005. On y reçoit les particuliers et les petits entrepreneurs qui se présentent au LET avec des matières à disposer.

Au total, 623.92 tonnes métriques de diverses matières ont transitées par l'écocentre en 2013 (332.60 tonnes métriques provenant de particuliers et petits entrepreneurs et 291.32 tonnes métriques apportées par le camion de la Régie). Ces matières ont été valorisées dans la mesure du possible comme suit :

- 146.77 tonnes métriques de métaux ferreux et non ferreux *;
- 9.50 tonnes métriques de carton acheminé au centre de tri via le service offert par la Régie (contrat avec Véolia Inc.);
- 301.88 tonnes métriques de bois, gypse, plastique, carton souillé, vinyle, fibre de bois, carton ciré, disposé chez Véolia Inc.*;
- 91.71 tonnes métriques de matières non recyclables tels meubles en résine, plastique non recyclable, tissus souillés ont été acheminés à l'enfouissement;

- 5.63 tonnes métriques de matières diverses vendues ou données;
- 19.25 tonnes métriques de tubulures, disposées chez Cartonek Inc. pour valorisation;
- Les matières dangereuses (huiles, peintures, piles, batteries, tubes fluorescents, etc.) ont été sécuritairement entreposées dans la roulotte dédiée à cette fin (roulotte RDD) ou dans des conteneurs, barils et/ou boîtes en carton et acheminées au besoin soit chez Laurentides re/sources soit chez CRI Environnement Inc. ou elles sont traitées sécuritairement (voir chapitre résidus domestique dangereux et autres matières).

**Noter que le tonnage de métaux, de même que celui des matières disposées chez Véolia Inc. peut fluctuer dans le cas où il y a de la neige et/ou de la glace dans la boîte « roll off » lorsqu'elle est placée à l'intérieur de l'écocentre.*

Disposition du bois

Pour placer et disposer de ces matières (301.88 tonnes métriques), la Régie a loué de Véolia Inc. deux (2) conteneurs de type « Roll-Off » à coût 0\$. De plus, la Régie a payé 60.00\$ la tonne métrique plus taxes pour disposer du contenu de chaque conteneur plein de matières, plus 115.00\$ plus taxes par voyage pour le transport. Ces matières sont acheminées à Beauceville où elles sont transbordées dans d'autres camions pour être acheminées au Centre de traitement de matériaux secs de Véolia Inc. situé au 2244, Lavoisier à Québec.

Disposition des métaux

En ce qui concerne les métaux (146.77 tonnes métriques), une entente verbale a été prise en février 2010 avec Monsieur Luc Marois de Récupération Noël Marois Inc. de Saint-Ephrem de Beauce. Cette entreprise nous fournit gratuitement deux (2) conteneurs et nous y plaçons dans l'un les métaux ferreux tel réservoir à eau, laveuse, sècheuse, réservoir à l'huile, cuisinière etc. et dans le second les métaux non ferreux (aluminium, cuivre, stainless, laiton).

Récupération Noël Marois Inc. achète les métaux selon le prix mensuel du marché. La moyenne payée en 2013 pour les métaux « ferreux » non démêlés fut de 0.064\$/livre et de 0.30\$/livre pour les métaux « non ferreux » non démêlés.

Il faut également souligner que les prix payés mensuellement sont diminués de 50% lors des collectes printanières (RDD), dû au fait que l'entreprise se déplace aux endroits de collecte avec son personnel et ses équipements.

Disposition du carton

Le carton « propre » (9.50 tonnes métriques) est placé dans un conteneur d'une capacité de 8 verges cubes et disposé via le programme de récupération (bac bleu) qu'offre la Régie à ses citoyens. Il est vidangé 1 fois/semaine.

Matières non recyclables

Les matières non recyclables (91.71 tonnes métriques), tel plastique non numéroté, styrofoam, meubles brisés en résine etc., sont transportées dans l'aire d'enfouissement au moyen d'une benne à ensilage que la Régie possède.

Tubulure d'érablière

La Régie a fait transporter à ses frais, 19.25 tonnes métriques de tubulures d'érablière chez Cartonek Inc., situé à Ste-Marie de Beauce pour fin de valorisation.

COMITÉ DE VIGILANCE

Il était prévu à la condition 11 du décret #694-2000 et maintenant selon l'article 72 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), la création d'un comité de vigilance.

Une rencontre de ce comité a été tenue le 19 décembre 2013.

Étaient présents : Madame Christine Caron, représentant la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, Monsieur Éric Paquet, représentant de la MRC Beauce-Sartigan, Monsieur Cosmin Vasile, représentant le CRECA, Monsieur Gilles Pedneault, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière et Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

Étaient absents: Madame Annie Ouellet, représentant le Cobaric et Monsieur Jean-Marc Demers, représentant les citoyens de Saint-Côme-Linière.

Un procès-verbal de cette rencontre a été dressé et une autre rencontre est prévue en 2014 (copie de ce procès-verbal est disponible sur demande).

FONDS COMPENSATION

Suite à l'entente intervenue entre le Comité de citoyens de Saint-Côme-Linière, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud le 17 février 1999, relativement au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé à Saint-Côme-Linière, les conditions 3 et 4 de cette entente allouaient une compensation financière à trois (3) résidents du rang St-Joseph, de même qu'à la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Ces compensations, selon certaines conditions, sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers	1 200\$/an pendant 10 ans soit	12 000.00\$
- Monsieur René Veilleux	1 200\$/an pendant 10 ans soit	12 000.00\$
- Monsieur Patrick Bougie	600\$/an pendant 10 ans soit	6 000.00\$
- Municipalité de St-Côme-Linière	10 000\$/an pendant 15 ans soit	150 000.00\$

Le 30 mars 1999, la Régie a placé dans un fonds réservé au paiement des dites compensations la somme de 131 134.15\$. Selon les experts comptables au dossier, ce montant plus les intérêts accumulés durant la période, serait suffisant pour payer les compensations à verser annuellement.

La Régie a débuté l'exploitation dans la nouvelle zone « H » (lots 35 et 36) le 31 août 2002.

Monsieur René Veilleux a vendu sa propriété le 04 mai 2002 et l'acquéreur n'a pas droit à une compensation (condition 3).

Les compensations totales versées en date du 31 décembre 2013 sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers	12 000.00\$ (2002 à 2011 inclusivement)
- Monsieur Patrick Bougie	6 000.00\$ (2002 à 2011 inclusivement)
- Municipalité de Saint-Côme-Linière	120 000.00\$ (2002 à 2013 inclusivement)

2011 était donc la dernière année où la Régie devait payer à certains résidents des compensations.

Au 31 décembre 2013, il restait dans ce fonds 40 221.74\$ et il reste à verser 30 000.00\$ d'ici le 31 décembre 2016 à la municipalité de Saint-Côme-Linière.

FIDUCIE

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret #694-2000 et condition 15 du décret #525-2010) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet et elle y a déposé 1.00\$.

Le rapport signé le 18 avril 2002 par Monsieur Jacques Demers de MERCER Ltée, établissait entre 1.45\$ et 2.91\$ par mètre cube la somme à injecter annuellement par la Régie dans la fiducie. Dans le décret #525-2010, il est stipulé que la Régie doit placer dans cette fiducie 2.60\$ pour chaque mètre cube comblé par l'enfouissement.

À la fin de chaque période d'exploitation de cinq (5) ans, la valeur totale des contributions à verser au patrimoine fiduciaire ainsi que le montant de la contribution à verser pour chaque mètre cube de déchets déposés dans le lieu d'enfouissement, après compaction, doivent faire l'objet d'une réévaluation et le cas échéant, d'ajustements. Cette révision permet de rencontrer les exigences prescrites à la condition 15 du décret datant du 6 février 2002 autorisant le projet (décret no 694-2000), de même que la condition 15 du décret 525-2010 datant du 23 juin 2010.

La contribution de 2.60\$/mètre cube est valide pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014 inclusivement. Par conséquent, en 2015, la Régie aura à faire réévaluer cette contribution.

Les contributions totales versées par la Régie dans la fiducie depuis l'ouverture de la zone H (31-08-2012), incluant celle pour l'année 2013 s'élèvent à 1 167 080.47\$ (48 996.69\$ pour 2013 seulement).

Selon Fiducie Desjardins Inc., le patrimoine fiduciaire de la Régie depuis le début des opérations dans la zone H s'élevait au 31 décembre 2013 à 1 208 431.38\$.

FONDS RÉSERVÉ GRANDS PROJETS

Le 23 février 2012, suite à une recommandation de ses vérificateurs comptables, les membres du conseil d'administration de la Régie ont adopté la résolution #4251-12 afin de fusionner les argents placés dans le compte appelé « Fonds Immobilisations futures » et ceux placés dans le compte appelé « Fonds réservé traitement futur ». Ce nouveau compte s'appelle maintenant « Fonds réservé Grands Projets ». Certains engagements financiers pris antérieurement à cette fusion sont financés par les argents placés dans ce nouveau fonds. Au 31 décembre 2013, il restait 949 871.20\$ dans ce fonds.

Il restait également à cette date des transferts à effectuer et des comptes à venir payables par les argents placés dans ce fonds. Ces dépenses ont été décrété par diverses résolutions dont en autres :

- Rés. #4251-12 Travaux et accessoires non prévu par le Règ. 45-10 montant N/D
- Rés. #4324-12 Entreprises GNP Inc. montant N/D

FONDS ENTRETIEN CONTENEURS

En 2010, après avoir acheté ses propres conteneurs servant à la récupération des matières recyclables, la Régie a également créé, par sa résolution #4075-10 datée du 16 décembre 2010, un fonds réservé servant à accumuler les argents nécessaires à l'entretien et au remplacement éventuel des dits conteneurs. Elle contribue à ce fonds via les quotes-parts annuelles chargées aux municipalités où de tels conteneurs sont utilisés selon une contribution mensuelle de 0.478671 la verge cube. À titre d'exemple, pour un conteneur d'une capacité de 04 verges cubes, la municipalité contribue 1.91\$/mensuellement. Au 31 décembre 2013, il y avait 50 451.59\$ d'accumulé dans ce fonds.

SITE INTERNET DE LA RÉGIE

Le site internet de la Régie a reçu 2 601 visiteurs en 2013 pour 3 843 visites (le terme « visiteurs » indique le nombre de personnes différentes ayant un jour accédé au site et le terme « visites » considère une nouvelle visite pour chaque arrivée d'un visiteur consultant une page et ne s'étant pas connecté dans les dernières 60 minutes).

Consultez notre site web au : www.ricbs.qc.ca ou www.poucebleu.com

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS 2013

- **Réparation des toitures des trois (3) bâtiments (roulotte CN);**
- **Mandat à Genivar Inc. concernant l'assistance à l'opération et au suivi du réseau de captage de biogaz et de la torchère, de même que la surveillance environnementale des biogaz pour l'année 2013;**
- **La Régie embauche Madame Audrey Paquet à titre d'agente aux communications;**
- **Réfection du plancher en béton dans le bâtiment de désinfection – SP3;**
- **Installation de 4 prises électriques extérieures au bâtiment SMBR;**
- **Refinancement d'une somme de 385 000.00\$ - Règlement 31-01;**
- **Achat d'un téléphone sans fil « longue portée » pour être utilisé au système de traitement;**
- **Mandat à Image de Mark Inc. pour différents travaux tels :
 - Conception d'un nouveau logo;
 - Conception de l'image officielle « Pouce bleu »;
 - Conception du nouveau site internet de la Régie;**
- **Achats de 500 bacs bleus;**
- **Financement permanent du Règlement 45-10 pour 4 600 000.00\$;**
- **SNC Lavalin Inc. a réalisé pour le compte de la Régie l'échantillonnage des rejets à la sortie de la torchère;**
- **Isolation d'une partie de la tuyauterie extérieure au poste de traitement SMBR;**
- **Une visite des installations de la Régie à eu lieu le samedi 07 décembre 2013 en avant-midi;**
- **Autorisation est donnée au directeur général à l'effet entre autre d'échanger le photocopieur, d'acheter des conteneurs d'une capacité de 08 verges cubes pour la récupération et de remplacer un débitmètre ainsi qu'un panneau de contrôle au poste de désinfection.**

CERTAINES PRÉVISIONS POUR 2014

- **Reconduction des activités suivantes :**
 - **Cours sur le compostage domestique en collaboration avec les municipalités;**
 - **Récupération des arbres de Noël;**
 - **Collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières;**
 - **Récupération des feuilles mortes;**
 - **Récupération de la tubulure d'érablière;**
 - **Récupération des encombrants ménagers.**

PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le personnel de la Régie était composé de :
Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier;
Madame Josée Larivière, adjointe administrative;
Madame Audrey Paquet, agente aux communications;
Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée;
Monsieur Rosaire Paquet, contremaître;
Monsieur Denis Fortier, journalier affecté à l'écocentre;
Monsieur John Poulin, journalier affecté à l'enfouissement;
Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier affecté à la collecte des encombrants ménagers;
Monsieur Tommy Lapierre, préposé à temps partiel au poste de pesée;
Madame Patricia Dulac, préposée à temps partiel au poste de pesée.

Voilà en résumé l'essentiel des réalisations de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2013, ainsi que ses principales orientations pour 2014.

Si vous désirez des informations et/ou copies de différents rapports et/ou études rendues publiques par le dépôt de ces documents en assemblée des membres de ce conseil, n'hésitez pas à nous contacter.

ROGER TURCOTTE
Directeur général et secrétaire-trésorier

RT/jl

ANNEXE 7

Bilan du PGMR en vigueur

	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
1	Effectuer le ramassage d'une plus grande variété de matières	Trouver des preneurs pour les matières recyclées	RICBS	En continu		
2	Munir les résidents de chaque municipalité de la MRC de contenants plus volumineux pour la collecte des matières recyclables	Mise en place des bacs bleus 360 litres	RICBS et municipalités locales	Réalisé 2003	100 % des résidences du territoire	
3	Modifier la procédure de collecte de manière à ce que les participants n'aient plus à démêler les types de matières	Mise en place des bacs bleus 360 litres	RICBS et municipalités locales	Réalisé 2003	100 % de résidences du territoire	
4	Déterminer la participation des citoyens de même que les quantités récupérées	Tonnage récupéré fourni par l'entrepreneur chargé de la cueillette	RICBS	Réalisé 2003 et en continu	Données disponibles pour 14 municipalités sur 16	Données peu fiables
5	Comparer les résultats de récupération entre les municipalités	Tonnage récupéré fourni par l'entrepreneur chargé de la cueillette	RICBS	Réalisé 2003 et en continu	Données disponibles pour 14 municipalités sur 16	
6	Publiciser les résultats comparatifs pour établir une saine compétition entre les municipalités		RICBS	Non réalisé		Information fournie aux municipalités locales

	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
7	Poursuivre et promouvoir les collectes de résidus organiques par point de chute dans les municipalités membres de la RICBS		RICBS et municipalités locales	Réalisé 2003 et en continu	Feuilles mortes et sapins de Noël dans la plupart des municipalités.	Plus de 162 120 kg détournés de l'enfouissement en 2014
8	Poursuivre et promouvoir davantage le programme de compostage domestique de la Régie	Formation aux citoyens	RICBS et municipalités locales	Réalisé 2003 et en continu		Séance d'information gratuite et vente au coût réel de composteur
9	Proposer aux citoyens d'utiliser une poubelle à plusieurs compartiments	Tri de la matière	RICBS	Non réalisé		Projet abandonné
10	Favoriser la mise en place de contenants pour recevoir les résidus organiques domestiques et municipaux dans les cours des municipalités rurales	Mise en place de conteneurs afin de recevoir certaines matières	RICBS et municipalités locales	Réalisé	En place dans 2 municipalités	
11	Orienter les devis municipaux vers l'établissement d'une collecte à trois voies des résidus	Cueillette des matières putrescibles	RICBS et municipalités locales	2004-2008	Non réalisé	Étude non concluante de mise en place d'une usine de biométhanisation pour traiter les matières putrescibles (2011-13)

	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
12	Mettre en place les infrastructures pour effectuer le compostage des résidus organiques domestiques et municipaux		RICBS et municipalités locales	2004-2008	Non réalisé	Étude non concluante de mise en place d'une usine de biométhanisation pour traiter les matières putrescibles (2011-13) Coûts élevés, gros volume nécessaire pour rentabilisation
13	Localiser les installations physiques de compostage sur les terrains de la Régie à Saint-Côme-Linière		RICBS	2008	Non réalisé	
14	Concevoir et construire les infrastructures nécessaires à la déshydratation des boues et à leur compostage		RICBS	2008	Non réalisé	Les boues du territoire sont valorisées.
15	Mêler le compost aux granulats pour effectuer du recouvrement au LET, ou pour remblayer les terrains municipaux		RICBS	2008	Non réalisé	

	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
16	Faire la collecte à la porte dans les ICI qui trieront les résidus organiques (principalement les supermarchés) pour en permettre le compostage		RICBS	2008	Non réalisé	Pas d'infrastructures pour le traitement.
17	Mettre en place au LET une tarification qui incitera les entreprises à faire un triage à la source et/ou établir un système de ristourne en fonction des matières triées aux fins de récupération (réduction équivalente au droit à l'enfouissement)		RICBS	2008	Non réalisé	
18	Fournir les infrastructures de réception des matières récupérables triées en entreprise qui ne sont pas ramassées par le service de collecte des matières recyclables	Construction écocentre	RICBS	2004	Réalisé	635 tonnes métriques détournées et valorisées en 2014
19	Favoriser la récupération de certains produits par les détaillants (peinture, électroménagers, meubles)	Peinture du Québec récupérée dans les quincailleries	RICBS	2004	Réalisé en continu	

	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
20	Favoriser la mise en place en entreprise des Plans d'action de réduction, réutilisation, récupération, recyclage et valorisation des résidus issus des activités de construction, rénovation et démolition		RICBS et municipalités locales	2004-2008	Non réalisé	
21	Mettre en place un centre de traitement approprié des résidus de construction et démolition (triage, entreposage adéquat et valorisation)	Écocentre	RICBS	2004	Réalisé	
22	Réduire le coût au LET pour la réception des matières lorsqu'elles sont triées (réduction équivalente au droit perçu à l'enfouissement)	Réduction de la tarification des coûts de disposition des matières déposées directement à l'écocentre par les citoyens	RICBS	2004	Réalisé	
23	Réduire à l'état de granulats les résidus du secteur C & D, constitués d'asphalte, de béton et de gypse	Réutilisation du matériel à des fins de recouvrement	RICBS	2004	Réalisé	
24	Utiliser les granulats obtenus dans la confection de remblais lors de travaux municipaux		RICBS et municipalités locales	2004	Non réalisé	Matière obtenue ne répond pas aux normes d'ingénierie

	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
25	Utiliser ce matériel pour effectuer le recouvrement quotidien ou recouvrement final des cellules	Réutilisation du matériel à des fins de recouvrement	RICBS	2004	Réalisé	
26	Établir une zone d'entreposage des matériaux secs pour les valoriser	Écocentre	RICBS	2004	Réalisé	
27	Développer un réseau d'exportation pour les matières recyclées		RICBS	2004-2008	Non réalisé	
28	Approfondir nos connaissances sur les autres modes de gestion des matériaux secs et sur les façons de les écouler	Participation à des formations, colloques et congrès	RICBS	2004	Réalisé en continu	
29	Favoriser les Plans de gestion en entreprise par des incitatifs adéquats	Accompagnement d'entreprises	RICBS	2004	Non réalisé	
30	Utiliser les fonds issus des lois 102 et 130 pour aider à la mise en place des Plans en entreprise		RICBS et municipalités locales	2004	Non réalisé	Compensations et redevances retournées en grande partie aux municipalités
31	Favoriser les Plans en entreprise qui comporteront des opérations de triage à la source des matières	Accompagnement d'entreprises	RICBS	2004	Non réalisé 1 entreprise accompagnée	

	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
32	Procéder à la réalisation d'audits	Validation et vérification externe des processus d'opération et de réalisation	RICBS	2004	Non réalisé	
33	Fournir sur internet toutes les informations nécessaires à l'établissement en entreprise de Plans d'action en matière de réduction, récupération et valorisation		RICBS	2004	Non réalisé	
34	Réviser les procédures d'achat des municipalités		RICBS et municipalités locales	2004	Non réalisé	
35	Les organismes municipaux pourraient exiger le respect des normes internationales de la série ISO et pourraient demander que les entreprises se conforment aux normes environnementales en vigueur		RICBS et municipalités locales	2004	Non réalisé	Difficultés légales d'imposer ce type de norme

	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
36	Sans se limiter aux fonds cités ci-bas, les municipalités de la MRC et celles membres de la Régie consacreront les argents reçus du fonds administré par Recyc-Québec, son mandataire ou tout autre instance gouvernementale dans le cadre de la loi 102, la loi 130 ou le protocole de Kyoto, à développer des procédés visant à améliorer l'efficacité du recyclage, de la récupération et de la valorisation		RICBS et municipalités locales	2004	Non réalisé	50 % de la compensation versée conservée par la RICBS et 50 % aux municipalités locales
37	Créer un fonds local avec ces argents qui servira à financer des infrastructures régionales et les Plans de réduction en entreprise pour desservir les municipalités du territoire Beauce-Sartigan ou membres de la Régie		RICBS et municipalités locales	2004	Non réalisé	
38	Développer le compostage à une échelle régionale si nécessaire		RICBS et municipalités locales	2004	Non réalisé	Infrastructures inexistantes

	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
39	Effectuer le compostage des résidus verts domestiques (du jardin, de la cuisine et ceux issus des travaux de nettoyage des parcs et des rues municipales) et des ICI		RICBS et municipalités locales	2004	Non réalisé	Formation composteur domestique offerte aux citoyens
40	Installer des infrastructures régionales et promouvoir les Plans d'action en entreprise visant la réduction des résidus, leur réemploi, recyclage et valorisation	Écocentre	RICBS	2004	Réalisé	
41	Maintenir la collecte itinérante de résidus domestiques dangereux (RDD) effectuée sur deux fins de semaine à chaque printemps		RICBS et municipalités locales	2004	Réalisé	Dépôt permanent à l'écocentre, 2 cueillettes de RDD/année, bacs de récupération de batteries dans les commerces de la région

	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
42	Maintenir une quantité de matière à enfouir supérieure au seuil de rentabilité économique de 26 000 tonnes annuelles OU Envisager de traiter au LET de Saint-Côme-Linière une quantité de matière équivalente à celle produite sur tout le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan et ce, même si elle devait provenir de l'extérieur		RICBS et municipalités locales	2004	Non réalisé	2010 : 25 428 tm 2013 : 21 672 tm
43	Informer la population sur les nouveautés de la collecte des matières recyclables, les procédures à suivre et les calendriers de collecte	Site web Agente de communication en poste depuis 2013	RICBS	2004	Réalisé	Mise à jour du site web en 2013
44	Produire un calendrier d'activités annonçant aux citoyens les activités de récupération	Calendrier annuel produit Publication dans les journaux municipaux	RICBS et municipalités locales	2004	Réalisé	
45	Sensibiliser les citoyens à laisser le gazon sur place comme source de fertilisant	Herbicyclage	RICBS et municipalités locales	2004	Réalisé dans plus de 50 % des municipalités	Publicités via les journaux municipaux

	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
46	Faire de la sensibilisation auprès des jeunes dans les écoles	Visite des écoles sur demande Support financier pour le transport des étudiants vers le centre de tri (écocentre)	RICBS	2004	Réalisé	Moins de sorties scolaires autorisées

ANNEXE 8

Sélection des mesures du plan d'action

Orientations régionales	Problématiques	N° mesures	Description des mesures	Éléments de conformité aux exigences des lignes directrices ¹
SECTEUR RÉSIDENTIEL				
Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3RV-E auprès des citoyens	Il y a peu d'actions pour favoriser la réduction à la source et le respect de la hiérarchie des 3RV-E	1	Poursuivre la mise en place de mesures concrètes de réduction à la source	Réduction à la source et réemploi; Information-Sensibilisation-Éducation.
Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3RV-E auprès des citoyens Améliorer la récupération et la valorisation des matières organiques, notamment pour les résidus alimentaires (résidus de table) du secteur résidentiel	Le compostage domestique est favorisé avec des incitatifs : la RICBS fournit déjà des composteurs à un tarif d'achat préférentiel et il y a de l'information en ligne sur internet. Cette pratique atteint une limite auprès des citoyens.	2	Poursuivre le programme de compostage domestique et développer les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage	Réduction à la source et réemploi; Information-Sensibilisation-Éducation; Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020; Herbicyclage; Traitement en milieu résidentiel des matières organiques.
Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3RV-E auprès des citoyens	Il n'y a pas réellement d'actions en continu pour favoriser le réemploi et le respect de la hiérarchie des 3RV-E	3	Poursuivre la mise en place de mesures concrètes de réemploi	Réduction à la source et réemploi; Information-Sensibilisation-Éducation.
Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3RV-E auprès des citoyens	Les ressourceries sont sous-utilisées par les citoyens	4	Maintenir et développer les filières de réemploi sur le territoire de la MRC	Réduction à la source et réemploi; Information-Sensibilisation-Éducation.

¹ Source : Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles – juillet 2013 et mise à jour en décembre 2014,

Orientations régionales	Problématiques	N° mesures	Description des mesures	Éléments de conformité aux exigences des lignes directrices ¹
<p>Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3 RV-E auprès des citoyens</p>	<p>La performance environnementale de la MRC doit être améliorée afin de montrer l'exemple et d'être le levier de changement pour les municipalités et pour les citoyens</p>	<p>5</p>	<p>Adopter une Politique environnementale pour la MRC et la décliner pour la RICBS et les municipalités</p>	<p>Respect hiérarchie des 3RV-E; Responsabilisation des générateurs ICI (institutions).</p>
<p>Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3 RV-E auprès des citoyens Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI</p>	<p>Les matières recyclables récupérées dans les espaces publics sont souvent des faibles quantités et très contaminées</p>	<p>6</p>	<p>Mettre en place des programmes de récupération des matières recyclables dans les espaces publics du territoire de la MRC</p>	<p>Contribution à l'objectif national de recycler 70 % du papier, carton, verre, métal et plastique.</p>
<p>Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3 RV-E auprès des citoyens Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI</p>	<p>Il n'y a pas de maîtrise de la génération et des modes de gestion des matières résiduelles lors des événements sur le territoire de la MRC</p>	<p>7</p>	<p>Favoriser la tenue d'événements "écoresponsables" sur le territoire de la MRC</p>	<p>Information-Sensibilisation-Éducation; Contribution à l'objectif national de recycler 70 % du papier, carton, verre, métal et plastique.</p>
<p>Augmenter la concertation et le partage d'information entre la MRC, les municipalités et la RICBS afin d'améliorer les performances globales en gestion de matières résiduelles</p>	<p>Les élus des municipalités ne sont pas assez au courant des grands dossiers en gestion des matières résiduelles</p>	<p>8</p>	<p>Favoriser la diffusion des informations entre la RICBS, la MRC et les municipalités par des événements spécifiques</p>	<p>Information-Sensibilisation-Éducation.</p>

Orientations régionales	Problématiques	N° mesures	Description des mesures	Éléments de conformité aux exigences des lignes directrices ¹
<p>Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3 RV-E auprès des citoyens</p>	<p>La RICBS a fait un travail important de sensibilisation et de communication auprès des citoyens, les messages de sensibilisation doivent être relayés par les municipalités au niveau local</p>	<p>9</p>	<p>Développer les programmes de sensibilisation au tri des matières recyclables auprès des citoyens et augmenter les connaissances sur ce flux de matières résiduelles</p>	<p>Information-Sensibilisation-Éducation; Contribution à l'objectif national de recycler 70 % du papier, carton, verre, métal et plastique.</p>
<p>Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3 RV-E auprès des citoyens Améliorer la récupération et la valorisation des matières organiques, notamment pour les résidus alimentaires (résidus de table) du secteur résidentiel Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI</p>	<p>Adapter la sensibilisation et les messages de communication auprès des citoyens pour réduire les quantités des matières visées par le bannissement</p>	<p>10</p>	<p>Réaliser une campagne de sensibilisation spécifique selon les résultats de la caractérisation des déchets enfouis au LET de Saint-Côme-Linière</p>	<p>Information-Sensibilisation-Éducation; Bannissements des matières à l'élimination.</p>
<p>Améliorer la récupération et la valorisation des matières organiques, notamment pour les résidus alimentaires (résidus de table) du secteur résidentiel</p>	<p>La valorisation des boues de fosses septiques du territoire de la MRC se fait dans le cadre d'une entente avec Saint-Joseph-de-Beauce</p>	<p>11</p>	<p>Poursuivre le programme de gestion et de valorisation des boues de fosses septiques de la MRC</p>	<p>Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020; Contribution à l'objectif de recycler 60 % de la matière organique putrescible pour 2015; Épandage des biosolides.</p>

Orientations régionales	Problématiques	N° mesures	Description des mesures	Éléments de conformité aux exigences des lignes directrices ¹
Améliorer la récupération et la valorisation des matières organiques, notamment pour les résidus alimentaires (résidus de table) du secteur résidentiel	Il y a eu une volonté de regroupement pour une gestion commune des matières organiques entre plusieurs MRC il y a cinq ans, mais les réflexions n'ont pas abouti.	12	Reprendre les discussions entre les MRC avoisinantes pour une gestion régionale des matières organiques (secteur résidentiel et ICI)	Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020; Contribution à l'objectif de recycler 60 % de la matière organique putrescible pour 2015; Compostage et biométhanisation.
Améliorer la récupération et la valorisation des matières organiques, notamment pour les résidus alimentaires (résidus de table) du secteur résidentiel	Il n'y a pas de données récentes sur des scénarios de gestion des matières organiques adaptées au contexte de la MRC	13	Réaliser une étude préliminaire pour identifier les scénarios de gestion (collecte et traitement) des matières organiques	Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020; Contribution à l'objectif de recycler 60 % de la matière organique putrescible pour 2015; Compostage et biométhanisation.
Améliorer la récupération et la valorisation des matières organiques, notamment pour les résidus alimentaires (résidus de table) du secteur résidentiel	Le taux de récupération des matières organiques doit être de 60 % en 2015 et ces matières seront bannies des lieux d'enfouissement en 2020	14	Implanter le service de collecte et de traitement retenu pour les matières organiques	Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020; Contribution à l'objectif de recycler 60 % de la matière organique putrescible pour 2015; Compostage et biométhanisation; Collecte des matières organiques en milieu résidentiel.
Améliorer la récupération et la valorisation des matières organiques, notamment pour les résidus alimentaires (résidus de table) du secteur résidentiel	Il existe des collectes ponctuelles des résidus verts offerts par la RICBS ou par les municipalités non-membres mais toutes	15	Poursuivre et optimiser les programmes existants de gestion des résidus verts (feuilles mortes et arbres de Noël)	Contribution à l'objectif de recycler 60 % de la matière organique putrescible pour 2015; Compostage et biométhanisation.

Orientations régionales	Problématiques	N° mesures	Description des mesures	Éléments de conformité aux exigences des lignes directrices ¹
	les municipalités ne participent pas.			
Augmenter le taux de valorisation des résidus encombrants	Le programme de la RICBS de collecte des encombrants sur appels existe depuis plusieurs années et est une réussite	16	Poursuivre et augmenter la promotion du programme existant de collecte sur appels des encombrants ménagers de la RICBS	Respect hiérarchie des 3RV-E; Responsabilisation des générateurs ICI.
Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI	La quantité de matières recyclables dans les déchets domestiques n'est pas connue mais le taux de récupération des matières recyclables doit être amélioré	17	Favoriser l'adoption d'une réglementation encadrant la collecte des matières résiduelles de toutes les municipalités de la MRC	Information-Sensibilisation-Éducation; Bannissements des matières à l'élimination.
Augmenter la concertation et le partage d'information entre la MRC, les municipalités et la RICBS afin d'améliorer les performances globales en gestion de matières résiduelles	La concertation et le partage d'information entre la MRC, la RICBS et les municipalités régionales doivent être améliorés pour assurer le succès du plan d'action et améliorer les performances globales en gestion des matières résiduelles	18	Harmoniser les pratiques de collecte de l'ensemble des matières résiduelles sur le territoire de la MRC	Respect de la hiérarchie des 3RV-E.

Orientations régionales	Problématiques	N° mesures	Description des mesures	Éléments de conformité aux exigences des lignes directrices ¹
<p>Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3 RV-E auprès des citoyens Augmenter continuellement le taux de valorisation des RDD</p>	<p>Favoriser la récupération et la valorisation des produits visés par la REP en proposant des points de dépôts ou des collectes spéciales en nombre suffisant</p>	<p>19</p>	<p>Promouvoir les programmes de récupération des matières visées par la REP sur le territoire de la MRC et poursuivre le programme de collecte spéciale des résidus domestiques dangereux (RDD) de la RICBS</p>	<p>Respect de la hiérarchie des 3RV-E; Information-Sensibilisation-Éducation.</p>
SECTEUR ICI				
<p>Augmenter les connaissances sur les matières résiduelles générées et recyclées provenant du secteur ICI</p>	<p>Les quantités de matières résiduelles générées par le secteur ICI sont inconnues et indissociables des quantités générées par le secteur résidentiel</p>	<p>20</p>	<p>Réaliser une étude pour estimer les quantités de matières générées par le secteur ICI</p>	<p>Responsabilisation des générateurs ICI; Contribution à l'objectif national de recycler 70 % du papier, carton, verre, métal et plastique; Bannissements des matières à l'élimination.</p>
<p>Développer des actions de communication et des outils de sensibilisation spécifiques pour le secteur ICI et CRD Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI</p>	<p>Responsabiliser le secteur ICI sur leur rôle à jouer dans l'atteinte des objectifs nationaux et spécifiques du PGMR</p>	<p>21</p>	<p>Réaliser une campagne de communication et de sensibilisation spécifique pour le secteur ICI</p>	<p>Information-Sensibilisation-Éducation; Responsabilisation des générateurs ICI; Contribution à l'objectif national de recycler 70 % du papier, carton, verre, métal et plastique.</p>

Orientations régionales	Problématiques	N° mesures	Description des mesures	Éléments de conformité aux exigences des lignes directrices ¹
<p>Développer des actions de communication et des outils de sensibilisation spécifiques pour le secteur ICI et CRD Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI</p>	<p>Les défis à relever et les actions prioritaires pour optimiser la gestion des matières résiduelles sont très spécifiques selon les ICI</p>	<p>22</p>	<p>Accompagner les importants générateurs de matières résiduelles dans l'élaboration de Plans Entreprises et promouvoir la réalisation d'audits environnementaux auprès du secteur industriel</p>	<p>Information-Sensibilisation-Éducation; Responsabilisation des générateurs ICI; Contribution à l'objectif national de recycler 70 % du papier, carton, verre, métal et plastique.</p>
<p>Développer des actions de communication et des outils de sensibilisation spécifiques pour le secteur ICI et CRD</p>	<p>Faire connaître les bonnes initiatives de certains ICI présents sur le territoire de la MRC</p>	<p>23</p>	<p>Communiquer les bonnes pratiques des ICI en gestion des matières résiduelles</p>	<p>Respect de la hiérarchie des 3RV-E; Information-Sensibilisation-Éducation; Responsabilisation des générateurs ICI.</p>
<p>Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI</p>	<p>Peu d'ICI impliqués dans un programme d'attestation "ICI ON RECYCLE" de RECYC QUÉBEC</p>	<p>24</p>	<p>Appuyer la certification "ICI ON RECYCLE" des ICI présents sur le territoire de la MRC</p>	<p>Respect de la hiérarchie des 3RV-E; Information-Sensibilisation-Éducation; Responsabilisation des générateurs ICI.</p>

Orientations régionales	Problématiques	N° mesures	Description des mesures	Éléments de conformité aux exigences des lignes directrices ¹
<p>Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI Augmenter les connaissances sur les matières résiduelles générées et recyclées provenant du secteur ICI</p>	<p>Le secteur agricole génère des matières spécifiques qui nécessitent une gestion particulière, notamment des résidus de plastiques et des tubulures d'érablières</p>	<p>25</p>	<p>Identifier les possibilités d'optimisation et d'implantation de programmes de récupération des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières sur le territoire de la MRC</p>	<p>Respect de la hiérarchie des 3RV-E; Information-Sensibilisation-Éducation; Responsabilisation des générateurs ICI; Contribution à l'objectif national de recycler 70 % du papier, carton, verre, métal et plastique.</p>
SECTEUR CRD				
<p>Optimiser la connaissance et les modes de gestion des débris de CRD</p>	<p>L'émission des permis de construction et rénovation est gérée par chaque municipalité. Il est difficile d'avoir une uniformité et homogénéité dans la gestion et le suivi de leur émission</p>	<p>26</p>	<p>Modifier la réglementation municipale pour obliger que les débris de CRD soient dirigés vers un centre de tri et permettre leur valorisation</p>	<p>Respect de la hiérarchie des 3RV-E; Responsabilisation des générateurs ICI et de débris de CRD; Contribution à l'objectif national de trier 70 % des débris de CRD du segment du bâtiment.</p>
<p>Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3 RV-E auprès des citoyens Développer des actions de communication et des outils de sensibilisation spécifiques pour le secteur ICI et CRD</p>	<p>Les générateurs de résidus de CRD sont les leviers les plus importants pour augmenter la valorisation de ces matières</p>	<p>27</p>	<p>Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel), les ICI et les entrepreneurs (secteur CRD) au moment de la délivrance de permis pour des travaux de construction, de rénovation ou démolition</p>	<p>Information-Sensibilisation-Éducation; Responsabilisation des générateurs ICI et de débris de CRD; Contribution à l'objectif national de trier 70 % des débris de CRD du segment du bâtiment.</p>

Orientations régionales	Problématiques	N° mesures	Description des mesures	Éléments de conformité aux exigences des lignes directrices ¹
Optimiser la connaissance et les modes de gestion des débris de CRD	Il y a une quantité de résidus de CRD qui sont dirigés vers des installations situées à l'extérieur du territoire de la MRC	28	Réaliser une étude sur les flux des débris de CRD générés sur le territoire de la MRC	Respect de la hiérarchie des 3RV-E; Contribution à l'objectif national de trier 70 % des débris de CRD du segment du bâtiment; Contribution à l'objectif national de recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et d'asphalte.
Optimiser la connaissance et les modes de gestion des débris de CRD	La MRC et les municipalités régionales doivent agir comme leader afin de sensibiliser les citoyens et les ICI de la région à la valorisation des débris de CRD	29	Implanter un programme de récupération et de mise en valeur des débris de CRD produits lors de travaux municipaux	Respect de la hiérarchie des 3RV-E; Contribution à l'objectif national de trier 70 % des débris de CRD du segment du bâtiment; Contribution à l'objectif national de recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et d'asphalte.
MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU PGMR				
Mettre en oeuvre les actions prévues au PGMR selon l'échéancier prévisionnel Assurer un suivi efficace de l'avancement des mesures du plan d'action du PGMR	Il y a de nombreux intervenants qui agissent dans la gestion des matières résiduelles. Le suivi des mesures du premier PGMR n'a pas été formalisé.	30	Réaliser le suivi de la mise en oeuvre du PGMR en vigueur sur le territoire de la MRC	-

Orientations régionales	Problématiques	N° mesures	Description des mesures	Éléments de conformité aux exigences des lignes directrices ¹
S'assurer que le PGMR de la MRC reste cohérent avec l'évolution des Politiques liées à la gestion des matières résiduelles provinciale et locale, et se conformer à une exigence réglementaire de la L.Q.E	Les orientations du gouvernement et les objectifs de récupération sont amenés à évoluer dans les prochaines années (nouveau plan d'action)	31	Réviser le <i>Plan de gestion des matières résiduelles</i> (PGMR) tous les cinq ans	-

ANNEXE 9.a

Plan d'action 2016-2020

Mesures du secteur résidentiel

N°	VOLET	PISTES D'ACTIONS	Qui ?			Échéancier				GLOBAL				
			MRC	Municipalités	Autres	Année Implantation	Année Réalisation	Réurrence	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
										Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	1													
		<p>1) Étendre le programme des couches lavables pour toutes les municipalités de la MRC : <i>Les municipalités de Saint-Georges et Saint-Simon-les-Mines offrent une subvention de 100 \$ à l'achat d'un ensemble de couches lavables. Une subvention par famille.</i></p> <p>-Produire une fiche d'information "couches lavables" pour informer les citoyens -Diffuser l'information dans le bulletin municipal dans une section "Brèves de Gestion des matières résiduelles" et sur le site WEB de la RICBS</p>	x	x	RICBS	2016	2016	oui	n.a	40	1 499 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		<p>2) Favoriser la réduction des publicités</p> <p>-Proposer un téléchargement sur le site internet de la MRC des autocollants STOP PUB (arrêt de publicité à la porte) : démarche volontaire des citoyens -Diffuser l'information dans le bulletin municipal dans la section "Brèves de GMR" et sur le site WEB de la MRC et de la RICBS</p>	x			2016	2016	non	2016	8	288 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		<p>3) Envoi des documents officiels par voie électronique</p> <p>-Promouvoir l'envoi de documents et de communications officielles de la MRC et des municipalités par courriel -Offrir une alternative d'inscription sur une base volontaire sur le site WEB pour les citoyens qui souhaitent participer à ce programme -Diffuser l'information dans le bulletin municipal dans la section "Brèves de GMR" et sur le site WEB de la MRC</p>	x	x		2017	2017	non	2018	84	2 485 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		<p>4) Mise à jour des sites WEB : -Ajouter aux sites WEB de la RICBS, de la MRC et des municipalités un dossier "Consommer autrement" avec le détail des initiatives ci-dessus (informations générales et spécifiques). -Analyser l'utilisation des médias sociaux pour promouvoir les actions du PGMR.</p>			RICBS	2017	2017	non	2018	35	1 285 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	1									167	5 557 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Mesure	2													
		<p>1) Développer la sensibilisation aux pratiques d'herbicyclage sur l'ensemble de la MRC <i>Une démarche en ce sens est menée par la Ville de Saint-Georges seulement</i></p> <p>-Produire un document (Fiche explicative) sur l'herbicyclage et mettre en ligne sur le site WEB de la RICBS, de la MRC et des municipalités</p>	x		RICBS	2016	2016	non	2016	16	576 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		<p>2) Poursuivre les formations au compostage domestique réalisées auprès des citoyens - Systématiser un minimum d'une formation par année. - Produire un document (Fiche explicative) sur le compostage domestique et mettre en ligne sur le site WEB de la RICBS, de la MRC et des municipalités</p>		x	RICBS	2016	1 fois par année	oui	2020	320	11 990 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		<p>3) Offrir une formation et animation au compostage domestique aux étudiants du niveau primaire.</p>												
	2									336	12 566 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Mesure	3													
		<p>1) Valider la liste des entreprises de réemploi sur le territoire de la MRC <i>Il y a déjà une liste des adresses pour le recyclage des vêtements et des jouets sur le site de la RICBS</i></p>	x		RICBS	2016	2016	non	2016	15	540 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		<p>2) Intégrer la liste des entreprises de location (outils divers)</p>			RICBS	2016	2016	non	2016	8	288 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		<p>3) Mettre à jour annuellement l'annuaire de réemploi</p>	x		RICBS	2016	1 fois par année	oui	2020	30	1 124 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	3									53	1 952 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Plan d'action PGMR 2016-2020
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
Secteur Résidentiel

Mesure	N°	VOLET	PISTES D'ACTIONS	Qui ?			Échéancier				GLOBAL							
				MRC	Municipalités	Autres	Année Implantation	Année Réalisation	Réurrence	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation			
											Heures	Montant	Montant	Montant	Montant			
Mesure	4																	
		Collectes, services et installations	1) Promouvoir les activités de réemploi à l'écocentre de la RICBS Il y a présentement la vente de certaines matières réutilisables à l'écocentre de Saint-Côme-Linière. 2) Promouvoir les activités de réemploi dans les autres écocentres 3) Promouvoir l'utilisation des ressourceries présentes sur le territoire de la MRC	x	x	RICBS	2016	2016	non	2020	50	1 873 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	4										50	1 873 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Mesure	5																	
		Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	1) Adopter une Politique environnementale de gestion des matières résiduelles pour la MRC : -Adapter son contenu en fonction des nouveaux objectifs et enjeux du PGMR et de la Loi sur le développement durable -Demander aux municipalités d'adopter une telle politique. 2) Développer et mettre en place les actions du guide "Bonnes pratiques au bureau" de RECYC-QUÉBEC dans les établissements municipaux (RICBS, MRC et municipalités) Exemples d'actions à intégrer : -Directive de réduction du papier pour l'ensemble des activités de la MRC (Conseil Municipal, réunions MRC, etc.) -Développer un processus d'achat de biens et de services privilégiant les produits durables -Interdire l'utilisation des tasses de café en styromousse au sein de la MRC et des municipalités 3) Évaluer les établissements municipaux qui pourraient obtenir la certification "ICI On Recycle" et compléter la demande auprès de RECYC-QUÉBEC La démarche pourra se faire graduellement sur plusieurs années pour la certification des établissements municipaux	x	x	RICBS	2016	2016	non	2018	278	10 139 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		Adopter une Politique environnementale de gestion des matières résiduelles pour la MRC et la décliner les municipalités		x	x	RICBS	2017	2017	non	2020	60	2 248 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
				x	x	RICBS	2018	2018	non	2018	24	899 \$	45 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	5										362	13 286 \$	45 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Mesure	6																	
		Collectes, services et installations	1) Faire l'inventaire des lieux publics où des équipements de récupération des matières recyclables pourraient être installés : Sites pertinents et répondant aux critères du programme « Aires publiques municipales » de la Table pour la récupération hors foyer.	x		RICBS	2016	2016	non	2016	20	720 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		Implanter des programmes de récupération des matières recyclables dans les espaces publics du territoire de la MRC	2) Valider les modalités de financement possibles pour l'achat des équipements avec la Table pour la récupération hors foyer dans le cadre de son programme "Aires publiques municipales". Subvention pour l'installation d'équipements de récupération en bordure de rues et pistes cyclables, abribus, arénas, bibliothèques, centres des loisirs et autres.	x			2016	2016	non	2016	40	1 440 \$	0 \$	15 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
			3) S'assurer de faire la collecte des matières recyclables dans les lieux publics soit par l'entrepreneur en collecte sélective ou par les employés municipaux. Analyser la possibilité d'ajouter dans le devis pour la collecte sélective des matières recyclables sur le territoire de la MRC, l'obligation de fournir un service de fourniture de bacs et de collecte de ces matières dans les lieux publics définis.			RICBS	2016	2016	non	2020	8	288 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 204 \$	0 \$

Plan d'action PGMR 2016-2020
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
Secteur Résidentiel

N°	VOLET	PISTES D'ACTIONS	Qui ?			Échéancier				GLOBAL				
			MRC	Municipalités	Autres	Année Implantation	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
										Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
		4) Accompagner l'implantation des équipements de récupération des matières recyclables dans les lieux publics identifiés : Signalisation, suivi des nouveaux besoins à l'année	x			2016	En continu	oui	2020	100	3 747 \$	0 \$	25 000 \$	0 \$
6										168	6 195 \$	0 \$	40 000 \$	5 204 \$

Mesure	7													
Favoriser la tenue d'événements "écoresponsables" sur le territoire de la MRC	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	1) Identifier les événements majeurs organisés sur le territoire de la MRC	x			2016	2016	non	2016	8	288 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		2) Fournir des outils aux organisateurs d'événements pour la tenue d'événements écoresponsables <i>Mettre en ligne les informations sur le site WEB de la MRC et de la RICBS</i>	x			2016	2017	non	2017	16	576 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		3) Établir une liste de contacts et diffuser un guide de bonnes pratiques pour des événements écoresponsables	x			2016	2016	non	2016	40	1 440 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		4) Évaluer les possibilités de prise en charge de collecte et de transport des matières recyclables générées sur les événements par l'entrepreneur en collecte sélective ou les employés municipaux. <i>Effectuer la collecte ou s'assurer que les matières sont disposées de façon à être collectées dans la collecte résidentielle des matières recyclables</i>	x		RICBS	2016	2016	non	2016	8	288 \$	0 \$	0 \$	0 \$
7									72	2 592 \$	0 \$	0 \$	0 \$	

Mesure	8													
Favoriser la diffusion des informations entre la RICBS, la MRC et les municipalités par des événements spécifiques	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	1) Mettre à jour les sites Web traitant de la gestion des matières résiduelles de la MRC, de la RICBS et des municipalités : <i>Orientations du PGMR, calendrier de collecte des déchets de chaque municipalité, Bottin des récupérateurs, etc.</i>	x	x	RICBS	2016	2016	oui	2020	92	3 371 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		2) La cas échéant, activer un lien sur tous les sites internet des municipalités vers le site Web de la MRC	x	x		2017	2017	non	2017	80	2 938 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		3) Organiser des séances d'informations sur la gestion des matières résiduelles <i>Dates importantes de célébration de journées dédiées à l'environnement (Journée de la Terre, Semaine des matières résiduelles, etc.,...)</i> <i>-Poursuivre les visites des installations de la RICBS à l'attention des élus des municipalités de la MRC</i> <i>-Préparer un kiosque d'information pour les citoyens et autres acteurs sur la gestion des matières résiduelles et sur les programmes de gestion des matières résiduelles disponibles</i>	x		RICBS	2016	2016	oui	2020	1800	31 849 \$	0 \$	0 \$	0 \$
8									1972	38 157 \$	0 \$	0 \$	0 \$	

Mesure	9													
Développer les programmes de	Information	1) Diffuser régulièrement les consignes sur les matières recyclables à déposer dans le bac bleu (déménagements, compte de taxe, bulletins municipaux, etc.,)	x	x	RICBS	2016	2016	oui	2020	30	1 124 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Plan d'action PGMR 2016-2020
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
Secteur Résidentiel

N°	VOLET	PISTES D'ACTIONS	Qui ?			Échéancier				GLOBAL				
			MRC	Municipalités	Autres	Année Implantation	Année Réalisation	Réurrence	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
										Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
		sensibilisation au tri des matières recyclables auprès des citoyens et augmenter les connaissances sur ce flux de matières résiduelles			RICBS Récupération Frontenac	2016	2016	non	2016	24	864 \$	0 \$	0 \$	0 \$
9	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	2) Réaliser une nouvelle étude sur la composition des matières recyclables réalisée par Récupération Frontenac et voir la pertinence de réaliser de nouvelles caractérisations (composition des extraits et taux de rejet) <i>Les matières recyclables de la RICBS sont envoyées vers le centre de tri de Récupération Frontenac depuis juin 2014</i>								54	1 988 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Mesure	10													
		Développer les programmes de sensibilisation au tri des matières recyclables auprès des citoyens et augmenter les connaissances sur ce flux de matières résiduelles			RICBS	2016	2016	oui	2016	30	0 \$	11 250 \$	0 \$	0 \$
		1) Réaliser une caractérisation des matières résiduelles envoyées au LET de Saint-Côme-Linière selon les catégories visées par le banissement : PCPVM, matières organiques, bois, et RDD. -Analyse de la pertinence d'une caractérisation de suivi pour valider l'évolution suite à la mise en oeuvre du PGMR en 2019 Environ 15 000 \$ par caractérisation au total, et ces coûts pourraient être partagés avec la MRC Les Etchemins (75% / 25%)	x											
		2) Réaliser une campagne de sensibilisation ciblée en fonction résultats de la caractérisation des matières résiduelles enfouies au LET	x		RICBS	2017	2020	oui	2020	48	1 816 \$	0 \$	0 \$	5 000 \$
10	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)									78	1 816 \$	11 250 \$	0 \$	5 000 \$
Mesure	11													
		Poursuivre le programme de gestion des vidanges de fosses septiques sur l'ensemble du territoire de la MRC et faire la promotion de ses résultats sur diverses plate-formes				2016	2016	oui	2020	100	3 747 \$	0 \$	0 \$	0 \$
			x											
11	Collectes, services et installations									100	3 747 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Mesure	12													
		Reprendre les discussions entre les MRC avoisinantes pour une gestion régionale des matières organiques (secteur résidentiel et ICI)			RICBS	2016	2017	non	2020	200	7 523 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		1) Discussions sur la thématique de la gestion des matières organiques à planifier avec les MRC avoisinantes : Créer un groupe de travail sur les alternatives à l'enfouissement des matières organiques.	x	x										
12	Acquisition de connaissances									200	7 523 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Mesure	13													
		Réaliser une étude préliminaire pour identifier les scénarios de gestion (collecte et traitement) des matières organiques			RICBS	2017	2017	non	2018	50	1 858 \$	50 000 \$	0 \$	0 \$
		1) Mandater une firme pour réaliser une étude de faisabilité pour une planification régionale de la collecte et du traitement des matières organiques qui inclurait le secteur ICI : <i>Étude des caractéristiques de matières organiques générées, du contexte des produits à valoriser. Évaluation des opportunités de partenariat régional, Identification, analyse et comparaison des options de collecte, Identification, analyse et comparaison des options de traitement, Enquête (sondage) avec les utilisateurs potentiels au niveau local, etc... L'emphase devra être mise sur la génération spécifique de résidus organiques du secteur ICI et notamment sur les résidus de transformation agro-alimentaires (quantités et mode de gestion)</i>		x										
13	Acquisition de connaissances									50	1 858 \$	50 000 \$	0 \$	0 \$
Mesure	14													

N°	VOLET	PISTES D'ACTIONS	Qui ?			Échéancier				GLOBAL				
			MRC	Municipalités	Autres	Année Implantation	Année Réalisation	Réurrence	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
										Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
14	Collectes, services et installations	1) Rédiger les documents d'appel d'offres pour la collecte et le traitement des matières organiques selon les options retenues.	x			2019	2019	non	2019	60	2 307 \$	20 000 \$	0 \$	0 \$
		2) Implanter les équipements pour la collecte des matières organiques (Achat des bacs bruns)	x	x		2019	2019	non	2019	0	0 \$	0 \$	889 840 \$	0 \$
		3) Implanter la collecte et transport des matières organiques (Appel d'offres / Choix du soumissionnaire, octroi du contrat)	x	x		2019	2019	non	2019	0	0 \$	0 \$	0 \$	1 779 680 \$
		5) Construction de la plateforme de compostage	x	x		2019-2020	2019-2020	non	2020	0	0 \$	0 \$	331 020 \$	0 \$
		6) Mise en opération de la plateforme de compostage	x	x		2020	2020	non	2020	0	0 \$	0 \$	0 \$	413 776 \$
									60	2 307 \$	20 000 \$	1 220 860 \$	2 193 456 \$	
Mesure	15													
15	Collectes, services et installations	1) Étendre les apports volontaires des feuilles mortes dans des points de dépôts pour toutes les municipalités et optimiser les débouchés potentiels pour les feuilles mortes.		x	RICBS	2017	2017	non	2020	92	3 481 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		2) Étendre le programmes de collecte des sapins de Noël pour toutes les municipalités de la MRC.		x	RICBS	2017	2017	oui	2020	64	2 422 \$	0 \$	0 \$	0 \$
									156	5 902 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
Mesure	16													
16	Collectes, services et installations	1) Poursuivre le programme de collecte sur appels des résidus encombrants offert auprès des membres de la RICBS.												
		2) Offrir le même type de service auprès des municipalités non-membres de la RICBS sur le territoire de la MRC, avec tarif fixe		x	RICBS	2016	2016	oui	2020	100	3 747 \$	0 \$	0 \$	0 \$
									100	3 747 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
Mesure	17													
17	Mise à niveau réglementaire	1) Rédiger et diffuser le règlement-type pour la collecte des matières résiduelles auprès de toutes les municipalités de la MRC.												
		-Identifier les modalités d'entreposage et de collecte pour les matières résiduelles et les matières recyclables. -Prévoir les interdiction à l'enfouissement pour les papiers, les cartons et le bois, pour l'ensemble des secteurs (résidentiel, ICI et CRD) -Adapter les pratiques pour la prise en charge de certaines matières résiduelles visées par la politique et leur présence dans la collecte des matières résiduelles : résidus encombrants, des CRD et des résidus verts dans la collecte des matières résiduelles.	x	x		2017	2017	non	2017	16	588 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$
									16	588 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$	
Mesure	18													
18	Collectes, services et installations	1) Homogénéiser les pratiques de collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire (futurs services offerts par type de matières : résidus ultimes résidus encombrants, bois, résidus verts et branches)	x	x		2016	2016	non	2016	25	900 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Plan d'action PGMR 2016-2020
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
Secteur Résidentiel

	N°	VOLET	PISTES D'ACTIONS	Qui ?			Échéancier				GLOBAL				
				MRC	Municipalités	Autres	Année Implantation	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
											Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	18	installations	<p>2) Diffuser un exemple de cahier des charges du devis d'appel d'offre pour la collecte des matières résiduelles auprès de toutes les municipalités de la MRC</p> <p><i>Même s'il n'y pas de volonté commune de régionaliser la collecte et le transport des matières résiduelles, il reste la possibilité de faire un seul appel d'offres et que chaque municipalité assure la gestion de son contrat de façon autonome</i></p>	x			2016	2016	non	2016	15	540 \$	10 000 \$	0 \$	0 \$
											40	1 440 \$	10 000 \$	0 \$	0 \$
	19	Promouvoir les programmes de récupération des matières visées par la REP et poursuivre le programme de collecte spéciale des résidus domestiques dangereux (RDD) de la RICBS	<p>1) Poursuivre la collecte itinérante des RDD aux citoyens (en mai et juin) / service gratuit pour les citoyens et point de dépôt au LET Saint-Côme-Linière.</p> <p>2) Fournir une liste de tous les détaillants qui récupèrent les RDD, pour chaque type de matière (Rona, BMR et Coop).</p> <p>3) Fournir la liste des points de dépôts pour les matières résiduelles couvertes par la responsabilité élargie des producteurs (REP). <i>Il y a déjà une liste pour les piles sur le site de la RICBS</i></p>	x	x	RICBS	2016	2016	non	2020	80	2 998 \$	0 \$	0 \$	0 \$
											15	540 \$	10 000 \$	0 \$	0 \$

ANNEXE 9.b

Plan d'action 2016-2020

Mesures du secteur ICI

Mesure	N°	VOLET	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier				Global									
				MRC	Municipalités	Autres	Année Implantation	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation					
				Heures	Montant	Montant	Montant	Montant												
20																				
Réaliser une étude pour estimer les quantités de matières générées par le secteur ICI	Acquisition de connaissances		1) Réaliser un inventaire et affiner le portrait GMR du secteur ICI sur le territoire de la MRC : <i>Nombre de portes desservies, nombre sous contrats privés, secteurs d'activités, modalités de gestion et programmes offerts</i>	x	x		2017	2017	non	2017	24	881 \$	0 \$	0 \$	0 \$					
			2) Réaliser une étude pour estimer les quantités de matières résiduelles des ICI sous contrats privés (contacts auprès des collecteurs et avec les installations de traitement, équipements et modalités de collecte) <i>L'objectif de l'étude est de connaître les ICI concernés, le type de matières résiduelles générées et les quantités estimées</i>		x	RICBS	2017	2017	non	2017	30	1 102 \$	10 000 \$	0 \$	0 \$					
			3) Identifier les moyens et les ressources pour aider les ICI à se conformer aux bannissements des papiers, des cartons et du bois de l'enfouissement.		x	RICBS Récupération Frontenac	2017	2017	non	2017	30	1 102 \$	0 \$	0 \$	0 \$					
			4) Réaliser une étude sur les modalités de collecte envisageable pour augmenter les quantités récupérées. Par exemple : -Limitation du volume des matières résiduelles (nombre de conteneurs ou de bacs) -Inscription à la collecte sélective des matières recyclables -Tarification incitative	x		RICBS	2018	2018	non	2018	40	1 498 \$	15 000 \$	0 \$	0 \$					
20										124	4 583 \$	25 000 \$	- \$	- \$						

Mesure	21																			
Réaliser une campagne de communication et de sensibilisation spécifique pour le secteur ICI	Information, Sensibilisation, Éducation (ISE)		1) Identifier les informations essentielles à communiquer aux acteurs du secteur ICI <i>Services municipaux disponibles, règlements municipaux, services privés offerts, tarifs pour les ICI, orientations et objectifs visés du PGMR, mesures spécifiques au secteur ICI</i>	x		RICBS	2018	2018	non	2018	60	2 247 \$	0 \$	0 \$	0 \$					
			2) Produire et diffuser la lettre de présentation du PGMR à tous les ICI : Joindre un dépliant d'information spécifique aux ICI pour les services disponibles pour la gestion des matières résiduelles	x			2018	2018	non	2018	10	375 \$	0 \$	0 \$	0 \$					
			3) Diffuser régulièrement les consignes sur les matières recyclables à déposer dans le bac bleu		x	RICBS	2018	2018	oui	2020	150	5 731 \$	0 \$	0 \$	0 \$					
			4) Ajouter une section spécifique pour le secteur ICI dans le site Web de la RICBS, de la MRC et des municipalités. Par exemple : -Services disponibles au niveau de la région et des municipalités non-membres pour le secteur ICI -Liste des établissements certifiés "ICI On recycle" ou en processus -Fiches exemples des initiatives des ICI présents sur le territoire -Trousse spécifique pour la gestion des matières résiduelles pour le secteur ICI	x	x	RICBS	2018	2018	non	2020	70	2 622 \$	0 \$	0 \$	0 \$					
21										290	10 975 \$	- \$	- \$	- \$						

Mesure	22																		
Accompagner les importants générateurs de matières résiduelles dans l'élaboration de Plans Entreprises et promouvoir la réalisation d'audits environnementaux	Acquisition de connaissances		PRÉALABLE : Lors de l'inventaire des ICI, identifier les ICI prioritaires (gros générateurs, spécificités des matières résiduelles) et les secteurs d'activités prioritaires (agro-alimentaires, seconde transformation du bois, etc.,...)	x	x	RICBS	2018	2018	oui	2020	56	2 134 \$	0 \$	0 \$	0 \$				
			1) Organiser des rencontres avec les ICI prioritaires pour approfondir la sensibilisation	x	x	RICBS	2018	2018	oui	2020	56	2 134 \$	0 \$	0 \$	0 \$				

	N°	VOLET	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier				Global				
				MRC	Municipalités	Autres	Année Implantation	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
				Heures	Montant	Montant	Montant	Montant							
après du secteur industriel			2) Identifier des pistes de solutions pour des problématiques touchant ces ICI (services à offrir, outils de sensibilisation, etc.). Par exemple : Promouvoir le Programme de récupération (PRICI) de ARPE pour la récupération des produits électroniques	x	x		2018	2018	non	2018	40	1 498 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	22										96	3 632 \$	- \$	- \$	- \$
Mesure	23														
Communiquer les bonnes pratiques des ICI en gestion des matières résiduelles		Information, Sensibilisation, Éducation (ISE)	1) Diffuser une fois par année les faits saillants et les initiatives des ICI en saine gestion des matières résiduelles dans un journal local " Brèves de GMR" et sur la section ICI du site WEB de la MRC Voir Mesure de suivi et mise en œuvre du PGMR	x		RICBS	2018	2018	oui	2020	60	2 293 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	23										60	2 293 \$	- \$	- \$	- \$
Mesure	24														
Appuyer la certification "ICI ON RECYCLE" des ICI présents sur le territoire de la MRC		Collectes, services et installations	1) Faire connaître les différents niveaux de certification à viser selon le secteur d'activités et selon l'inventaire des ICI sur le territoire 2) Promouvoir la certification et la publiciser	x		ICI	2017	2017	oui	2020	120	4 540 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	24										120	4 540 \$	- \$	- \$	- \$
Mesure	25														
Identifier les possibilités d'optimisation et d'implantation de programmes de récupération des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières sur le territoire de la MRC		Acquisition de connaissances	1) Estimer les quantités de ces matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC. Pour les plastiques agricoles : rapport du CDAQ pour l'estimation des quantités par ferme et par type d'activité et au Portrait agroalimentaire de la MRC Pour les tubulures : Étude Cartonek	x			2017	2017	non	2018	15	551 \$	0 \$	0 \$	0 \$
			2) Réaliser une revue des initiatives récentes faites au Québec pour la gestion des plastiques agricoles Se référer au document de RECYC-QUÉBEC "Gestion et mise en valeur des plastiques d'origine agricole au Québec"	x			2017	2017	non	2018	30	1 102 \$	0 \$	0 \$	0 \$
			3) Réaliser une enquête pour optimiser la gestion de ces matières : - Valider les quantités générées et leurs modes de gestion actuels - Analyser le potentiel de valorisation de ces matières - Valider les opportunités locales de récupération (écocentre, collecte sélective, projets avec collecteur ?) et les débouchés locaux	x		RICBS	2017	2017	non	2018	25	918 \$	8 000 \$	0 \$	0 \$
	25										70	2 570 \$	8 000 \$	- \$	- \$

TOTAL SECTEUR ICI

Global				
Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
760	28 593 \$	33 000 \$	- \$	- \$

ANNEXE 9.c

Plan d'action 2016-2020

Mesures du secteur CRD

Plan d'action PGMR 2016-2020
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
Secteur CRD

Mesure	N°	VOLET	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier				GLOBAL									
				MRC	Municipalités	Autres	Année Implantation	Année Réalisation	Réurrence	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation					
											Heures	Montant	Montant	Montant	Montant					
	26																			
Modifier la réglementation municipale (permis de construction, de rénovation et de démolition) pour obliger que les résidus de CRD soient dirigés vers un centre de tri et permettre leur valorisation		Mise à niveau règlementaire	PRÉALABLE : Résultats de l'avis de faisabilité pour la valorisation des CRD 1) Fournir un modèle de règlement pour toutes les municipalités et identifier les autres documents qui sont à modifier	x			2017	2017	non	2017	6	220 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$					
			2) Adapter le modèle de règlement au contexte local par chacune des municipalités.		x			2017	2017	non	2017	160	5 875 \$	0 \$	0 \$	0 \$				
			3) Obliger la transmission de preuves lors des demandes de permis de construction et rénovation dans tous les secteurs : Par exemple : Il pourrait s'agir d'une lettre d'engagement signée du citoyen ou de l'entrepreneur, à fournir les preuves de valorisation des résidus générés par les travaux. <i>Il est conseillé de rédiger une note interne pour diffusion aux municipalités pour la mise en place du nouveau fonctionnement. Le contenu et le nombre des preuves sont à définir et le processus peut être simplifié selon l'ampleur des travaux.</i>	x	x			2017	En continu	oui	n.a	60	2 248 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$			
	26										226	8 343 \$	5 000 \$	- \$	- \$					
	27																			
Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel) et les entrepreneurs (secteur ICI et CRD) au moment de la délivrance de permis pour des travaux de construction, de rénovation ou de démolition		Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	1) Produire un dépliant d'information sur les possibilités de valorisation pour chaque résidu CRD et sur les objectifs à atteindre fixés par le PGMR de la MRC.	x			2018	2018	non	2018	15	562 \$	0 \$	0 \$	0 \$					
			2) Transmettre le dépliant d'information aux personnes visées lors de l'émission du permis pour des travaux de construction, de rénovation ou démolition. Par exemple : <i>Le dépliant d'information devra rappeler entre autres : - les objectifs du PGMR concernant les résidus de CRD et notamment l'interdiction d'enfourer du bois; - les matières visées et leur filière de valorisation disponibles sur le territoire de la MRC; - les contacts des récupérateurs du secteur et des installations de traitement.</i>		x			2018	En continu	oui	n.a	480	18 340 \$	0 \$	0 \$	3 000 \$				
	27										495	18 902 \$	- \$	- \$	3 000 \$					
	28																			
Réaliser une étude sur les flux des résidus de CRD générés sur le territoire de la MRC		Acquisition de connaissances	1) Mandater une firme externe pour réaliser l'étude de modélisation des flux des CRD : Inventaire quantitatif des gisements (générateurs) et des destinations (débouchés). <i>Elle doit permettre de réaliser l'estimation des quantités générées, récupérées et éliminées des résidus de CRD, à l'échelle du territoire, et d'évaluer les capacités de traitement sur le territoire.</i>	x		RICBS	2017	2017	non	2017	20	749 \$	20 000 \$	0 \$	0 \$					
	28										20	749 \$	20 000 \$	- \$	- \$					
	29																			
Implanter un programme de récupération et de mise en valeur des résidus de CRD produits lors de travaux municipaux		Collectes, services et installations municipaux	1) Revoir le processus organisationnel des travaux municipaux pour optimiser la récupération et la valorisation des résidus de CRD générés	x	x		2017	2017	non	2017	20	734 \$	0 \$	0 \$	0 \$					
			2) Obliger la valorisation des résidus de CRD issus des travaux municipaux (brique, béton, asphalte, bois, etc...) <i>Diffuser une note interne concernant les bonnes pratiques des municipalités pour la gestion des résidus de CRD de chantiers municipaux.</i>	x	x			2017	En continu	oui	2020	624	23 485 \$	0 \$	0 \$	0 \$				
	29										644	24 219 \$	- \$	- \$	- \$					

ANNEXE 9.d

Plan d'action 2016-2020

Mesures de suivi et de mise en oeuvre

Plan d'action PGMR 2016-2020
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
Mise en oeuvre et suivi du PGMR

Mesure	N°	VOLET	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier				GLOBAL					
				MRC	Municipalités	Autres	Année Implantation	Année Réalisation	Réurrence	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	
											Heures	Montant	Montant	Montant	Montant	
Réaliser le suivi de la mise en oeuvre du PGMR en vigueur sur le territoire de la MRC	30	Mise en oeuvre et suivi	1) Développer et mettre en application une procédure de suivi de la mise en oeuvre du PGMR <i>La procédure doit décrire clairement qui est responsable dans la mise en oeuvre du PGMR (qui fait quoi ? et selon quelles échéances, quels sont les données à suivre et par qui ?)</i>	x	x	RICBS	2015	2015	non	2015	60	2 189 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
			2) La RIBCS devra adapter son rapport annuel pour ventiler facilement les données des municipalités membres, et de la MRC Beauce Sartigan													
			3) Produire le rapport annuel de suivi de la mise en oeuvre du PGMR (compilation des données de la RICBS et des municipalités non-membres) dont les éléments suivants : - Bilan annuel : Résultats clés de l'année, quantité récupérée de la collecte sélective, quantité enfouie au LET, bilan des écocentres, etc,...) - Avancement des mesures du Plan d'action du PGMR	x	x	RICBS	2016	1 x an	oui	n.a	140	5 246 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
			3) Diffuser les résultats liés à la performance et à l'avancement du Plan d'action du PGMR auprès de la clientèle de la MRC. <i>Diffuser les faits saillants liés à la gestion des matières résiduelles dans le journal local (bulletin municipal) : Section " Brèves de GMR", et sur le site WEB de la MRC</i> <i>Démarquer les municipalités qui font des efforts dans le domaine de la gestion des matières résiduelles</i>	x			2016	1 x an	oui	n.a	150	5 620 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
30										350	13 055 \$	- \$	- \$	- \$		

Mesure	N°	VOLET	PISTES D'ACTION	MRC	Municipalités	Autres	Année Implantation	Année Réalisation	Réurrence	Échéance limite	Heures	Montant	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles tous les cinq ans	31	Mise en oeuvre et suivi	PRÉALABLE : Valider les modalités de la révision du PGMR (révision réalisée par la MRC ou mandat à une firme externe spécialisée) 1) Réviser le PGMR selon les exigences en vigueur	x		RICBS	2020	2020	non	2020	0	0 \$	25 000 \$	0 \$	0 \$
31											0	- \$	25 000 \$	- \$	- \$

GLOBAL				
Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
TOTAL SUIVI ET MISE EN OEUVRE PGMR	350	13 055 \$	25 000 \$	- \$

ANNEXE 10

Fiches des mesures

Plan d'action 2016-2020

PLAN D'ACTION 2016-2020

Plan de gestion des matières résiduelles

MRC BEAUCE SARTIGAN

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n° 1
VOLET

Poursuivre la mise en place de mesures concrètes de réduction à la source
Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3RV-E auprès des citoyens

Problématiques : Il y a peu d'actions pour favoriser la réduction à la source et le respect de la hiérarchie des 3RV-E

Actions et moyens intermédiaires :

- 1) Étendre le programme des couches lavables pour toutes les municipalités de la MRC;
- 2) Favoriser la réduction des publicités;
- 3) Envoi des documents officiels par voie électronique;
- 4) Mise à jour des sites WEB.

Conformité - Exigences lignes directrices:

- Réduction à la source et réemploi;
- Information-Sensibilisation-Éducation.

Intervenants visés : Résidents et ICI
Matières visées : Toutes
Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC Collaborateurs ou partenaires : RIBCS

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
167	5 600 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : 5 600 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :

2015	2016	2017	2018	2019
x	x			

Récurrence :

Échéances : 2016-2017

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

- Augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées
- Diminution des quantités de matières résiduelles enfouies

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre et type de mesures municipales de réduction à la source Nombre de demandes de subventions de couches lavables déposées Mise à jour du site internet relatif aux mesures de réduction à la source Nombre de visites sur la page « Consommez autrement »

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 2

VOLET

Poursuivre le programme de compostage domestique et développer les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3RV-E auprès des citoyens; Améliorer la récupération et la valorisation des matières organiques, notamment pour les résidus alimentaires (résidus de table) du secteur résidentiel;

Problématiques : Le compostage domestique est favorisé avec des incitatifs : la RICBS fournit déjà des composteurs à un tarif d'achat préférentiel et il y a de l'information en ligne sur internet. Cette pratique atteint une limite auprès des citoyens.

Actions et moyens intermédiaires :
 → 1) Développer la sensibilisation aux pratiques d'herbicyclage sur l'ensemble de la MRC;
 → 2) Poursuivre les formations au compostage domestique réalisées auprès des citoyens.

Conformité - Exigences lignes directrices :
 → Réduction à la source et réemploi;
 → Information-Sensibilisation-Éducation;
 → Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020;
 → Herbicyclage;
 Traitement en milieu résidentiel des matières organiques.

Intervenants visés : Résidents
Matières visées : Organiques
Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC et municipalités **Collaborateurs ou partenaires :** -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	336	12 500 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 12 500 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x	x	x	x

Récurrence : oui

Échéances : 2016-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Diminution des quantités de matières organiques enfouies

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)		Nombre de formations de groupe (compostage domestique) réalisées / nombre de formations annuelles prévues Nombre de composteurs domestiques financés Mise à jour du site internet relatif aux informations de compostage domestique et d'herbicyclage Nombre de documents d'ISÉ produits

PLAN D'ACTION 2016-2020

Plan de gestion des matières résiduelles

MRC BEAUCE SARTIGAN

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n° 3
VOLET

Poursuivre la mise en place de mesures concrètes de réemploi
Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales :	Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3RV-E auprès des citoyens
Problématiques :	Il n'y a pas réellement d'actions en continu pour favoriser le réemploi et le respect de la hiérarchie des 3RV-E

Actions et moyens intermédiaires :

- 1) Valider la liste des entreprises de réemploi sur le territoire de la MRC;
- 2) Intégrer la liste des entreprises de location (outils divers);
- 3) Mettre à jour annuellement l'annuaire de réemploi.

Conformité - Exigences lignes directrices:

- Réduction à la source et réemploi;
- Information-Sensibilisation-Éducation.

Intervenants visés : Résidents
Matières visées : Toutes
Municipalités visés : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC et RICBS
Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
53	2 100 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : 2 100 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :

2015	2016	2017	2018	2019
x	x	x	x	x

Réurrence : oui

Échéances : 2016-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Diminution des quantités de matières résiduelles enfouies

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Mises à jour du site internet relatif à la liste des entreprises de réemploi Quantités de matières récupérées par les entreprises de réemploi

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n° 4 VOLET

Maintenir et développer les filières de réemploi sur le territoire de la MRC
Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3RV-E auprès des citoyens

Problématiques : Les ressourceries sont sous-utilisées par les citoyens

Actions et moyens intermédiaires :
 → 1) Promouvoir les activités de réemploi à l'écocentre de la RICBS;
 → 2) Promouvoir les activités de réemploi dans les autres écocentres;
 → 3) Promouvoir l'utilisation des ressourceries présentes sur le territoire de la MRC.

Conformité - Exigences lignes directrices:
 → Réduction à la source et réemploi;
 → Information-Sensibilisation-Éducation.

Intervenants visés : Résidents
 Matières visées : Toutes
 Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC, municipalités et RICBS Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	50	1 800 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 1 800 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x	x	x	x

Réurrence : oui

Échéances : 2016-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :
 → Augmentation des quantités de matières récupérées en vue du réemploi dans les lieux de dépôt (ressourceries et écocentres)
 →

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Augmentation de la fréquentation des activités de réemploi dans les écocentres Augmentation de la fréquence des écocentres

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 5

Adopter une Politique environnementale pour la MRC et la décliner pour la RICBS et les municipalités

VOLET

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI
Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3 RV-E auprès des citoyens

Problématiques : La performance environnementale de la MRC doit être améliorée afin de montrer l'exemple et d'être le levier de changement pour les municipalités et pour les citoyens

Actions et moyens intermédiaires :

- 1) Adopter une Politique environnementale de gestion des matières résiduelles pour la MRC;
- 2) Développer et mettre en place les actions du guide "Bonnes pratiques au bureau" de RECYC-QUÉBEC dans les établissements municipaux;
- 3) Évaluer les établissements municipaux qui pourraient obtenir la certification "ICI On Recycle" et compléter la demande auprès de RECYC-QUÉBEC.
-

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Respect hiérarchie des 3RV-E;
- Responsabilisation des générateurs ICI (institutions).

Intervenants visés : MRC, RICBS et municipalités

Matières visées : Toutes

Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC, municipalités et RICBS

Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
362	13 300 \$	45 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : 58 300 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :

2015	2016	2017	2018	2019
x	x	x	x	x

Réurrence : non

Échéances : 2016-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Diminution de la quantité de matières résiduelles générées par les institutions municipales

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Niveau d'avancement de l'implantation d'une Politique environnementale: 0% : Aucune démarche débutée 25% : Rencontres de travail réalisées avec les municipalités 75% : Politique environnementale de la MRC révisée et adoptée 100% : Certification "ICI ON Recycle" des organismes municipaux

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 6

VOLET

Mettre en place des programmes de récupération des matières recyclables dans les espaces publics du territoire de la MRC

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3 RV-E auprès des citoyens
Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI

Problématiques : Les matières recyclables récupérées dans les espaces publics sont souvent des faibles quantités et très contaminées

Actions et moyens intermédiaires :

- 1) Faire l'inventaire des lieux publics où des équipements de récupération des matières recyclables;
- 2) Valider les modalités de financement possibles pour l'achat des équipements avec la Table pour la récupération hors foyer;
- 3) S'assurer de faire la collecte des matières recyclables dans les lieux publics.
-

Conformité - Exigences lignes directrices:

- Contribution à l'objectif national de recycler 70% du papier, carton, verre, métal et plastique.
-

Intervenants visés : Résidents et touristes
Matières visées : Matières recyclables
Municipalités visés : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC et RICBS **Collaborateurs ou partenaires :** -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
168	6 200 \$	- \$	40 000 \$	5 400 \$

Coût total (\$): 51 600 \$

Revenu et financement (\$): 12 600 \$

Séquence de mise en œuvre :

2015	2016	2017	2018	2019
x	x			

Récurrence : non

Échéances : 2016-2017

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Augmentation de la récupération des matières recyclables

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de lieux publics intégrés dans un programme de récupération des matières recyclables Nombre d'applications au programme de la Table de récupération hors foyer

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 7
VOLET

Favoriser la tenue d'événements "écoresponsables" sur le territoire de la MRC
Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3 RV-E auprès des citoyens
Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI

Problématiques : Il n'y a pas de maîtrise de la génération et des modes de gestion des matières résiduelles lors des événements sur le territoire de la MRC

Actions et moyens intermédiaires :

- 1) Identifier les événements majeurs organisés sur le territoire de la MRC;
- 2) Fournir des outils aux organisateurs d'événements pour la tenue d'événements écoresponsables;
- 3) Établir une liste de contacts et diffuser un guide de bonnes pratiques pour des événements écoresponsables;
- 4) Évaluer les possibilités de prise en charge de collecte et de transport des matières recyclables générées sur les événements par l'entrepreneur
- en collecte sélective ou les employés municipaux.
-

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Information-Sensibilisation-Éducation;
- Contribution à l'objectif national de recycler 70% du papier, carton, verre, métal et plastique.
-

Intervenants visés : Organismes d'événements, résidents et touristes

Matières visées : Toutes

Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC et RICBS Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
72	2 600 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : 2 600 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :

2015	2016	2017	2018	2019
x	x	x	x	x

Réurrence : non

Échéances : 2016-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Augmentation de la récupération des matières recyclables et organiques lorsqu'applicable

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre d'événements d'envergure pour l'année Nombre d'événements "écoresponsable" pour l'année: événements ayant mis en place des mesures pour améliorer le taux de récupération de matières recyclables et organiques

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 8

VOLET

Favoriser la diffusion des informations entre la RICBS, la MRC et les municipalités par des événements spécifiques

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Augmenter la concertation et le partage d'information entre la MRC, les municipalités et la RICBS afin d'améliorer les performances globales en gestion de matières résiduelles

Problématiques : Les élus des municipalités ne sont pas assez au courant des grands dossiers en gestion des matières résiduelles

Actions et moyens intermédiaires :

- 1) Mettre à jour les sites Web traitant de la gestion des matières résiduelles de la MRC, de la RICBS et des municipalités;
- 2) La cas échéant, activer un lien sur tous les sites internet des municipalités vers le site Web de la MRC;
- 3) Organiser des séances d'informations sur la gestion des matières résiduelles.

Conformité - Exigences lignes directrices : → Information-Sensibilisation-Éducation.

Intervenants visés : MRC, RICBS, municipalités

Matières visées : Toutes

Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC et RICBS **Collaborateurs ou partenaires :** -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	1972	38 200 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 38 200 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x	x	x	x

Réurrence : oui

Échéances : 2016-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

- Amélioration de la communication liée à la gestion des matières résiduelles
- Augmentation des performances globales en gestion des matières résiduelles

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de réunions intermunicipales d'échanges et de travail liées à la gestion des matières résiduelles Mise à jour du site internet relatif à la gestion des matières résiduelles

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 9

VOLET

Développer les programmes de sensibilisation au tri des matières recyclables auprès des citoyens et augmenter les connaissances sur ce flux de matières résiduelles

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI
Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3 RV-E auprès des citoyens

Problématiques : La RICBS a fait un travail important de sensibilisation et de communication auprès des citoyens, Les messages de sensibilisation doivent être relayés par les municipalités au niveau local

Actions et moyens intermédiaires :

- 1) Diffuser régulièrement les consignes sur les matières recyclables;
- 2) Réaliser une nouvelle étude sur la composition des matières recyclables et évaluer la pertinence de réaliser de nouvelles caractérisations.
-

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Information-Sensibilisation-Éducation;
- Contribution à l'objectif national de recycler 70% du papier, carton, verre, métal et plastique.
-

Intervenants visés : Résidents
Matières visées : Toutes
Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC, municipalités et RICBS **Collaborateurs ou partenaires :** -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	54	2 100 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 2 100 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x	x	x	x

Réurrence : oui

Échéances : 2016-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

- Augmentation de la sensibilisation des citoyens au tri des matières résiduelles
- Augmentation des connaissances sur le tri des matières résiduelles effectué par les citoyens

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de diffusions des consignes de tri des matières résiduelles Coûts en \$/hab. des activités de sensibilisation sur le tri des matières résiduelles Pourcentage de contamination des matières recyclables relevé lors de l'étude de caractérisation

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 10

VOLET

Réaliser une campagne de sensibilisation spécifique selon les résultats de la caractérisations des déchets enfouis au LET de Saint-Côme-Linière

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3 RV-E auprès des citoyens
Améliorer la récupération et la valorisation des matières organiques, notamment pour les résidus alimentaires (résidus de table) du secteur

Problématiques : Adapter la sensibilisation et les messages de communication auprès des citoyens pour réduire les quantités des matières visées par le bannissement

Actions et moyens intermédiaires :

- 1) Réaliser une caractérisation des matières résiduelles envoyées au LET de Saint-Côme-Linière;
- 2) Réaliser une campagne de sensibilisation ciblée en fonction résultats de la caractérisation des matières résiduelles enfouies au LET.
-

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Information-Sensibilisation-Éducation;
- Bannissements des matières à l'élimination.

Intervenants visés : Résidents et ICI
Matières visées : Déchets
Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC et RICBS
Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	78	1 800 \$	11 300 \$	- \$	5 000 \$

Coût total (\$): 18 100 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x	x	x	x

Réurrence : non

Échéances : 2016-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Amélioration de la connaissance sur les matières résiduelles enfouies au LET

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Quantité de matières résiduelles enfouies au LET Composition des matières résiduelles enfouies

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 11

Poursuivre le programme de gestion et de valorisation des boues de fosses septiques de la MRC et faire la promotion de sa contribution à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières organiques en prévision de leur bannissement

VOLET

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Améliorer la récupération et la valorisation des matières organiques, notamment pour les résidus alimentaires (résidus de table) du secteur résidentiel

Problématiques : La valorisation des boues de fosses septiques du territoire de la MRC se fait dans le cadre d'une entente avec Saint-Joseph-de-Beauce

Actions et moyens intermédiaires : → 1) Poursuivre le programme de gestion des vidanges de fosses septiques sur l'ensemble du territoire de la MRC et faire la promotion de ses résultats sur diverses plate-formes

Conformité - Exigences lignes directrices :
 → Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020;
 → Contribution à l'objectif de recycler 60% de la matière organique putrescible pour 2015;
 → Épandage des biosolides.

Intervenants visés : Résidents et municipalités

Matières visées : Organiques

Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC, municipalités et RICBS **Collaborateurs ou partenaires :** -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
100	3 800 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : 3 800 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :

2015	2016	2017	2018	2019
x	x	x	x	x

Réurrence : oui

Échéances : 2016-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Amélioration de la connaissance sur la génération et la récupération des boues de fosses septiques

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Quantité de boues de fosses septiques récupérées dans le cadre du programme pour le secteur résidentiel et ICI Nombre de communications sur le programme faisant la promotion de sa contribution aux objectifs de recyclage des matières organiques

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n° 12

VOLET

Reprendre les discussions entre les MRC avoisinantes pour une gestion régionale des matières organiques (secteur résidentiel et ICI)

Acquisition de connaissances

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Améliorer la récupération et la valorisation des matières organiques, notamment pour les résidus alimentaires (résidus de table) du secteur résidentiel

Problématiques : Il y a eu une volonté de regroupement pour une gestion commune des matières organiques entre plusieurs MRC il y a cinq ans, mais les réflexions n'ont pas abouti.

Actions et moyens intermédiaires : → 1) Discussions sur la thématique de la gestion des matières organiques à planifier avec les MRC avoisinantes.

Conformité - Exigences lignes directrices :
 → Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020;
 → Contribution à l'objectif de recycler 60% de la matière organique putrescible pour 2015;
 → Compostage et biométhanisation.

Intervenants visés : MRC
Matières visées : Organiques
Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC, municipalités et RICBS
Collaborateurs ou partenaires : MRC avoisinantes

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
200	7 500 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : 7 500 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :

2015	2016	2017	2018	2019
x				

Réurrence : non

Échéances : 2016

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Diminution des quantités de matières organiques enfouies

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de rencontres entre les MRC avoisinantes et les MRC Beauce-Sartigan/municipalités régionales/RICBS concernant la gestion des matières organiques Nombre d'initiatives inter-MRC implantées sur la gestion des matières organiques

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n° 13

VOLET

Réaliser une étude préliminaire pour identifier les scénarios de gestion (collecte et traitement) des matières organiques

Acquisition de connaissances

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Améliorer la récupération et la valorisation des matières organiques, notamment pour les résidus alimentaires (résidus de table) du secteur résidentiel

Problématiques : Il n'y a pas de données récentes sur des scénarios de gestion des matières organiques adaptées au contexte de la MRC

Actions et moyens intermédiaires : → 1) Mandater une firme pour réaliser une étude de faisabilité pour une planification régionale de la collecte et du traitement des matières organiques qui incluerait le secteur ICI.

Conformité - Exigences lignes directrices : → Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020;
→ Contribution à l'objectif de recycler 60% de la matière organique putrescible pour 2015;
→ Compostage et biométhanisation.

Intervenants visés : Résidents et ICI
Matières visées : Organiques
Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : Municipalités et RICBS **Collaborateurs ou partenaires :** -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	50	2 000 \$	50 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 52 000 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
		x	x		

Réurrence : non

Échéances : 2017-2018

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Diminution des quantités de matières organiques enfouies

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de recommandations de l'étude implantées Quantités de matières organiques récupérées suite à l'implantation des mesures recommandées

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 14 VOLET

Implanter le service de collecte et de traitement retenu pour les matières organiques Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Améliorer la récupération et la valorisation des matières organiques, notamment pour les résidus alimentaires (résidus de table) du secteur résidentiel

Problématiques : Le taux de récupération des matières organiques doit être de 60% en 2015 et ces matières seront bannies des lieux d'enfouissement en 2020

Actions et moyens intermédiaires :

- 1) Rédiger les documents d'appel d'offres pour la collecte et le traitement des matières organiques selon les options retenues;
- 2) Implanter le service de collecte et de traitement des matières organiques selon les options retenues.
-

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020;
- Contribution à l'objectif de recycler 60% de la matière organique putrescible pour 2015;
- Compostage et biométhanisation;
- Collecte des matières organiques en milieu résidentiel.

Intervenants visés : Résidents et ICI
Matières visées : Organiques
Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC, municipalités et RICBS
Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	60	2 200 \$	20 000 \$	1 221 000 \$	2 193 600 \$

Coût total (\$): 3 436 800 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
				x	x

Récurrance : oui

Échéances : 2019-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Diminution des quantités de matières organiques enfouies

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Quantités de matières organiques récupérées dans le cadre des programmes implantés Nombre de municipalités avec des programmes de gestion des matières organiques

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n° 15

VOLET

Poursuivre et optimiser les programmes existants de gestion des résidus verts (feuilles mortes et arbres de Noël)

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Améliorer la récupération et la valorisation des matières organiques, notamment pour les résidus alimentaires (résidus de table) du secteur résidentiel

Problématiques : Il existe des collectes ponctuelles des résidus verts offerts par la RICBS ou par les municipalités non-membres mais toutes les municipalités ne participent pas.

Actions et moyens intermédiaires :

- 1) Étendre les apports volontaires des feuilles mortes dans des points de dépôts pour toutes les municipalités et optimiser les débouchés potentiels pour les feuilles mortes;
- 2) Étendre le programmes de collecte des sapins de Noël pour toutes les municipalités de la MRC.
-
-
-

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Contribution à l'objectif de recycler 60% de la matière organique putrescible pour 2015;
- Compostage et biométhanisation.
-
-

Intervenants visés : Résidents

Matières visées : Organiques

Municipalités visés : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : Municipalités et RICBS

Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
156	5 900 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : 5 900 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :

2015	2016	2017	2018	2019
x	x	x	x	x

Réurrence : oui

Échéances : 2016-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Diminution des quantités de résidus verts enfouies

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Quantité de feuilles mortes récupérées en tonnes par les points d'apports volontaires Quantité d'arbres de Noël récupérée en tonnes par municipalité

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n° 16

VOLET

Poursuivre et augmenter la promotion du programme existant de collecte sur appels des encombrants ménagers de la RICBS

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Augmenter le taux de valorisation des résidus encombrants

Problématiques : Le programme de la RICBS de collecte des encombrants sur appels existe depuis plusieurs années et est une réussite

Actions et moyens intermédiaires :

- 1) Poursuivre le programme de collecte sur appels des résidus encombrants offert auprès des membres de la RICBS;
- 2) Offrir le même type de service auprès des municipalités non-membres de la RICBS sur le territoire de la MRC, avec tarif fixe.
-
-

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Respect hiérarchie des 3RV-E;
- Responsabilisation des générateurs ICI.

Intervenants visés : Résidents
Matières visées : Encombrants
Municipalités visées : Toutes

MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE

Responsables : Municipalités et RICBS Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	100	3 800 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : 3 800 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x	x	x	x

Réurrence : oui

Échéances : 2016-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Augmentation de la quantité de résidus encombrants récupérés dans le cadre d'une collecte spéciale

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Quantité en tonnes des résidus d'encombrants récupérée par les collectes spécifiques Composition par type de résidus encombrants récupérés par les collectes spéciales

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n° 17

VOLET

Favoriser l'adoption d'une réglementation encadrant la collecte des matières résiduelles de toutes les municipalités de la MRC
Mise à niveau réglementaire

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI

Problématiques : La quantité de matières recyclables dans les déchets domestiques n'est pas connue mais le taux de récupération des matières recyclables doit être amélioré

Actions et moyens intermédiaires : → 1) Rédiger et diffuser le règlement-type pour la collecte des matières résiduelles auprès de toutes les municipalités de la MRC.

Conformité - Exigences lignes directrices : → Information-Sensibilisation-Éducation;
→ Bannissements des matières à l'élimination.

Intervenants visés : Résidents et ICI
Matières visées : Déchets
Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC et municipalités Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	16	600 \$	5 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : 5 600 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
		x			

Réurrence : non

Échéances : 2017

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Augmentation du taux de récupération de l'ensemble des matières résiduelles visées par un bannissement

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de règlements adoptés interdisant la présence des matières résiduelles qui feront l'objet d'un bannissement dans les déchets domestiques collectés

PLAN D'ACTION 2016-2020

Plan de gestion des matières résiduelles

MRC BEAUCE SARTIGAN

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 18

Harmoniser les pratiques de collecte de l'ensemble des matières résiduelles sur le territoire de la MRC

VOLET

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Augmenter la concertation et le partage d'information entre la MRC, les municipalités et la RICBS afin d'améliorer les performances globales en gestion de matières résiduelles

Problématiques : La concertation et le partage d'information entre la MRC, la RICBS et les municipalités régionales doivent être améliorées pour assurer le succès du plan d'action et améliorer les performances globales en gestion des matières résiduelles

Actions et moyens intermédiaires : → 1) Homogénéiser les pratiques de collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire;
→ 2) Diffuser un exemple de cahier des charges du devis d'appel d'offre pour la collecte des matières résiduelles.

Conformité - Exigences lignes directrices : → Respect de la hiérarchie des 3RV-E.

Intervenants visés : Municipalités
Matières visées : Déchets
Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC et municipalités **Collaborateurs ou partenaires :** -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	40	1 500 \$	10 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 11 500 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
	x				

Réurrence : non

Échéances : 2016

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Diminution des quantités de matières résiduelles enfouies dans les municipalités éloignées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de municipalités ayant adapté ses services de collecte au fonctionnement commun établi

PLAN D'ACTION 2016-2020

Plan de gestion des matières résiduelles

MRC BEAUCE SARTIGAN

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 19

VOLET

Promouvoir les programmes de récupération des matières visées par la REP sur le territoire de la MRC et poursuivre le programme de collecte spéciale des résidus domestiques dangereux (RDD) de la RICBS Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3 RV-E auprès des citoyens
Augmenter continuellement le taux de valorisation des RDD

Problématiques : Favoriser la récupération et la valorisation des produits visés par la REP en proposant des points de dépôts ou des collectes spéciales en nombre suffisant

Actions et moyens intermédiaires :

- 1) Poursuivre la collecte itinérante des RDD aux citoyens et point de dépôt au LET Saint-Côme-Linière;
- 2) Fournir une liste de tous les détaillants qui récupèrent les RDD, pour chaque type de matière;
- 3) Fournir la liste des points de dépôts pour les matières résiduelles couvertes par la responsabilité élargie des producteurs (REP).

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Respect de la hiérarchie des 3RV-E;
- Information-Sensibilisation-Éducation.

Intervenants visés : Résidents

Matières visées : Toutes

Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC, municipalités et RICBS

Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	15	600 \$	10 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 10 600 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x	x	x	x

Réurrence : oui

Échéances : 2016-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Augmentation du taux de récupération des matières visées par la REP et des RDD

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Quantités de matières récupérées au points de dépôts des matières résiduelles visées par la REP Nombre de participants à la collecte spéciale des RDD Quantités de matières résiduelles récupérées lors des collectes spéciales de RDD

SECTEUR ICI

Mesure n ° 20
VOLET

Réaliser une étude pour estimer les quantités de matières générées par le secteur ICI
Acquisition de connaissances

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Augmenter les connaissances sur les matières résiduelles générées et recyclées provenant du secteur ICI

Problématiques : Les quantités de matières résiduelles générées par le secteur ICI sont inconnues et indissociables des quantités générées par le secteur résidentiel

Actions et moyens intermédiaires :

- 1) Réaliser un inventaire et affiner le portrait GMR du secteur ICI sur le territoire de la MRC;
- 2) Réaliser une étude pour estimer les quantités de matières résiduelles des ICI sous contrats privés;
- 3) Identifier les moyens et les ressources pour aider les ICI à se conformer aux bannissements des papiers, des cartons et du bois de l'enfouissement;
- 4) Réaliser une étude sur les modalités de collecte envisageable pour augmenter les quantités récupérées.

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Responsabilisation des générateurs ICI;
- Contribution à l'objectif national de recycler 70% du papier, carton, verre, métal et plastique;
- Bannissements des matières à l'élimination.

Intervenants visés : ICI

Matières visées : Toutes

Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC, municipalités et RICBS

Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	124	4 600 \$	25 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 29 600 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
		x	x		

Réurrence : non

Échéances : 2017-2018

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

- Augmentation des connaissances sur les matières générées et récupérées provenant du secteur ICI
- Augmentation de la performance de la collecte sélective

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre et type d'ICI totaux Nombre d'ICI desservis par la collecte municipale Nombre d'ICI ayant des contrats avec des collecteurs privés Quantité en tonnes des matières recyclables collectées par la collecte municipale pour le secteur ICI Quantité en tonnes des matières recyclables récupérées sous contrats privés

SECTEUR ICI

Mesure n° 21
VOLET

Réaliser une campagne de communication et de sensibilisation spécifique pour le secteur ICI
Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Développer des actions de communication et des outils de sensibilisation spécifiques pour le secteur ICI et CRD
Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI

Problématiques : Responsabiliser le secteur ICI sur leur rôle à jouer dans l'atteinte des objectifs nationaux et spécifiques du PGMR

Actions et moyens intermédiaires :

- 1) Identifier les informations essentielles à communiquer aux acteurs du secteur ICI;
- 2) Produire et diffuser la lettre de présentation du PGMR à tous les ICI;
- 3) Diffuser régulièrement les consignes sur les matières recyclables à déposer dans le bac bleu;
- 4) Ajouter une section spécifique pour le secteur ICI dans le site Web de la RICBS, de la MRC et des municipalités.

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Information-Sensibilisation-Éducation;
- Responsabilisation des générateurs ICI;
- Contribution à l'objectif national de recycler 70% du papier, carton, verre, métal et plastique.
-

Intervenants visés : ICI
Matières visées : Toutes
Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC, municipalités et RICBS
Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	290	11 000 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 11 000 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
			x	x	x

Réurrence : oui

Échéances : 2018-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Augmentation des taux de récupération des matières recyclables et organiques (si applicable) générées par le secteur ICI

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre d'activités de communication visant directement les ICI et nombre d'ICI visés Nombre de diffusions des informations sur le tri des matières résiduelles aux ICI

SECTEUR ICI

Mesure n ° 22

VOLET

Accompagner les importants générateurs de matières résiduelles dans l'élaboration de Plans Entreprises et promouvoir la réalisation d'audits environnementaux auprès du secteur industriel
Acquisition de connaissances

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales :

Développer des actions de communication et des outils de sensibilisation spécifiques pour le secteur ICI et CRD
Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI

Problématiques :

Les défis à relever et les actions prioritaires pour optimiser la gestion des matières résiduelles sont très spécifiques selon les ICI

Actions et moyens intermédiaires :

- PRÉALABLE : Lors de l'inventaire des ICI, identifier les grands générateurs;
- 1) Organiser des rencontres avec ces ICI pour approfondir la sensibilisation;
- 2) Identifier des pistes de solutions concernant les problématiques touchant ces ICI (services à offrir, outils de sensibilisation, etc.).
-

Conformité - Exigences lignes directrices:

- Information-Sensibilisation-Éducation;
- Responsabilisation des générateurs ICI;
- Contribution à l'objectif national de recycler 70% du papier, carton, verre, métal et plastique.
-

Intervenants visés : ICI
Matières visées : Toutes
Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC, municipalités et RICBS Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
96	3 600 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : 3 600 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :

2015	2016	2017	2018	2019
		x	x	x

Réurrence : oui

Échéances : 2018-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Augmenter la quantité de matières résiduelles récupérées provenant du secteur industriel

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de rencontres avec des ICI réalisés Nombre d'initiatives implantées pour améliorer les performance en gestion des matières résiduelles

SECTEUR ICI

Mesure n ° 23

VOLET

Communiquer les bonnes pratiques des ICI en gestion des matières résiduelles

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Développer des actions de communication et des outils de sensibilisation spécifiques pour le secteur ICI et CRD

Problématiques : Faire connaître les bonnes initiatives de certains ICI présents sur le territoire de la MRC

Actions et moyens intermédiaires : → 1) Diffuser une fois par année les faits saillants et les initiatives des ICI.

Conformité - Exigences lignes directrices:
 → Respect de la hiérarchie des 3RV-E;
 → Information-Sensibilisation-Éducation;
 → Responsabilisation des générateurs ICI.
 →

Intervenants visés : ICI
Matières visées : Toutes
Municipalités visés : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC et RICBS **Collaborateurs ou partenaires :** -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
60	2 200 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : 2 200 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :

2015	2016	2017	2018	2019
		x	x	x

Réurrence : oui

Échéances : 2018-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Amélioration de la sensibilisation des usagers ICI à une bonne gestion des matières résiduelles

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de nouvelles concernant les bonnes pratiques des ICI publiées sur le site web de la MRC Nombre de visiteurs de la page

SECTEUR ICI

Mesure n ° 24

VOLET

Appuyer la certification "ICI ON RECYCLE" des ICI présents sur le territoire de la MRC

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI

Problématiques : Peu d'ICI impliqués dans un programme d'attestation "ICI ON RECYCLE" de RECYC QUÉBEC

Actions et moyens intermédiaires :

- 1) Faire connaître les différents niveaux de certification à viser selon le secteur d'activités et selon l'inventaire des ICI sur le territoire;
- 2) Promouvoir la certification et la publiciser.
-

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Respect de la hiérarchie des 3RV-E;
- Information-Sensibilisation-Éducation;
- Responsabilisation des générateurs ICI.

Intervenants visés : ICI

Matières visées : Toutes

Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC

Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	120	4 600 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 4 600 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
		X	X	X	X

Réurrence : oui

Échéances : 2017-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

- Augmentation du nombre d'ICI certifiés et augmentation des matières résiduelles récupérées en provenance du secteur ICI
-

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)		Mise en ligne des informations sur les programmes de certification environnementale Nombre des ICI certifiés "ICI ON RECYCLE" et type de certification (Niveau 1, 2 et 3) Mise en ligne des ICI ayant reçu une certification Quantités de matières résiduelles (par type) récupérées par les ICI participants au programme

SECTEUR ICI

Mesure n ° 25

VOLET

Identifier les possibilités d'optimisation et d'implantation de programmes de récupération des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières sur le territoire de la MRC
Acquisition de connaissances

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales :	Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI Augmenter les connaissances sur les matières résiduelles générées et recyclées provenant du secteur ICI
Problématiques :	Le secteur agricole génère des matières spécifiques qui nécessitent une gestion particulière, notamment des résidus de plastiques et des tubulures d'érablières
Actions et moyens intermédiaires :	→ 1) Estimer les quantités de ces matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC; → 2) Réaliser une revue des initiatives récentes faites au Québec pour la gestion des plastiques agricoles; → 3) Réaliser une enquête pour optimiser la gestion de ces matières.
Conformité - Exigences lignes directrices :	→ Respect de la hiérarchie des 3RV-E; → Information-Sensibilisation-Éducation; → Responsabilisation des générateurs ICI; → Contribution à l'objectif national de recycler 70% du papier, carton, verre, métal et plastique.

Intervenants visés : Générateurs de tubulures et plastiques agricoles

Matières visées : Résidus spécifiques

Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC et RICBS Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	70	2 600 \$	8 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : 10 600 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
		x	x		

Récurrence : non

Échéances : 2017-2018

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Augmentation du taux de récupération de plastiques agricoles et des tubulures d'érablière

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre et type de points de collecte de plastiques agricoles sur la MRC (si applicable) Quantité en tonnes de plastiques agricoles récupérés Quantité en tonnes de tubulures d'érablière récupérés

SECTEUR CRD

Mesure n° 26

VOLET

Modifier la réglementation municipale pour obliger que les débris de CRD soient dirigés vers un centre de tri et permettre leur valorisation

Mise à niveau réglementaire

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Optimiser la connaissance et les modes de gestion des débris de CRD

Problématiques : L'émission des permis de construction et rénovation est gérée par chaque municipalité. Il est difficile d'avoir une uniformité et homogénéité dans la gestion et le suivi de leur émission

Actions et moyens intermédiaires :

- PRÉALABLE : Résultats de l'avis de faisabilité pour la valorisation des CRD;
- 1) Fournir un modèle de règlement pour toutes les municipalités et identifier les autres documents à modifier;
- 2) Adapter le modèle de règlement aux contextes municipaux;
- 3) Obliger la transmission de preuves lors des demandes de permis de construction et rénovation dans tous les secteurs.

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Respect de la hiérarchie des 3RV-E;
- Responsabilisation des générateurs ICI et de débris de CRD;
- Contribution à l'objectif national de trier 70% des débris de CRD du segment du bâtiment.

Intervenants visés : générateurs de CRD

Matières visées : CRD

Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC et municipalités Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	226	8 400 \$	5 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 13 400 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
		x	x	x	x

Réurrence : oui

Échéances : 2017-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Augmentation du taux de récupération des débris de CRD

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités ayant modifié la réglementation municipale (adoption de règlement) - Nombre de permis délivrés par type et par municipalité - Nombre des preuves reçues / nombre de permis délivrés

SECTEUR CRD

Mesure n° 27

VOLET

Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel), les ICI et les entrepreneurs (secteur CRD) au moment de la délivrance de permis pour des travaux de construction, de rénovation ou démolition

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3 RV-E auprès des citoyens
Développer des actions de communication et des outils de sensibilisation spécifiques pour le secteur ICI et CRD

Problématiques : Les générateurs de résidus de CRD sont les leviers les plus importants pour augmenter la valorisation de ces matières

Actions et moyens intermédiaires :

- 1) Produire un dépliant d'information sur les possibilités de valorisation pour chaque résidu CRD et sur les objectifs à atteindre fixés par le PGMR de la MRC;
- 2) Transmettre le dépliant d'information aux personnes visées lors de l'émission du permis pour des travaux de construction, de rénovation ou démolition.

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Information-Sensibilisation-Éducation;
- Responsabilisation des générateurs ICI et de débris de CRD;
- Contribution à l'objectif national de trier 70% des débris de CRD du segment du bâtiment.

Intervenants visés : Tous
Matières visées : CRD
Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC et municipalités

Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	495	18 900 \$	- \$	- \$	3 000 \$

Coût total (\$): 21 900 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
			X	X	X

Réurrence : oui

Échéances : 2018-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Augmentation du taux de récupération des résidus de CRD

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	- Nombre de dépliants d'information transmis - Nombre d'activités de sensibilisation offertes aux acteurs et intervenants du secteur CRD

SECTEUR CRD

Mesure n ° 28
VOLET

Réaliser une étude sur les flux des débris de CRD générées sur le territoire de la MRC
Acquisition de connaissances

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Optimiser la connaissance et les modes de gestion des débris de CRD
Problématiques : Il y a une quantité de résidus de CRD qui sont dirigée vers des installations situées à l'extérieur du territoire de la MRC

Actions et moyens intermédiaires : → 1) Mandater une firme externe pour réaliser l'étude de modélisation des flux des CRD : Inventaire quantitatif des gisements (générateurs) et des destinations (débouchés).

Conformité - Exigences lignes directrices :
→ Respect de la hiérarchie des 3RV-E;
→ Contribution à l'objectif national de trier 70% des débris de CRD du segment du bâtiment;
→ Contribution à l'objectif national de recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, brique et d'asphalte.
→

Intervenants visés : générateurs de CRD
Matières visées : CRD
Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC et RICBS **Collaborateurs ou partenaires :** -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
20	800 \$	20 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : 20 800 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :

2015	2016	2017	2018	2019
		x		

Réurrence : non

Échéances : 2018

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Amélioration de la performance de la gestion des débris de CRD et optimisation des services offerts

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	- Quantité et type de débris CRD enfouis - Quantité de débris de CRD récupérés aux écocentres - Taux de récupération des agrégats - Taux de réacheminement des débris de CRD vers un centre de tri

SECTEUR CRD

Mesure n ° 29

VOLET

Implanter un programme de récupération et de mise en valeur des débris de CRD produits lors de travaux municipaux

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales :	Optimiser la connaissance et les modes de gestion des débris de CRD
Problématiques :	La MRC et les municipalités régionales doivent agir comme leader afin de sensibiliser les citoyens et les ICI de la région à la valorisation des débris de CRD

Actions et moyens intermédiaires : → 1) Revoir le processus organisationnel des travaux municipaux pour optimiser la récupération et la valorisation des résidus de CRD générés;
→ 2) Obliger la valorisation des résidus de CRD issus des travaux municipaux (brique, béton,asphalte, bois, etc.).
→

Conformité - Exigences lignes directrices: → Respect de la hiérarchie des 3RV-E;
→ Contribution à l'objectif national de trier 70% des débris de CRD du segment du bâtiment;
→ Contribution à l'objectif national de recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, brique et d'asphalte.
→

Intervenants visés : générateurs de CRD
Matières visées : CRD
Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC et municipalités Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	644	24 300 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 24 300 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
		x	x	x	x

Réurrence : oui

Échéances : 2017-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Augmentation du taux de récupération des résidus de CRD

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de municipalités avec un programme spécifique de récupération et de valorisation des CRD (réalisation de travaux municipaux)☒ Quantité et type de CRD récupéré lors de travaux municipaux

MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU PGMR

Mesure n° 30
VOLET

Réaliser le suivi de la mise en oeuvre du PGMR en vigueur sur le territoire de la MRC
Mise en oeuvre et suivi

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Mettre en oeuvre les actions prévues au PGMR selon l'échéancier prévisionnel
Assurer un suivi efficace de l'avancement des mesures du plan d'action du PGMR

Problématiques : Il y a de nombreux intervenants qui agissent dans la gestion des matières résiduelles. Le suivi des mesures du premier PGMR n'a pas été formalisé.

Actions et moyens intermédiaires :

- 1) Développer et mettre en application une procédure de suivi de la mise en oeuvre du PGMR;
- 2) La RIBCS devra adapter son rapport annuel pour ventiler facilement les données des municipalités membres, et de la MRC Beauce Sartigan;
- 3) Produire le rapport annuel de suivi de la mise en oeuvre du PGMR;
- 4) Diffuser les résultats liés à la performance et à l'avancement du Plan d'action du PGMR auprès de la clientèle de la MRC.
-

Conformité - Exigences lignes directrices:

- na
-
-
-

Intervenants visés : Tous
Matières visées : Toutes
Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC, municipalités et RICBS
Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	350	13 100 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 13 100 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x	x	x	x

Réurrence : oui

Échéances : 2016-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Adaptation des orientations et des objectifs du PGMR aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Pourcentage de complétion des mesures du plan d'action

MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU PGMR

Mesure n ° 31

VOLET

Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les cinq ans

Mise en oeuvre et suivi

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : S'assurer que le PGMR de la MRC reste cohérent avec l'évolution des Politiques liées à la gestion des matières résiduelles provinciale et locale, et se conformer à une exigence règlementaire de la L.Q.E

Problématiques : Les orientations du gouvernement et les objectifs de récupération sont amenés à évoluer dans les prochaines années (nouveau plan d'action)

Actions et moyens intermédiaires : → PRÉALABLE : Valider les modalités de la révision du PGMR (révision réalisée par la MRC ou mandat à une firme externe spécialisée);
1) Réviser le PGMR selon les exigences en vigueur.
→

Conformité - Exigences lignes directrices: → na

Intervenants visés : Tous
Matières visées : Toutes
Municipalités visés : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC et RICBS Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	0	- \$	25 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 25 000 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x	x	x	x

Réurrence : oui

Échéances : 2019-2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Nouveau PGMR

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	NA

ANNEXE 11

Indicateurs de suivi et de performance des mesures

N° mesure	Titre de la mesure	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Résultats attendus
SECTEUR RÉSIDENTIEL				
1	Poursuivre la mise en place de mesures concrètes de réduction à la source	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type de mesures municipales de réduction à la source - Nombre de demandes de subventions de couches lavables déposées - Mise à jour du site internet relatif aux mesures de réduction à la source - Nombre de visites sur la page «Consommez autrement» 	<p>Augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées</p> <p>Diminution des quantités de matières résiduelles enfouies</p>
2	Poursuivre le programme de compostage domestique et développer les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations de groupe (compostage domestique) réalisées / nombre de formations annuelles prévues - Nombre de composteurs domestiques financés - Mise à jour du site internet relatif aux informations de compostage domestique et d'herbicyclage - Nombre de documents d'ISÉ produits 	<p>Diminution des quantités de matières organiques enfouies</p>

N° mesure	Titre de la mesure	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Résultats attendus
3	Poursuivre la mise en place de mesures concrètes de réemploi	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Mises à jour du site internet relatif à la liste des entreprises de réemploi - Quantités de matières récupérées par les entreprises de réemploi 	Diminution des quantités de matières résiduelles enfouies
4	Maintenir et développer les filières de réemploi sur le territoire de la MRC	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation des activités de réemploi dans les écocentres - Augmentation de la fréquence des écocentres 	Augmentation des quantités de matières récupérées en vue du réemploi dans les lieux de dépôt (ressourceries et écocentres)
5	Adopter une Politique environnementale pour la MRC et la décliner pour la RICBS et les municipalités	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'avancement de l'implantation d'une Politique environnementale : 0% : Aucune démarche débutée 25% : Rencontres de travail réalisées avec les municipalités 75% : Politique environnementale de la MRC révisée et adoptée 100% : Certification "ICI ON Recycle" des organismes municipaux 	Diminution de la quantité de matières résiduelles générées par les institutions municipales

N° mesure	Titre de la mesure	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Résultats attendus
6	Mettre en place des programmes de récupération des matières recyclables dans les espaces publics du territoire de la MRC	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de lieux publics intégrés dans un programme de récupération des matières recyclables - Nombre d'applications au programme de la Table de récupération hors foyer 	Augmentation de la récupération des matières recyclables
7	Favoriser la tenue d'événements "écoresponsables" sur le territoire de la MRC	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements d'envergure pour l'année - Nombre d'évènements "écoresponsable" pour l'année: évènements ayant mis en place des mesures pour améliorer le taux de récupération de matières recyclables et organiques 	Augmentation de la récupération des matières recyclables et organiques lorsqu'applicable
8	Favoriser la diffusion des informations entre la RICBS, la MRC et les municipalités par des évènements spécifiques	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions intermunicipales d'échanges et de travail liées à la gestion des matières résiduelles - Mise à jour du site internet relatif à la gestion des matières résiduelles 	<p>Amélioration de la communication liée à la gestion des matières résiduelles</p> <p>Augmentation des performances globales en gestion des matières résiduelles</p>

N° mesure	Titre de la mesure	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Résultats attendus
9	Développer les programmes de sensibilisation au tri des matières recyclables auprès des citoyens et augmenter les connaissances sur ce flux de matières résiduelles	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de diffusions des consignes de tri des matières résiduelles - Coûts en \$/hab. des activités de sensibilisation sur le tri des matières résiduelles - Pourcentage de contamination des matières recyclables lors de l'étude de caractérisation 	<p>Augmentation de la sensibilisation des citoyens au tri des matières résiduelles</p> <p>Augmentation des connaissances sur le tri des matières résiduelles effectué par les citoyens</p>
10	Réaliser une campagne de sensibilisation spécifique selon les résultats de la caractérisation des déchets enfouis au LET de Saint-Côme-Linière	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de matières résiduelles enfouies au LET - Composition des matières résiduelles enfouies 	Amélioration de la connaissance sur les matières résiduelles enfouies au LET
11	Poursuivre le programme de gestion et de valorisation des boues de fosses septiques de la MRC et faire la promotion de sa contribution à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières organiques en prévision de leur bannissement	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de boues de fosses septiques récupérées dans le cadre du programme pour le secteur résidentiel et ICI - Nombre de communications sur le programme faisant la promotion de sa contribution aux objectifs de recyclage des matières organiques 	Amélioration de la connaissance sur la génération et la récupération des boues de fosses septiques

N° mesure	Titre de la mesure	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Résultats attendus
12	Reprendre les discussions entre les MRC avoisinantes pour une gestion régionale des matières organiques (secteur résidentiel et ICI)	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres entre les MRC avoisinantes, la MRC de Beauce-Sartigan, les municipalités, la RICBS concernant la gestion des matières organiques - Nombre d'initiatives inter-MRC implantées sur la gestion des matières organiques 	Diminution des quantités de matières organiques enfouies
13	Réaliser une étude préliminaire pour identifier les scénarios de gestion (collecte et traitement) des matières organiques	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de recommandations de l'étude implantées - Quantités de matières organiques récupérées suite à l'implantation des mesures recommandées 	Diminution des quantités de matières organiques enfouies
14	Implanter le service de collecte et de traitement retenu pour les matières organiques	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Quantités de matières organiques récupérées dans le cadre des programmes implantés - Nombre de municipalités avec des programmes de gestion des matières organiques 	Diminution des quantités de matières organiques enfouies

N° mesure	Titre de la mesure	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Résultats attendus
15	Poursuivre et optimiser les programmes existants de gestion des résidus verts (feuilles mortes et arbres de Noël)	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de feuilles mortes récupérées en tonnes par les points d'apports volontaires - Quantité d'arbres de Noël récupérée en tonnes par municipalité 	Diminution des quantités de résidus verts enfouies
16	Poursuivre et augmenter la promotion du programme existant de collecte sur appels des encombrants ménagers de la RICBS	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité en tonnes des résidus d'encombrants récupérée par les collectes spécifiques - Composition par type de résidus encombrants récupérés par les collectes spéciales 	Augmentation de la quantité de résidus encombrants récupérés dans le cadre d'une collecte spéciale
17	Favoriser l'adoption d'une réglementation encadrant la collecte des matières résiduelles de toutes les municipalités de la MRC	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	- Nombre de règlements adoptés interdisant la présence des matières résiduelles qui feront l'objet d'un bannissement dans les ordures ménagères	Augmentation du taux de récupération de l'ensemble des matières résiduelles visées par un bannissement

N° mesure	Titre de la mesure	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Résultats attendus
18	Harmoniser les pratiques de collecte de l'ensemble des matières résiduelles sur le territoire de la MRC	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	- Nombre de municipalités ayant adapté ses services de collecte au fonctionnement commun établi	Diminution des quantités de matières résiduelles enfouies dans les municipalités éloignées
19	Promouvoir les programmes de récupération des matières visées par la REP sur le territoire de la MRC et poursuivre le programme de collecte spéciale des résidus domestiques dangereux (RDD) de la RICBS	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	- Quantités de matières récupérées au points de dépôts des matières résiduelles visées par la REP - Nombre de participants à la collecte spéciale des RDD - Quantités de matières résiduelles récupérées lors des collectes spéciales de RDD	Augmentation du taux de récupération des matières visées par la REP et des RDD
SECTEUR ICI				
20	Réaliser une étude pour estimer les quantités de matières générées par le secteur ICI	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	- Nombre et type d'ICI totaux - Nombre d'ICI desservis par la collecte municipale - Nombre d'ICI ayant des contrats avec des collecteurs privés' - Quantité en tonnes des matières recyclables collectées par la collecte municipale pour le secteur ICI - Quantité en tonnes des matières recyclables récupérées sous contrats privés	Augmentation des connaissances sur les matières générées et récupérées provenant du secteur ICI Augmentation de la performance de la collecte sélective

N° mesure	Titre de la mesure	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Résultats attendus
21	Réaliser une campagne de communication et de sensibilisation spécifique pour le secteur ICI	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'activités de communication visant directement les ICI et nombre d'ICI visés - Nombre de diffusions des informations sur le tri des matières résiduelles aux ICI 	Augmentation des taux de récupération des matières recyclables et organiques (si applicable) générées par le secteur ICI
22	Accompagner les importants générateurs de matières résiduelles dans l'élaboration de Plans Entreprises et promouvoir la réalisation d'audits environnementaux auprès du secteur industriel	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres avec des ICI réalisés - Nombre d'initiatives implantées pour améliorer les performance en gestion des matières résiduelles 	Augmenter la quantité de matières résiduelles récupérées provenant du secteur industriel
23	Communiquer les bonnes pratiques des ICI en gestion des matières résiduelles	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouvelles concernant les bonnes pratiques des ICI publiées sur le site web de la MRC - Nombre de visiteurs de la page 	Amélioration de la sensibilisation des usagers ICI à une bonne gestion des matières résiduelles

N° mesure	Titre de la mesure	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Résultats attendus
24	Appuyer la certification "ICI ON RECYCLE" des ICI présents sur le territoire de la MRC	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en ligne des informations sur les programmes de certification environnementale - Nombre des ICI certifiés "ICI ON RECYCLE" et type de certification (Niveau 1, 2 et 3) - Mise en ligne des ICI ayant reçu une certification - Quantités de matières résiduelles (par type) récupérées par les ICI participants au programme 	Augmentation du nombre d'ICI certifiés et augmentation des matières résiduelles récupérées en provenance du secteur ICI
25	Identifier les possibilités d'optimisation et d'implantation de programmes de récupération des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières sur le territoire de la MRC	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type de points de collecte de plastiques agricoles sur la MRC (si applicable) - Quantité en tonnes de plastiques agricoles récupérés - Quantité en tonnes de tubulures d'érablière récupérés 	Augmentation du taux de récupération de plastiques agricoles et des tubulures d'érablière

N° mesure	Titre de la mesure	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Résultats attendus
SECTEUR CRD				
26	Modifier la réglementation municipale pour obliger que les débris de CRD soient dirigés vers un centre de tri et permettre leur valorisation	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités ayant modifié la réglementation municipale (adoption de règlement) - Nombre de permis délivrés par type et par municipalité - Nombre des preuves reçues / nombre de permis délivrés 	Augmentation du taux de récupération des débris de CRD
27	Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel), les ICI et les entrepreneurs (secteur CRD) au moment de la délivrance de permis pour des travaux de construction, de rénovation ou démolition	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dépliants d'information transmis - Nombre d'activités de sensibilisation offertes aux acteurs et intervenants du secteur CRD 	Augmentation du taux de récupération des résidus de CRD
28	Réaliser une étude sur les flux des débris de CRD générées sur le territoire de la MRC	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité et type de débris CRD enfouis - Quantité de débris de CRD récupérés aux écocentres - Taux de récupération des agrégats - Taux de réacheminement des débris de CRD vers un centre de tri 	Amélioration de la performance de la gestion des débris de CRD et optimisation des services offerts

N° mesure	Titre de la mesure	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Résultats attendus
29	Implanter un programme de récupération et de mise en valeur des débris de CRD produits lors de travaux municipaux	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	- Nombre de municipalités avec un programme spécifique de récupération et de valorisation des CRD (réalisation de travaux municipaux) -Quantité et type de CRD récupéré lors de travaux municipaux	Augmentation du taux de récupération des résidus de CRD
SECTEUR SUIVI ET MISE EN OEUVRE				
30	Réaliser le suivi de la mise en œuvre du PGMR en vigueur sur le territoire de la MRC	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	- Pourcentage de complétion des mesures du plan d'action	Adaptation des orientations et des objectifs du PGMR aux objectifs de la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</i>
31	Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les cinq ans	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	NA	Nouveau PGMR